

---

# DOSSIERS DES SEMINAIRES

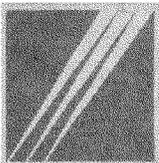
T.T.S.

---

## Villes réfléchies

Histoire et actualité des cultures  
professionnelles dans l'urbanisme

**11/12**



**Ministère de l'Équipement, du Logement,  
des Transports et de la Mer**

Délégation à la Recherche et à l'Innovation  
74, rue de la Fédération 75015 PARIS

Secrétariat permanent du Plan Urbain  
64, rue de la Fédération 75015 PARIS

**Mars 1990**

**Dossiers des Séminaires  
Techniques, Territoires et Sociétés**

## **Villes réfléchies**

**histoire et actualité des cultures professionnelles dans l'urbanisme**

**colloque tenu les 19-20 Avril 1989  
au CEDIAS - musée social**

**en liaison avec :**

- . Le Laboratoire Théorie des Mutations Urbaines (Université Paris VIII - CNRS)**
- . La Société Française des Urbanistes**
- . L'Association pour le Développement de l'Histoire de l'Urbanisme**

## **Remerciements**

Nous remercions les personnes qui ont contribué à l'organisation et au déroulement de ce colloque :

**André BRUSTON**, Secrétaire Permanent du Plan Urbain

**Colette CHAMBELLAND**, bibliothécaire au Cédias, Musée Social

**Françoise CHOAY**, professeur à l'Université, Paris VIII

**Viviane CLAUDE**, chargée de mission à la DRI

**Jean-Louis COHEN**, professeur à l'école d'architecture de Paris-Villemin

**Charles DELFANTE**, ancien président de la SFU

**Agnès DESMAREST-PARREIL**, Secrétaire Permanent Adjoint du Plan Urbain

**Monique DUHAMEL**, chargée de communication à la DRI

**Gabriel DUPUY**, professeur à l'Université Paris XII

**Françoise FACHINI**, laboratoire théorie des mutations urbaines

**Guy FAURE**, chef de service à la DRI

**Anne FAURE**, vice-présidente de la SFU

**Jean-Pierre GAUDIN**, laboratoire théorie des mutations urbaines

**Evelyne GESTE**, SFU

**André GUILLERME**, professeur à l'Université Paris VIII

**Maurice IMBERT**, Centre National de la Recherche Scientifique

**Michel LACAVE**, doyen de la faculté de droit et sciences économiques de Montpellier

**Pierre MERLIN**, professeur à l'Université Paris I

**Giorgio PICCINATO**, professeur à l'Université de Venise

**Jean-Pierre PORTEFAIT**, directeur d'études au CODRA

**Gilles RAGOT**, responsable du Centre d'Archives du XXème siècle à l'IFA

**Marcel RONCAYOLO**, professeur à l'Université Paris X

**Anthony SUTCLIFFE**, professeur à l'Université de Leicester

**Pierre TRIPIER**, professeur à l'Université Paris VII

**Guy VALLET**, secrétaire général de la SFU

# SOMMAIRE

		pages
Jean-Pierre GAUDIN	<b>Introduction : les tourments du démiurge</b> cultures professionnelles et savoirs urbanistiques	7
<b>I- Le plan porteur de connaissance et d'action</b>		
<i>1- Interroger l'urbanisation et penser la ville</i>		
Pieter UYTENHOVE	L'entente franco-belge et le premier enseignement d'urbanisme en France	21
Marc BEDARIDA	La "renaissance des cités" et la mission de Géo B. FORD	33
Rémi BAUDOUI	L'histoire dans la culture du projet urbain à l'Institut d'Urbanisme de l'Université de Paris, 1919-1943	43
Susanna MAGRI	Aménager la "cité" : la conception de l'habitat populaire des réformateurs sociaux et des grands industriels en France, 1900-1925	59
<i>2- Commandes d'urbanisme et situations d'expertise</i>		
Bernard BARRAQUE	La place de l'urbanisme dans l'espace politique d'Annecy	79
Georges RIBEILL	Les ingénieurs dans la ville à l'âge du pré-urbanisme officiel (seconde moitié du 19ème siècle)	97
Viviane CLAUDE	L'urbanisme sans architectes	115
<b>II- La remise en question des référents universaux dans l'urbanisme</b>		
<i>1- La norme uniforme et la règle négociée</i>		
Maurice IMBERT	Les filières de formation à l'urbanisme, à l'étranger et en France (aperçus rétrospectifs)	135
Gilles VERPRAET	Les doctrines de projet et les cultures professionnelles de l'urbanisme	149
Pierre LASSAVE Jean-Marc OFFNER	L'improbable invention d'une expertise médiatrice dans le domaine des déplacements urbains	171
<i>2- Gestion de l'espace et individualisation du développement local</i>		
Samuel MARTIN Gilles NOVARINA	Les professionnels de l'urbanisme et de l'action économique dans l'administration municipale	195
C. BACHOFEN	Actualité du projet urbain	211
Patrice NOISETTE	Les effets des stratégies de développement des villes sur les concurrences et les représentations professionnelles	219
<b>Liste des TTS</b>		<b>233</b>

## LES TOURMENTS DU DEMIURGE

### Cultures professionnelles et savoirs urbanistiques

\* \*  
\*

Perspectives d'un champ de recherches

par Jean-Pierre GAUDIN

#### I - LA QUESTION DES CULTURES PROFESSIONNELLES DANS L'URBANISME

L'urbanisme se présente à l'observateur comme un domaine d'intervention pratiqué par une grande diversité de détenteurs de compétences, dont les formations initiales concernent plus ou moins directement ce domaine. C'est donc en premier lieu l'unité de principe du champ concerné et des pratiques correspondantes qui pose question. Mais cette interrogation s'insère en fait dans une autre, portant sur les conditions d'une reconnaissance sociale de la spécificité et de la cohérence de cet ensemble de compétences.

##### La référence, à l'idée de profession fait problème

En France, les représentants du milieu organisé en association depuis soixante quinze ans, ont constamment réaffirmé, vis à vis en particulier des pouvoirs publics, une identité professionnelle commune par delà l'ampleur même et la perdurance des clivages internes. On retrouve aisément parmi les objectifs et les activités de la Société Française des Urbanistes, trois fronts de bataille qui correspondent à ce que la sociologie spécialisée (en particulier d'origine américaine) caractérise comme étant les conditions d'une "professionnalisation".

D'une part, l'existence *d'un corps de connaissances spécifique* en relation avec ses formes d'acquisition et de diffusion. Par le biais de congrès, d'expositions et de production d'ouvrages et revues, le noyau organisé du milieu des praticiens prend d'emblée pied sur ce terrain et la Société Française des Urbanistes intervient fortement dans ce domaine durant toute l'entre-deux-guerres (du congrès interallié à Paris en 1919 aux salons d'urbanisme des années 30, de "Comment reconstruire nos cités détruites ?" d'A. Agache, J.M. Auburtin et E. Redont en 1915, au manuel d'urbanisme de R. Danger en 1933 ; de la collection doctrinale de "La vie urbaine" à la revue pour praticiens et grand public "Urbanisme").

D'autre part, *l'organisation de filières de formation spécifiées* débouchant si possible sur des diplômes reconnus. En relation directe avec le réseau municipaliste d'Henri Sellier, l'association professionnelle va s'atteler à la question de la formation initiale des urbanistes. Si différentes options de formation à l'urbanisme se créent dans des établissements qui préparent des ingénieurs, des architectes, des hygiénistes ou des géomètres, les leaders de la Société Française des Urbanistes tiennent pour autant à participer à la mise en place d'une filière pédagogique spécifique. L'ambition d'une formation "de synthèse" sert de justification à ce projet. La reconnaissance du diplôme, d'abord espérée par le biais des termes mêmes de la Loi Cornudet, est par la suite recherchée plus modestement à travers l'organisation des réseaux de professeurs et d'anciens élèves, et par l'association de l'Institut d'urbanisme à l'Université de Paris.

Enfin, l'organisation professionnelle des urbanistes se donne pour objectif d'intervenir sur *les conditions sociales d'exercice de la pratique*. Cela la conduit à envisager les termes prosaïques du montant des émoluments ou des formes de passation des contrats, comme toute autre association professionnelle ; mais l'association entend situer plus largement la question des relations sociales liée à l'exercice du métier par rapport à des interrogations philosophiques et politiques relatives à la réforme urbaine, aux modalités de la décision publique et aux instruments de l'interventionnisme étatique (l'intersection large entre la Société Française des Urbanistes, le Musée social et les courants municipalistes prend ici une valeur fondatrice).

Tous ces efforts, tournés vers la structuration professionnelle d'un milieu de praticiens, ne sauraient néanmoins balancer l'ampleur durable des conflits internes au groupe, et ce dès les origines.

Au cours des congrès professionnels, à travers les revues spécialisées, et même dans les enseignements parfois, une concurrence aigüe entre les métiers engagés dans l'urbanisme se fait jour de la manière la plus ouverte. Concurrence sur un même marché, en premier lieu, d'autant plus marquée qu'elle correspond à son étroitesse chronique ou à la contraction d'autres marchés voisins (architecture, ingénierie, travaux publics) ; concurrences également, entre profils de compétences amenés à travailler conjointement, lorsqu'il s'agit de détenir la position pratique ou symbolique de leader et de responsable de la synthèse (figures démiurgiques du "chef d'orchestre", du "compositeur" ou du "patron" d'atelier).

Une seconde ligne de clivages se lit également dans les débats internes au milieu, mais elle reste peu apparente jusqu'à la seconde guerre mondiale, moment à partir duquel se constitue une administration centrale et où se multiplient les urbanistes de l'Etat (les praticiens libéraux perdent alors leur quasi monopole dans la parole professionnelle) : c'est celle qui sépare les professions libérales des salariés. Les différences de statuts structurent des attitudes diverses face à la commande, des positions distinctes devant les formations et le rôle de l'expérience de terrain, des manières également éloignées de considérer le rapport à la décision politique et la façon d'exercer les missions de conseil.

Plus enfouie encore dans les prises de position dont on retrouve trace aujourd'hui, existe également une troisième famille de divergences à propos du degré de compatibilité entre pratique de conseil et responsabilité de chantier opérationnel. Il y a-t-il un continuum naturel entre l'aide à la décision d'urbanisme et la réalisation d'opérations ; ou bien la déontologie de la consultance doit-elle entraîner une césure nécessaire entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'oeuvre ? Certains architectes-urbanistes ou ingénieurs-urbanistes veulent d'autant moins s'arrêter à ce problème qu'ils considèrent les marchés de plans de villes comme des activités peu rémunératrices et dont le seul intérêt est "d'ouvrir" sur des commandes ultérieures. D'autres considèrent par contre qu'il est difficile d'être juge et partie, défenseurs de l'intérêt général et promoteurs d'intérêts immobiliers ou fonciers. L'attitude morale et politique adoptée face à la rente foncière, aux coûts d'expropriation et à l'effet des réglementations d'urbanisme dans les transferts sociaux joue ici un rôle important, mais d'autant moins ouvertement débattu qu'il est plus profondément clivant.

#### **Dès lors, qu'en est-il des "cultures professionnelles" dans l'urbanisme ?**

Ce qui précède montre aisément que les tentatives de professionnalisation dans l'urbanisme ont d'emblée posé des questions qui ne se limitent pas aux modalités de recrutement ou de carrière d'un ensemble de praticiens. Des techniciens cherchant à "faire groupe", sont amenés à prendre position par rapport aux institutions et à se situer en fonction de certains débats de société. Cela conduit à l'idée d'une dimension "culturelle" dans la pratique professionnelle.

Or, à propos du travail d'urbanisme, cette dimension apparaît particulièrement large et importante. D'abord parce qu'au métier de base et à la formation initiale, il est pratiquement nécessaire d'adjoindre d'autres compétences, jouant tant sur le pouvoir médiateur que sur la technicité. Cette "extension" du métier initial, cette "qualification" à la fois plus intensive et extensive peut se traduire en termes de culture, c'est à dire correspondre à un ensemble de connaissances élargi à la société urbaine dans une conjoncture donnée. Ensuite, parce que de manière corrélative, le travail d'urbanisme est toujours positionné par rapport à la commande publique. Il participe même de sa mise en forme, traduit ou infléchit ses orientations, révèle ses conséquences sur l'espace. Il est donc politique dans l'expression qu'il donne des choix collectifs, et dans sa participation à la formation du consensus ou du conflit. Etroitement lié aux dimensions sociales et économiques des politiques publiques, ce travail d'urbanisme donne forme à des options par rapport auxquelles se joue la responsabilité des élus nationaux et surtout locaux.

Si la culture de ces métiers acquiert ainsi une dimension politique, elle prend aussi une portée éthique. Ni en effet l'attitude de réserve professionnelle (conserver le secret de la décision, se tenir à distance de tel ou tel groupe d'intérêts), ni celle de prise de parti (action militante, "advocacy planning"), ni même celle de médiation officiellement reconnue (planification stratégique) n'existent indépendamment de positions collectives sur le rôle des professionnels, la déontologie du savoir, ou la mise en débat des choix publics.

En référence au domaine de l'urbanisme, la notion de culture fait donc moins problème en définitif que celle de profession. Le contexte, ou plus exactement l'"entour" (au sens premier) de la pratique technique, apparaît plus facile à cerner que la structuration professionnelle des urbanistes, non pas tant parce qu'elle apparaît divisée que parce que la reconnaissance de la spécificité du diplôme et la codification des carrières restent en suspend. L'approche sociologique de la professionnalisation, attachée à des formes précises de reconnaissance institutionnelle ne peut dès lors ici s'appliquer pleinement.

Faut-il, de ce fait, parler plutôt de "métiers" de l'urbanisme ? Certes il y en a plusieurs qui sont discernables, correspondent à des profils d'intervention et à des filières techniques de caractère différent. Mais justement si la réalité des métiers est à la fois mieux établie et moins institutionnalisée que celle des professions, elle renvoie un peu trop à la structuration des formations initiales. Elle rend mal compte des "spécialités élargies" (commentées précédemment) et elle marginalise également le caractère fédérateur, sinon unitaire, des dimensions culturelles de la pratique urbanistique.

S'il est donc difficile de tirer bénéfice ici de l'idée de culture de métier, peut-on trouver meilleur appui sur la notion de "professionnalité" développée en particulier par la recherche italienne ?(1) La terminologie ainsi introduite vise à cerner en fait des situations où la professionnalisation est incomplète ou bloquée, notamment dans ses aspects institutionnels, mais où néanmoins des démarches techniques de mobilisation de connaissance s'inscrivent dans des relations sociales liées à la commande et à des considérations éthiques (normes du groupe professionnel articulées aux normes de la société). S'attacher à ces deux derniers éléments de l'activité professionnelle est important par rapport à l'approche en quelque sorte "maximaliste" de la sociologie des professions d'inspiration anglosaxonne. La difficulté reste cependant d'intégrer dans ce cadre (les deux caractéristiques doivent être présentes effectivement), la dynamique d'émergence d'un milieu professionnel ; de même la technicité envisagée se constate alors *ex post*, et non dans ses formes progressives d'énonciation.

## **II - DE LA CULTURE URBAINE AUX SAVOIRS URBANISTIQUES**

Conscients de ce que les différentes notions de "professions", de "cultures", de "métiers" et de "professionnalités" suggèrent de limites autant que de possibilités, ne pourrait pas plutôt parler de "savoirs", au sens où l'entend Michel Foucault ?

Dans ce type de perspective, une place essentielle en effet peut être attribuée à la dynamique historique des phénomènes analysés. C'est un premier atout, lorsqu'on observe des situations sur presque un siècle, que de pouvoir dégager des processus et construire des périodisations. Par l'approche dynamique formalisée dans "l'Archéologie du savoir" il apparaît possible de ne pas s'enfermer dans des "photographies" statiques de situations considérées acquises ou

(1) Voir J.P. Marinon, réseau métiers et profession, Académie d'Architecture, mars 1989.

stabilisées, mais d'être attentif aux surfaces d'émergence des connaissances de la ville.

A travers une analyse de la succession des énoncés techniques d'urbanisme et des manières de penser l'action planificatrice, on peut alors s'attacher autant à l'examen des articulations ainsi qu'aux lignes de ruptures chronologiques ou thématiques. N'apparaît-il pas qu'il faut se méfier des oppositions un peu simples entre stratégies internes et externes d'un groupe professionnel ? De même, les découpages opérés, à propos des professionnalités entre techniques de métier, références éthiques et dispositifs de relations sociales ne risquent-ils pas de s'avérer réducteurs dans la mesure où ils clivent des niveaux, alors même que ce sont les mises en relation entre ces différents plans qui deviennent décisives pour approcher la dynamique des savoirs en action ?

L'ambition majeure de l'approche en termes de savoirs, précisément, est de construire l'investigation selon d'autres dimensions, plus transversales, et dans un double mouvement partant d'une part des catégories intellectuelles, et des pratiques quotidiennes d'autre part :

- examen relatif aux fonctions d'interrogation de la réalité, c'est à dire aux modes de déchiffrement de la ville, d'enregistrement des phénomènes urbains, de diagnostic argumentant la décision, d'appropriation des savoirs par les responsables élus (pour explorer les modalités du mouvement de technisation de la décision) ;

- investigation relative aux articulations entre différents domaines des pratiques, partant non pas de connaissances entassées, reliées à un moment donné par l'identité du sujet qui les manie, mais de l'émergence de propositions plus ou moins cohérentes d'intervention et de descriptions plus ou moins exactes, pour aller aux vérifications entreprises et aux théories construites. C'est à dire l'examen des préalables d'une vérité admise, liant l'expérience et l'énoncé de la norme.

\*  
\* \*

C'est en tout cas par rapport à ces différentes pistes d'interrogations que ce colloque a été préparé. Les contributions réunies rendent compte de la pluralité des problématiques développées actuellement en France pour aborder ces thèmes. Mais également, elles montrent que si plusieurs aspects ou périodes sont encore mal couverts, cependant les travaux déjà entrepris permettent d'éclairer deux grandes dimensions de l'investigation sur les professions dans l'urbanisme : les modalités d'interrogation scientifiées de ce qu'on a appelé "l'urbain" et qu'on recommence de considérer comme "la ville" ; et par ailleurs les formes d'articulation entre les pratiques normatives, les décisions et les énoncés véridictifs.

Néanmoins deux moments d'analyse assez différents se dégagent de cette investigation sur les cultures professionnelles et les savoirs dans l'urbanisme. L'un marque la première moitié du siècle jusqu'à la guerre mondiale, l'autre s'affirme

depuis. Mais c'est moins le contraste, traditionnellement commenté, entre urbanisme réglementaire et urbanisme opérationnel ou entre urbanisme communal et urbanisme d'Etat qui sous-tend cette périodisation, qu'un double mouvement :

1- d'affirmation des principes mis en avant lors de l'émergence de l'urbanisme moderne : la synthèse urbaine par la composition spatiale et l'application de la règle d'aménagement garantie par l'autorité des élites ;

2- puis leur remise en cause contemporaine.

### **Le plan, porteur de connaissance et d'action**

#### ***Interroger l'urbanisation et penser la ville.***

Dans la période qui va du siècle naissant à la fin de l'entre-deux-guerres, les savoirs convoqués sous le terme d'"urbanisme" correspondent à une ambition majeure, fonder un nouvel ordre urbain sur la base des lois d'évolution des villes. Garante de la scientificité envisagée, l'analyse rationnelle de la ville devient l'étape initiale et la base des options du plan. L'analyse fonde, à tous les sens du mot, le plan d'urbanisme, conçu lui-même comme un exercice intégré de connaissance et d'action.

Si la prévision d'aménagement et la réglementation de la construction sont censées s'inscrire dans l'ordre iconique du plan, la question des rapports entre projection du futur par engendrement d'images (comme le font les architectes dans le projet) et prévision socio-économique fondée sur des séries quantitatives (comme le pratiquent démographes, économistes et hygiénistes) reste à l'époque esquivée. De même, fonder une analyse urbaine réaliste, en s'appuyant sur les approches historiques et l'étude des formes urbaines, ne suffit pas comme le montrent *Marc Bedarida et Rémi Baudoui* à articuler passé et futur, diagnostic rétrospectif et choix prospectifs. Le passage de l'analyse au projet et les rapports entre plan-dessin et plan-dessein restent largement des "boîtes noires".

Par contre, les argumentations des différents savoirs convergent explicitement sur un point : à travers le remodelage de la ville, c'est la recomposition de la société qui est visée. Ainsi que l'étudient *Peter Uyttenhove* et *Susanna Magri*, le thème de la "cité" prend une très large résonance. On veut croire que l'espace détermine les rapports sociaux, dernier lien avec la pensée utopique de la ville idéale. Mais c'est également la contre-partie d'un urbanisme alors directement rivié à la pensée de la réforme sociale.

#### ***Commande d'urbanisme et situations d'expertise***

Comment le praticien, choisi par l'élu local pour la démarche de plan, construit-il son intervention, et par là même sa position sociale ? Les éléments en jeu se situent sur plusieurs plans.

Selon qu'il exerce en profession libérale ou qu'il est salarié, tout d'abord, son rapport à la commande diffère, le mettant dans ce dernier cas plutôt en situation d'exécutant (à une époque où la protection statutaire, la technicité et la rémunération des agents communaux sont plus faibles qu'à présent). Cette variable importante se combine avec celle de la formation pour définir à la fois des carrières et des rapports à la commande municipale, ainsi que l'analyse spécifiquement *Georges Ribeill* à propos des ingénieurs.

Dans un même mouvement interviennent également des concurrences et des complémentarités entre les diverses compétences techniques alors requises. L'hypothèse du technicien unique et supposé polyvalent, mandaté sur l'ensemble des aspects de l'élaboration du plan, est d'emblée contredite largement par les faits. Division empirique du travail opérée par le donneur d'ordre, sous traitance organisée par le titulaire de la commande, ou parfois mise en place officielle d'un travail d'équipe, tous ces cas de figure génèrent des compétitions d'autorité entre techniciens, compétitions alimentées par l'enjeu méthodologique que représente la synthèse urbanistique.

A cette occasion, on évoque souvent à l'époque dans la littérature professionnelle de l'urbanisme la nécessité d'un coordonnateur, d'un organisateur, d'un patron ou d'un "chef d'orchestre"<sup>(2)</sup>. L'entre-deux-guerres comme par hasard, sera terriblement l'ère des chefs. Mais en filant la métaphore professionnelle, on observe que le maestro, en urbanisme comme en musique, est non seulement censé "mettre ensemble" (ici des rétrospectives et des projets, des variables quantitatives et des considérations esthétiques, etc...) mais qu'il doit être un médiateur (entre spécialistes de la ville et élus ou grand public, tout comme entre musiciens et auditoire...). Cette approche de l'urbanisme passant par une action pédagogique et de sensibilisation est tout juste entrevue aux débuts de l'urbanisme moderne. Elle reste encore marginale, reléguée derrière une conception normative de la règle. La raison technique doit s'imposer par sa vérité même, et faire plier la logique jugée trop consensuelle des élus politiques. La critique que les techniciens de l'urbanisme adressent aux notables porte en particulier sur leur sensibilité aux intérêts fonciers et immobiliers mais elle vise plus largement à mettre en cause leur pertinence dans la défense de l'"intérêt général". Ainsi mis en valeur a contrario, les techniciens cherchent à pousser leur avantage : comme l'analyse en particulier *Viviane Claude*, ils aspirent à rejoindre de ce fait les élites sociales et politiques traditionnelles, voire à les supplanter.

Néanmoins, les situations d'expertise, telles que les étudie de son côté *Bernard Barraqué*, alimentent des rapports de force assez variables selon les circonstances et le degré d'autonomie de l'urbaniste. Ici une précision s'impose. Le terme d'"expert" tend aujourd'hui à se dévaloriser, du fait d'une circulation toujours accrue et plus indifférenciée. Souvent on emploie indifféremment expert à la place de technicien ou de spécialiste.

---

(2) Voir Viviane CLAUDE, *le chef d'orchestre : un cliché de l'entre-deux-guerres*, Annales de la Recherche Urbaine, n° 44/45.

Qu'est-ce en fait que l'expertise ? C'est une situation où le détenteur d'un savoir intervient de manière particulière dans un processus de décision : la particularité tient au caractère à la fois de familiarité avec la question abordée et d'extériorité avec le terrain concerné. L'expertise prend sens dans la comparaison entre situations, dans la faculté d'introduire un savoir extérieur, destiné à déplacer un blocage, combler une lacune particulière, gérer une crise. De ce point de vue le premier urbanisme de plan suscite d'emblée un pouvoir d'expertise. Non par le recours général à des techniciens pour élaborer les projets, mais à travers l'intervention spécifique de membres parisiens de la Société Française des Urbanistes appelés sur des terrains provinciaux, dans un jeu de connivence avec la tutelle centrale exercée à Paris par la Commission supérieure de l'aménagement des villes.

### **La remise en question contemporaine des référents universaux dans l'urbanisme**

#### ***La norme uniforme et la règle négociée.***

Les modalités d'intervention des professionnels de l'urbanisme semblent marquées par d'importantes évolutions depuis le milieu des années 70, créant des contrastes avec les traits dominants des pratiques encore développées au long des "Trente Glorieuses". Par delà le reprofilage des métiers (conception de projets ; montages juridico-financiers et développement ; maîtrise d'ouvrage et coordination des différents intervenants), des transformations substantielles affectent les conceptions antérieures de la formation de la norme d'urbanisme et sa gestion.

Les décennies d'après-guerre avaient vu le développement combiné d'un cadre juridique centralisé de prévision spatiale et de systèmes généraux de codification technique des investissements urbains (grilles, ratios, modèles). Si l'application de cet ensemble uniforme donnait lieu nécessairement à des ajustements locaux aussi ponctuels qu'inavoués, elle proposait une rationalité universalisante et affirmait l'autorité technique et décisionnelle des techniciens et des bureaux d'études. Mais les esquisses de concertation ou d'élaboration conjointe puis les transferts de compétence provoqués par les lois de décentralisation ont développé des formes de mise en débat explicite des options, ont valorisé la multipolarité dans les processus locaux de décision, et ont favorisé la diversification et la négociation ouverte des normes. A partir de situations souvent contrastées, il est vrai, émergent des tendances nouvelles, qui poussent les professionnels de l'urbanisme à des actions d'information et de médiation plus apparentes et plus décisives. En France comme en Europe, ces mutations doivent faire l'objet d'attention et d'analyse, ainsi que le soulignent les communications de *Gilles Verpraet et Maurice Imbert*.

Quelques tenants de l'urbanisme de plan avaient dès le début du siècle souhaité ces formes de mise en débat et de pédagogie. Mais c'est la généralisation ultérieure de la norme urbanistique qui a appelé le développement réactif de modes de négociation et de formation-information. On remarque que ces processus pèsent tout autant sur la pratique des élus (et, plus largement, sur les conditions de

fonctionnement de la représentation politique et sur les formes de légitimation du suffrage universel) que sur les positions et actions des techniciens de l'urbanisme.

Les situations d'expertise liées à l'urbanisme réglementaire ou opérationnel sont de ce fait en voie de profonde modification. Les compétences normatives développées précédemment se trouvent relativisées ; et les formations comme les organisations du travail sont en recomposition. Dans certains secteurs comme les transports, soulignent *Jean Marc Offner et Pierre Lassave*, le champ des compétences paraît se modifier profondément. En termes de savoirs, leur approche montre que plus généralement ce sont les pondérations relatives de la modélisation technique et de l'ingénierie sociale qui se modifient.

La figure professionnelle dominante devient-elle alors celle de l'"advocacy planner" ou du maïeuticien ? Il faut se garder de généraliser ou d'exagérer les mutations possibles. Mais les savoirs professionnels évoluent indéniablement, à mesure que les interventions des techniciens de l'urbanisme s'élargissent à la dimension proprement stratégique de la planification et en même temps se localisent plus nettement sur les aspects proprement spatiaux du projet. Le "tout planifié" qui intégrait, dans la gestion prévisionnelle des sols à grande échelle, une bonne part des politiques publiques sociales et économiques ne laisse-t-il pas place à des interventions plus sélectives et qui sont moins hiérarchisées qu'autrefois à partir des réservations d'espaces ?

### ***Gestion de l'espace et individualisation du développement local***

L'ambition d'une programmation exhaustive de l'extension de la ville avait conduit, à travers les circonstances de la seconde reconstruction urbaine et de la modernisation économique de l'après-guerre, à concevoir la planification spatiale comme un outil total. L'urbanisme et l'aménagement du territoire étaient alors considérés de manière très liée, selon un continuum d'opérations d'équipement et de réservations d'espaces qui tendent à s'emboîter et à se compléter à différentes échelles. Le plan, image et programme, (dans ses aspects directeurs comme de détail) visait donc la totalité urbaine, combinant ainsi dans le contexte des Trente Glorieuses l'esprit "holliste" de l'utopie (apparentée à la ville idéale) avec les moyens modernes du zonage fonctionnel et de l'intervention foncière.

L'approche par réservation d'espaces n'était pas sans défauts ni limites. Si l'affectation à grande échelle des usages des sols a donné libre cours à la spécialisation formelle et sociale des nouveaux quartiers d'habitat, la multiplication de zones d'industries n'a pas suffi à développer ou à structurer les tissus économiques locaux. Après avoir multiplié des périmètres industriels ou équipé sans cesse de nouvelles zones d'activités, on a réalisé progressivement que le développement local se jouait moins sur des offres standardisées de terrain que sur des potentiels différenciés de services et des atouts sélectifs. Les outils de planification spatiale sont-ils dès lors obsolètes ? Les communications de *Gilles Novarina, Samuel Martin et Patrice Noisette* tentent, à partir d'analyses différentes, de situer leur place dans ce contexte profondément évolutif.

Du moins l'intervention sur l'espace urbain ne peut-elle être dans son ensemble considérée comme caduque. L'échelle programmatique est devenue plus fine et l'ambition de prévision exhaustive fait partiellement recul. Si certains principes de cohérence ou de solidarité restent à gérer à l'échelle des agglomérations urbaines (à travers peut-être de nouvelles formes de chartes ou de communautés à inventer aujourd'hui), la planification communale n'est plus envisageable comme la simple démultiplication des schémas directeurs, leur décalque à l'échelle mineure. La démarche de projet, comme l'expose *Charles Bachofen*, propose donc aujourd'hui d'envisager l'aménagement de la ville "par morceaux", comme un héritage transformable progressivement mais à partir de son histoire, et selon une démarche procédant en même temps d'une négociation explicite.

L'approche contemporaine de projet ainsi que l'accent mis sur les stratégies de développement économique convergent à présent sur la mise en place de "politiques d'image" spécifiques, où la réalisation architecturale et l'exercice de composition urbaine tiennent souvent un rôle majeur. Est-ce là un retour aux ambitions syncrétiques de l'"art urbain" des années vingt ? Par delà le résultat plus ou moins achevé des tentatives contemporaines de composition et de projet urbain, le défi méthodologique reste le même : comment articuler entre eux deux ordres de sémantisation de nature différente, le projet-image et la prévision-chiffre ?

## **I - LE PLAN PORTEUR DE CONNAISSANCE ET D'ACTION**

***1- Interroger l'urbanisation et penser la ville***

## **L'ENTENTE FRANCO-BELGE ET LE PREMIER ENSEIGNEMENT D'URBANISME EN FRANCE**

**par Pieter UYTENHOVE**  
Académie d'Architecture

### **A LA RECHERCHE D'UNE NOUVELLE CONNAISSANCE**

Au dix-neuvième siècle s'étaient constitués trois grands complexes de pensées et d'activités, celui de la théorie, celui de la pratique et celui, qui les relie, de l'organisation. Chacun de ces complexes groupait des ensembles systémiques plus ou moins homogènes de personnes et de connaissances sans qu'il n'existât de liens très forts entre eux. Vers la fin du siècle, dans la nécessité de souder les trois complexes ensemble afin que la civilisation moderne puisse se développer et fonctionner en bloc, des rapports interstitiels furent découverts ou inventés. On se rendait compte progressivement qu'il y avait un fond commun aux trois complexes, qui était les phénomènes observables. Un monde "clos" et "phénoménologique" tel que la ville, représentait un fond commun qui devait logiquement permettre de solidariser les trois complexes et donc de relier la théorie à la pratique par l'organisation des phénomènes. Pour y parvenir il fallait étendre la connaissance aux pratiques urbaines et aux modèles théoriques.

L'urbanisme nous semble être né de cette préoccupation. En Belgique, à l'encontre d'autre pays en voie d'industrialisation comme l'Angleterre ou l'Allemagne, la modernisation avançait sans trop devoir se soucier de traditions politiques, administratives ou idéologiques. Le sens de l'organisation y était pour cette raison plus développé qu'ailleurs, bien qu'y persistaient des ségrégations verticales entre l'organisation des transports publics et le logement social, l'individualisme des classes moyennes, le libéralisme des industriels, le conservatisme des cléricaux. L'urbanisme y attirait très peu d'attention, car les questions urbaines y étaient plutôt remplacées par les problèmes de différentes échelles "phénoménologiques".

Ce sont ces questions qui formaient au *Premier Congrès international des Villes* à Gand en 1913, le fond des discussions. Le congrès fut créé à la suite d'une série de congrès sur la construction des villes, organisés dès le début du siècle en Grande-Bretagne et en Allemagne, ainsi que des congrès internationaux des sciences administratives et de bibliographie ayant eu lieu à partir de la fin du XIXe siècle. A l'occasion de ce congrès fut créée l'*Union internationale des Villes* à l'initiative entre autres, d'Emile Vinck et Paul Otlet, internationaliste, propagateur de la Cité Mondiale et auteur de la "Classification Décimale Universelle".

Le congrès à Gand inaugura, à côté du thème de la construction des villes et de l'art urbain, développé depuis le milieu du XIXe siècle, une vision sur "l'organisation de la vie municipale" faisant appel à une sociobiologie municipale et à la notion de l'organisation scientifique. Ce qui était finalement en cause pendant ce congrès fut le statut et le développement d'une connaissance étendue de toute la matière urbaine capable de fonder aussi bien la formation de l'ingénieur et de l'architecte, du paysagiste et du policier, du fonctionnaire administratif et du bibliothécaire municipale, que de l'infirmière sanitaire et du médecin des enfants.

Il s'agissait donc d'un double souci : approfondir la connaissance des disciplines intermédiaires, ainsi qu'étendre la connaissance sur la ville à un niveau global qui pourrait offrir une vision d'ensemble sur l'organisation de la société. Pour cette connaissance, la ville portait le statut d'une source primaire en même temps que d'un moyen d'action systématique. Elle était source d'une connaissance d'observation ayant comme cadre l'exercice et l'objet de chacune des disciplines qui se déroulaient dans le rassemblement métaphorique qu'était la ville. Celle-ci jouait pour chacune de ces disciplines le rôle d'un moyen ou d'un instrument en vue d'ordonner la société.

Dans ce contexte s'élevaient toujours davantage de voix réclamant une science de l'urbanisme qui devait se fonder sur une nouvelle connaissance et qui, par sa nature, devait s'inspirer de l'observation de la ville. Pour la période d'avant guerre, nous constatons un flou persistant autour de la définition de l'urbanisme, qui était du au dédoublement de cette connaissance urbaine. D'un côté existait la tendance d'un approfondissement des pratiques urbaines, comme l'architecture, le tracé des rues, l'assainissement ou l'extension résidentielle urbaine ; de l'autre côté on voyait se déployer une vision synthétique qui à travers la ville voulait unir les trois grands complexes et leurs espaces interstitiels en une science, à la fois positive et humaine, de l'organisation sociale et matérielle.

### **Un réseau d'étude international à l'occasion de la guerre**

La première guerre mondiale entraîna l'émigration de plusieurs milliers de Belges, qui se rendirent dans les pays voisins non-ennemis. Ils constituaient le groupe de réfugiés le plus nombreux en Europe de l'Ouest. Ils étaient plus de 550.000 au total : approximativement 325.000 en France, 160.000 en Grande-Bretagne et 100.000 aux Pays-Bas. De son côté, le gouvernement belge en exil s'était établi, après son odyssée, au Havre le 13 octobre 1914(1). Son statut d'extraterritorialité lui permettait de conserver ses prérogatives principales et, bien que la majeure partie de la population belge eût été soustraite à son autorité, il restait à même d'assumer les tâches que lui imposaient les circonstances. Il devait prendre les mesures en rapport direct avec la conduite de la guerre et prévoir des dispositions pour la libération(2).

Après une série de réunions préparatoires auxquelles le *Royal Institute of British Architects* et le *Town Planning Institute* prirent également part, l'*International Garden Cities and Town Planning Association* décida d'organiser une conférence sur la reconstruction de la Belgique. De son côté, le *Town Planning Institute* envisageait une formation permanente d'experts belges par des expositions et des groupes d'études(3).

En janvier 1915, G.Helleputte, ministre de l'Agriculture et des Travaux Publics du gouvernement au Havre, désigna l'architecte belge J.J.Caluwaers, membre du *Royal Institute of British Architects*, pour le représenter lors des travaux préparatoires de la Town Planning Conference sur la reconstruction de la Belgique. En se basant sur des listes d'adresses d'architectes belges résidant en Grande-Bretagne établies par le comité organisateur sous la direction de Raymond Unwin, il indiqua également les Belges susceptibles de faire des communications ou de suivre les cycles de formation "avec le plus de fruit" en raison de leurs intérêts antérieurs pour les problèmes d'urbanisme(4). La Town Planning Conference sur la reconstruction de la Belgique eut lieu du 11 au 16 février 1915 au Guildhall à Londres(5). Plus de trois cents Belges participèrent au congrès présidé par G.Helleputte. Henri La Fontaine, sénateur et Prix Nobel de la Paix, E.Carton de Wiart et M.Flanneau, tous deux délégués du *Comité Officiel Belge*, siégeaient avec Caluwaers dans le comité organisateur. Charles Patris et Georges Hobé(6) étaient également présents ainsi qu'Emile Vinck, qui, ayant réussi à quitter la Belgique occupée, représentait l'*Union internationale des Villes*. Le Français Dépinay, de la *Société Française des Habitations à Bon Marché*, et deux Hollandais dont Jos.Th.Cuypers, de la fondation Architectura et Amicitia, assistaient également à la conférence(7). Deux jours furent consacrés à des discussions et à des exposés présentés par des officiels comme Herbert Samuel, président du Local Government Board, et Helleputte, ainsi que par des spécialistes britanniques comme E.G. Culpin, H.R. Aldridge (National Housing and Town Planning Council), Thomas Adams (Canada) et Montagu Harris (président de l'International Garden Cities and Town Planning Association). Quelques communications furent faites par des rapporteurs belges et étrangers, parfois au moyen de rapports envoyés à la conférence(8). Selon l'usage de la *Garden Cities and Town Planning Association*, quelques jours furent également prévus pour visiter des cités-jardins et des extensions urbaines. Le programme de propagande fut complété par la visite guidée de Hampstead Garden Suburb et de Letchworth Garden City, où résidait d'ailleurs une importante colonie de réfugiés belges et où Ebenezer Howard adressa la parole aux invités.

Lors de la Town Planning Conference, de nombreux conférenciers insistèrent pour que la reconstruction de la Belgique soit l'oeuvre des Belges eux-mêmes et pour que le rayonnement de l'exemple anglais soit traduit en des termes correspondant à la situation nationale. Afin d'offrir aux débutants belges la possibilité de se perfectionner dans l'urbanisme, on créa à Londres le *Belgium Town Planning Committee* (Caluwaers, Flanneau, La Fontaine et Carton de Wiart, R. Unwin, président, E.G. Culpin, secrétaire)(9). Sous les auspices du gouvernement belge et à l'initiative du *Town Planning Institute* et de l'*International Garden Cities and Town Planning Association*, ce comité fut fondé spécialement pour permettre aux architectes, ingénieurs, géomètres, avocats, conseillers communaux et autres spécialistes belges d'étudier les problèmes de la reconstruction et de les traduire en schémas et directives préparatoires(10). Trois méthodes étaient préconisées à cet effet : la mise sur pied d'une exposition, la constitution de groupes d'étude comportant des délégués du gouvernement et des réfugiés belges, et l'organisation de conférences par des experts.

Le 7 avril 1915 Lord Bryce et le ministre belge Paul Hymans inaugurèrent ensemble l'exposition d'urbanisme organisée par le *Belgium Town Planning Committee*. Pour réaliser le deuxième volet du plan éducatif, le *Belgium Town Planning Committee* organisa trois séries de conférences qui furent données à University College dans le courant de 1915 et jusqu'au printemps de 1916. La première et la plus importante série traita de la notion de Town Planning en général(11). Une deuxième série de six exposés (les Carpenter's Company Lectures) traita de l'architecture des villes belges et fut partiellement confiée à des Belges (avec e.a. Horta, Caluwaers et Patrick Abercrombie). Un troisième groupe d'exposés débuta à l'automne 1915. Ils étaient spécialement destinés aux experts techniciens dont le recyclage semblait avoir été beaucoup trop négligé. Au départ, il était d'ailleurs question de ne pas se limiter aux ingénieurs mais de s'adresser également aux avocats, aux hygiénistes, aux médecins et à d'autres spécialistes pour leur proposer un programme d'encadrement du même genre.

A la fin du mois de janvier 1915, le ministre Helleputte appela au Havre Raphaël Verwilghen, qui résidait en Zélande, afin d'utiliser ses services(12). Il l'envoya en mission en Grande-Bretagne pour étudier les nouvelles questions du "Town Planning". Verwilghen entama très sérieusement la prospection de ce champ d'investigation, nouveau pour lui et pour la plupart des Belges. Il voulait établir un diagnostic des villes belges en se basant sur des études analytiques effectuées dans des bibliothèques et à l'aide de cartes et de plans. Ainsi voulait-il réaliser une oeuvre comparable au "Survey" régional et urbain anglais(13). Verwilghen s'était familiarisé avec cette manière de penser en traduisant, en octobre 1915, une conférence publiée par H.V. Lanchester sous le titre de "Civic Development Survey"(14). Pour Verwilghen, les nombreux architectes sans travail qui habitaient en Grande-Bretagne pouvaient s'occuper utilement en effectuant des analyses de ce type.

Après son séjour en Angleterre, Verwilghen regagna Le Havre avant d'assumer sa fonction d'intermédiaire au niveau des échanges internationaux entre industriels, urbanistes et architectes au sein de l'Office du gouvernement belge à Paris.

En Belgique, la réforme internationale des sociétés fut propagée formellement par Paul Otlet, ami de l'écossais Patrick Geddes. Ses idées au sujet d'une éthique mondiale étaient fondées sur la catégorie morale de la nation et la construction de la communauté selon ses théories sur la sociobiologie municipale.

En mars 1915, sous le patronage du représentant diplomatique belge à La Haye, le Baron Fallon, les émigrés belges Huib Hoste, Paul Otlet et Louis Van der Swaelmen ainsi que les Hollandais H.P. Berlage, Jos.Th.Cuypers, H.Evers et J.Pauw fondèrent le *Comité Néerland-Belge d'Art Civique*(15).

Cette initiative résultait directement d'un entretien de Van der Swaelmen et Otlet avec E.Vinck qui -comme Cuypers d'ailleurs- revenait en février 1915 de la conférence de Londres sur la reconstruction, où il avait fait un exposé en qualité de délégué de l'Union des Villes et Communes Belges(16).

Le *Comité Néerland-Belge d'Art Civique*, qui était en relation avec l'*Union Internationale des Villes*, devait se limiter à rassembler de la documentation concernant

les nouvelles idées en matière d'urbanisme(17). Inspiré par l'idée qu'Otlet avait eue en 1913, Van der Swaelmen voulait ainsi constituer un outil pouvant servir de guide pratique pour la reconstruction et permettant de créer une législation générale sur l'urbanisme. En outre, ce manuel devait confirmer d'une manière convaincante la valeur de l'"Art civique" et décrire le contenu de cette notion.

Le nouveau terme "Art civique", par lequel Van der Swaelmen désignait la science globale de l'aménagement de l'environnement, se fondait sur les principes universels de l'utilité et des trois ordres esthétiques -la beauté naturelle ou pittoresque, la beauté créative ou rythmique, la beauté stylistique ou ornementale- mais restait en fin de compte le produit de la genèse perpétuelle d'un idéal insaisissable du siècle des Lumières(18).

C'était, chez Van der Swaelmen, le fondement d'une dualité, qu'il décrit lui-même en 1919 comme les deux pôles de l'urbanisme et sur laquelle il centre son travail de compilation ; la sociobiologie des villes ou la base de l'urbanisme, et l'esthétique collective d'une culture sociale visualisée(19).

A partir de la fin de 1915, le rayonnement du *Comité Néerland-Belge d'Art Civique* fut suffisamment grand pour que 1916 voit la fondation de comités "Pour la Belgique" au Danemark, en Amérique, en Suisse et en France et pour que des négociations soient entamées à ce sujet avec bien d'autres pays(20).

Van der Swaelmen se consacra entièrement à la propagande internationale en faveur du *Comité Néerland-Belge d'Art Civique* et à la rédaction de son ouvrage *Préliminaires d'Art Civique*. Il le considérait comme le premier ouvrage général en français sur l'urbanisme malgré la publication un an auparavant d'un livre écrit dans des circonstances semblables et poursuivant le même objectif : *Comment reconstruire nos cités détruites* (1915) d'Alfred Agache, Marcel Auburtin et Emile Redont, avec la collaboration de Léon Jaussely et Jean-Claude-Nicolas Forestier. Il émanait de la *Société Française des Architectes Urbanistes*(21). Les deux études envisageaient l'urbanisme -l'Art civique et l'Urbanisme, proprement dit-comme l'art du projet et la science du lien entre le comportement social et le milieu physique. Elles proposaient la création d'un cadre axé sur la qualité et l'organisation afin d'aider la reconstruction.

### **Le premier enseignement d'urbanisme en France**

En mars 1916, un mois environ après son retour de sa mission d'étude en Angleterre, Raphaël Verwilghen partit à Paris pour organiser la participation belge à l'exposition sur la reconstruction. Une *Commission Exécutive d'Organisation de la Participation Belge à l'Exposition de la Cité Reconstituée* fut spécialement créée. Elle était présidée par Georges Risler, Verwilghen en assurait le secrétariat. Parmi les membres belges, on trouvait notamment l'industriel Oscar De Waele, les architectes Eugène Dhuicque, Charles Patris et Hubert Marcq, les représentants du cadastre Hamon et Massart, ainsi que Kervyn de Lettenhoven. Cette commission comportait également des Français comme Bonnier, Bergeron et Eyrolles(22). Ce fut le début d'un effort énergi-

que, plus ou moins commun, en vue de concentrer les activités belges dispersées à l'étranger et de les convertir en une approche pratique de la reconstruction après la guerre. Une initiative importante qui avait précédé cet effort fut le groupement dès l'hiver 1914 des comités joints de l'*Union des Villes et Communes belges*, de l'*Union internationale des Villes*, de l'*Union des Associations internationales* et de l'*Institut international de Bibliographie et de Documentation*(23). L'âme de cette action centralisatrice à Paris, de ce "Groupe belge de Paris", fut Verwilghen, qui, à partir de ce moment, continua à se tenir au courant et à prendre activement part à ce qui se passait en Angleterre, aux Pays-Bas, en France, ainsi qu'au sein du gouvernement belge.

A l'"Exposition de la Cité Reconstituée" l'architecte Hubert Marcq lança un appel pour une "Union idéale Sacrée" entre la France et la Belgique, qui fut initiée par la fondation d'un *Comité Supérieur Franco-Belge*. Les locaux du Musée Social furent mis à la disposition des réfugiés belges qui y trouvèrent une documentation abondante. Des conférences et des expositions y furent organisées(24).

L'envoi de Van der Swaelmen à l'Exposition de la Cité reconstituée donnait une idée des réalisations de son *Comité Néerlandais-Belge d'Art Civique* et de ses *Préliminaires d'Art Civique*. Il se basait sur la méthode du "Civic Survey", de l'*Encyclopédie des Villes et de l'Art Civique* et des publications de son comité. Une partie importante traitait d'une innovation : la création éventuelle d'un *Institut d'Urbanisme et de Hautes Etudes Civiques* à Bruxelles. Van der Swaelmen voulait ainsi répondre à un souhait d'Helleputte et marquait sa volonté d'anticiper sur un projet de Patris à Paris. Enfin, cette contribution comprenait également une étude élaborée sur le développement d'Amsterdam, avec les plans d'extension du sud de la ville ainsi qu'une section sur la Bourse de Berlage. C'est à la demande expresse de Verwilghen que ces exemples hollandais furent montrés à Paris pour prouver aux Français que tout art moderne n'était pas "boche" et que les Allemands n'avaient pas le monopole du rationalisme et de la logique(25).

Le problème d'une nouvelle formation professionnelle adaptée, définie par Van der Swaelmen, ne vint à l'ordre du jour qu'après un certain temps, lors des débuts de l'organisation effective de la reconstruction. Cette formation existait déjà en Angleterre où elle était dispensée au Department of Civic Design créé à l'Université de Liverpool en 1909 ainsi qu'au *Town Planning Institute* fondé à Londres en 1913. Des initiatives isolées comme celle de Marcel Poëte, qui donnait un séminaire sur l'histoire de Paris à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, montraient combien cette formation restait bénéfique et disparate. En août 1915, Léon Jaussely souligna l'urgence de la mise sur pied d'un enseignement urbanistique destiné au nombreux personnel qui devrait oeuvrer à la reconstruction(26). En 1915, Alfred Agache lança au Collège libre des Sciences sociales un cours qui, selon Risler, fut suivi avec intérêt(27).

A l'initiative d'Helleputte, une sous-commission fut créée au sein de la *Commission Exécutive d'Organisation de la Participation Belge à l'Exposition de la Cité Reconstituée*, en vue de favoriser la création d'un enseignement spécialisé pour la reconstruction. Cette sous-commission comprenait les Belges Oscar De Waele, Eugène Dhucque, Charles Patris et Raphaël Verwilghen, et les Français Marcel Auburtin, Louis Bergeron, Louis Bonnier, Louis Gaultier et Georges Risler(28). Charles Patris

présenta immédiatement un rapport qui se situait dans l'esprit de la nouvelle loi belge du 25 août 1915 sur les plans généraux d'aménagement, d'extension et d'embellissement des agglomérations urbaines et du projet de loi français analogue de Cornudet(29). Dans sa conférence à l'Exposition de la Cité Reconstituée à Paris le 5 juillet 1916, Patris nota en marge la création prochaine d'une "Ecole supérieure d'Art public"(30). Risler, dans son allocution à Patris, remarqua à propos de cette initiative :

*"En résumé, tout est dans l'urbanisme : presque tout peut en découler. Nos collègues belges nous ont précédés dans cette voie : ils ont réalisé les conditions pratiques de cette marche vers l'idéal ; ils ont cherché à en augmenter la rapidité, à en assurer la sécurité"(31).*

Patris voulait organiser un système d'instruction double qui, pour une part, assurerait une formation à la pratique générale, artistique et artisanale et, pour une autre, serait axé sur un enseignement supérieur et élitaire de l'art social de l'urbanisme.

Dans le projet définitif, l'"Ecole supérieure d'Art public" se proposait de "collaborer à l'oeuvre de réparation nationale qui doit succéder à la libération des territoires envahis"(32). Le projet mentionnait le manque absolu d'une vue d'ensemble sur les problèmes urbains, aussi bien en France qu'en Belgique :

*"S'il est un point curieux, c'est que, dans le pays qui a donné naissance aux inspireurs de ces grands ensembles de Versailles, de Nancy, de Reims et d'Arras, dans ce pays qui est aussi celui des auteurs des merveilleuses perspectives de Paris et de Bordeaux, qui a connu les fortes initiatives de Haussmann et d'Alphand, le goût de traiter les conceptions d'ensemble soit tombé en désuétude. Alors que les Etats-Unis, les pays du Nord, l'Angleterre, la Hollande, les pays Scandinaves, voire même notre ennemie : l'Allemagne, ont poussé jusqu'à la dernière précision l'étude des extensions, aménagements ou constructions des villes, aucune école, aucune organisation d'enseignement ni en France, ni en Belgique, n'a aidé l'initiative individuelle en ce domaine, en concentrant des études extrêmement diverses, excellentes par elles-mêmes, mais demeurées défectueuses en raison d'un manque absolu de concrétion"(33).*

L'origine de l'Ecole fut cherchée dans la volonté d'un nouveau corps professionnel, dans l'application d'un rationalisme technique et dans une foi artistique :

*"Telle est l'origine de l'Ecole Supérieure d'Art Public : Former un corps de professionnels, architectes, ingénieurs, techniciens, constructeurs, ralliés sur des principes communs, en vue d'une action collective, acquérir par la méditation, le raisonnement et l'étude la foi artistique que possédaient nos grands devanciers, la certitude dans l'application des règles d'un sain rationalisme, la technique haute et variée qui permet au maître de l'oeuvre de résoudre avec netteté les graves problèmes qui se posent à l'heure actuelle, plus complexes que jamais, et, par là, de conduire avec autorité les exécutions d'ensemble les plus compliquées"(34).*

Le but de l'Ecole fut posé en ces termes :

*"L'Ecole supérieure d'Art public, établissement libre d'enseignement supérieur, complète l'éducation professionnelle des architectes, ingénieurs, praticiens du bâtiment et des services publics par l'enseignement des questions qui intéressent la reconstruction, après la guerre, des agglomérations détruites, le tracé, l'aménagement, l'extension et l'embellissement des villes et*

*agglomérations en général. Cet enseignement repose sur les principes d'application assurant la sincérité de la technique et l'utilisation rationnelle des procédés que l'industrie moderne met à la disposition des constructeurs(35).*

L'*Ecole supérieure d'Art public* fut créée en mars 1917, malgré le scepticisme extrême de Van der Swaelmen et Verwilghen(36). Le Comité de direction comportait les Français Georges Risler (président), Louis Bonnier (vice-président), Léon Rosenthal (secrétaire général), Arthur Metz (secrétaire-trésorier), Marcel Auburtin, Jules Bergeron, Berthélémy, Raoul de Clermont, Adolphe Dervaux, Léon Eyrolles, Louis Gaultier, Léon Jaussely, Charles Plumet et Marcel Poète, et les Belges Charles Patris (directeur-administrateur), Raphaël Verwilghen (secrétaire), Oscar De Waele, baron Kervyn de Lettenhoven, Fernand Maertens et Hubert Marcq(37). Après avoir été hébergée quelque temps au Musée Social, l'école put commencer son premier programme annuel le 21 mars 1917 au 29, rue de Sévigné à Paris, dans les locaux de l'*Institut d'Histoire, de Géographie et d'Economie Urbaines* qui venait d'être fondé par Marcel Poète. L'enseignement était réparti en six grandes sections(38) :

- I. Théorie générale et régionale des agglomérations*
- II. Hygiène urbaine*
- III. Architecture et génie civil - construction*
- IV. Economie politique et économie sociale*
- V. Législation et droit administratif*
- VI. Esthétique*

Ainsi, une "compréhension nouvelle" de la tâche des techniciens, des ingénieurs, des architectes et des administrateurs devait naître grâce à la mission "de répandre les principes d'organisation des cités, de créer des urbanistes". Le 21 mars 1917, la conférence de Louis Bonnier, "Pourquoi nous créons une école d'art public", ouvra solennellement l'*Ecole supérieure d'Art public*, où, à partir de ce moment et pendant trois années jusqu'en 1919, se dérouleraient des cycles de conférences publiques et de cours-conférences, ainsi que les cours normaux. On retrouve dans l'organisation de la nouvelle formation la dichotomie entre théorie et pratique, entre vue d'ensemble et approfondissement technique que nous avons décelée déjà dans le développement des trois complexes idéologique, pratique et théorique au XIXe siècle :

*"L'Enseignement de l'Ecole Supérieure d'Art Public comportera des cours théoriques donnés par les Professeurs de l'Ecole, - des conférences demandées aux techniciens et personnalités les plus réputés de France et de l'Etranger, - des travaux pratiques sous la direction d'architectes, d'ingénieurs et d'hygiénistes, - des exercices et recherches d'ordre historique, théorique et pratique, poursuivis en commun par les professeurs et les élèves. Il pourra se compléter par des études sur place, des excursions et voyages d'étude"(39).*

Les professeurs étaient en majorité français, parmi lesquels des personnages très renommés du monde de l'art, de l'architecture, de l'urbanisme, de l'administration publique, de la jurisprudence, de la technique et du monde intellectuel. Environ un sur

cinq de l'ensemble des conférenciers occasionnels et des professeurs, fut belge, c'est-à-dire une bonne dizaine d'interlocuteurs(40).

Selon le programme, cet enseignement avait pour "complément naturel et nécessaire" celui qui serait donné par l'*Institut d'Histoire, de Géographie et d'Economie urbaines* de la Ville de Paris sous la direction de Marcel Poëte, "les deux enseignements étant d'un mutuel accord, combinés pour une collaboration intime et permanente(41).

L'*Ecole supérieure d'Art public* passa en 1919 à l'*Ecole pratique d'Etudes urbaines et d'Administration municipale* fondée par Henri Sellier(42). Pour Verwilghen, il valait toutefois mieux former de bons groupes de travail plutôt que d'enseigner une science encore mal définie. Il fut écouté favorablement par des gens comme Jaussely et Cornudet à Paris, où il trouva également un climat réceptif pour les *Préliminaires* de Van der Swaelmen(43). Verwilghen était disposé à servir d'intermédiaire pour l'*Union Internationale des Villes* car celle-ci permettrait de constituer un nouveau groupe d'étude à Paris après l'échec d'une *Commission d'Etude Franco-Belge* lancée quelque peu prématurément en mars 1916. Van der Swaelmen voulait profiter du nouveau besoin d'action qui agitait Paris pour y installer un centre de documentation analogue à son *Comité Néerlandais-Belge d'Art Civique*. Il comptait sur Verwilghen pour l'aider à réaliser cet objectif.

Van der Swaelmen pensait comme Verwilghen qu'il fallait créer des groupes d'étude et il proposa de réunir un cercle de personnes dont feraient partie quelques Français connus : Cornudet, Jaussely, Prost, Herriot, Siegfried, Ch. Gide. Pour ce cercle, il fallait "veiller à choisir des *modernistes* sans en avoir trop l'air peut-être, mais gare aux métrogardes (sic), gare au vieux-neuf, gare aux jardins publics "vermicelle" ou aux sous-petits-Le-Nôtre". Le schéma proposé pour l'organisation, qui comportait une commission d'étude et un centre de documentation encyclopédique, fut repris, grâce à Verwilghen, par *La Renaissance des Cités*(44), une oeuvre d'assistance fondée en août 1916. Pour que les propositions de Van der Swaelmen soient acceptables dans les milieux français, il dut toutefois taire son propre nom ainsi que celui du *Comité Néerlandais-Belge d'Art Civique*, étant donné la méfiance avec laquelle les Français considéraient la neutralité des Pays-Bas.

Peu après la guerre, Raphaël Verwilghen retourna en Belgique pour continuer ses services auprès du ministère des Travaux publics en vue de la reconstruction. Il devint e.a. collaborateur (correspondant) à la rédaction de la nouvelle revue française *La Vie urbaine*. En mai 1919, Georges Risler lui demanda dans une lettre d'accepter l'honorariat de son titre de secrétaire de l'*Ecole supérieure d'Art public* et le remercia de ses actions en France :

*"Nous avons hautement apprécié les services que, en France, vous avez rendus à la cause de l'urbanisme, et l'inlassable dévouement que vous avez apporté à notre oeuvre dès sa fondation. [...] Nous espérons que la joie que vous devez ressentir à vous retrouver dans votre chère Belgique, à y reprendre le cours interrompu de vos intéressants travaux, ne vous fera pas oublier les liens de vive sympathie que vous avez noués à Paris. Nous avons la ferme confiance qu'ils vous décideront dans l'avenir, à suivre nos efforts et à nous continuer, même de loin, votre collaboration si précieuse".*

En Belgique, l'enseignement de l'urbanisme se continua pendant les années de l'entre-deux-guerres à l'*Ecole Supérieure des Arts Décoratifs* de La Cambre. Verwilghen y fut professeur à la suite de Louis Van der Swaelmen, décédé quelques années après la guerre. Quant à sa fonction officielle comme directeur du Service de Construction de l'Office des Régions Dévastées, il la quitta après deux ans de travail, las des inerties administratives et ayant perdu ses illusions d'une reconstruction moderne et rationnelle.

### Notes

- (1) H. Carton de Wiart, *La Belgique en Terre d'Asile*, Paris 1915, 78 pp.
- (2) F. Van Langenhove, *L'action du gouvernement belge en matière économique pendant la guerre*, (Publication de la Dotation Carnegie pour la Paix internationale), P.U.F., Paris - New Haven 1927, 269 pp.
- (3) Correspondance entre Joris Helleputte et A.R. Potter du 21 au 29 janvier 1915 (Archives Générales du Royaume, Fonds Helleputte ISL 229-616)
- (4) Correspondance entre G. Helleputte et A. Van Hecke, janvier 1915 ; correspondance entre G. Helleputte et J.J. Caluwaers du 28 janvier au 3 mars 1915 ; correspondance entre G. Helleputte et R.A.B. Paget du 7 au 19 janvier 1915 (Archives générales du Royaume, Fonds Helleputte ISL 229-616)
- (5) *De Bouwwereld*, Amsterdam, 1915, pp. 73-75
- (6) G. Hobé, *La reconstruction de nos villes*, 15 février 1915 (allocution prononcée à Londres) (Collection privée G. Hobé)
- (7) J. Th. Cuypers, "The Garden Cities and Town Planning Association conferentie gehouden te Londen van 11 tot 16 februari 1915, betreffende den herbouw van België", in *Architectura*, Amsterdam, 27 février 1915, 23, 9, pp. 41-42; 20 mars 1915, 12, pp. 63-66; 27 mars 1915, 13, pp. 73-74 ; *Bouwkundig Weekblad*, Amsterdam, 1915, pp. 86-89 ; Portielje, "Compte rendu du Congrès organisé par l'International Garden Cities and Town Planning Association, concernant la reconstruction de la Belgique", in *Garden Cities and Town Planning Magazine*, 1915, V, pp. 51-56, 71-79, 100-106 et 121-128
- (8) *Garden Cities and Town Planning Magazine*, 1915, pp. 41 sqq.
- (9) E.G. Culpin, in *Garden Cities and Town Planning Magazine*, 1915, pp. 87-92
- (10) R. Unwin, Bryce, *Belgium Town Planning Committee* (circulaire) (Archives générales du Royaume), Fonds Helleputte ISL 229-616
- (11) *Town Planning Review*, 1915, p. 72
- (12) Lettre de G. Helleputte à R. Verwilghen datée du 21 janvier 1915 (K.U. Leuven, Fonds Verwilghen RV 2.1)
- (13) R. Verwilghen, *Garden Cities and Town Planning Magazine*, 1916, pp. 18-20
- (14) H.V. Lanchester, *Journal of the R.I.B.A.*, 1915, pp. 107-110; R. Verwilghen, *Note sur l'inspection des villes (Civic Survey)*, Londres, 10 octobre 1915 (K.U. Leuven Fonds Verwilghen 2.1)

- (15) *Bouwkundig Weekblad*, Amsterdam, 1915, pp. 183-184 ; *De Bouwwereld*, Amsterdam, 1915, pp. 313-315
- (16) *Encyclopédie des Villes et de l'Art Civique*, février 1918
- (17) *De Bouwwereld*, 1915, pp. 313-315 ; *Bouwkundig Weekblad*, 1915, pp. 183-184
- (18) H.Stynen, *Urbanisme et société. Louis Van der Swaelmen (1883-1929), animateur du mouvement moderne en Belgique, Bruxelles - Liège, 1979, 139 pp.*
- (19) *La Cité*, Bruxelles, 1921, pp. 81-86
- (20) H.Stynen, op. cit., p. 24
- (21) A.Agache, R.Auburtin, E.Redont, *Comment reconstruire nos cités détruites. Notions d'urbanisme s'appliquant aux villes, bourgs et villages*, Paris, 1915, 257 pp. ; P.Abercrombie, "Comment reconstruire nos cités détruites", in *Town Planning Review*, 1916, pp. 201-203
- (22) R.Verwilghen, *Rapport sur les travaux de la Commission exécutive d'organisation de la Participation Belge à l'Exposition de la Cité Reconstituée*, Paris, 5 mai 1916 (Fonds R.Verwilghen, K.U.Leuven, RV2.3(b))
- (23) R.Verwilghen, *Reconstruction architecturale et sociale de la Belgique. Groupe belge de Paris, s.d.* (K.U.Leuven Fonds Verwilghen 1.5)
- (24) H.Marcq, "L'entente Franco-Belge en matière d'urbanisme. Ses avantages réciproques, appréciations au sujet de la reconstruction des Villes et des Villages", in *Exposition de la Cité Reconstituée*, Paris, 1916, pp. 525-528
- (25) Lettre de R.Verwilghen à L.Van der Swaelmen datée du 14 septembre 1915 (Fonds Van der Swaelmen, K.U.Leuven, VDS 2.2)
- (26) L.Jaussely, "Construction des villes", in *L'Architecture*, Paris, 1916, pp. 4-12
- (27) A.Agache, M.Auburtin, E.Redont, op.cit., p. XV
- (28) R.Verwilghen, *Rapport sur les travaux...op. cit.*
- (29) *Rapport présenté par M. l'Architecte Patris. Projet d'organisation d'un enseignement spécial (confidentiel)* ; 1916 (Fonds R.Verwilghen, K.U.Leuven, RV 2.3 (b))
- (30) Ch.Patris, "Le coeur de la cité", in *Exposition de la Cité reconstituée*, Paris, 1916, pp. 303-325
- (31) Ibidem
- (32) *Projet d'Ecole supérieure d'Art public, s.d.*
- (33) Idem
- (34) Idem
- (35) Idem
- (36) Correspondance entre Verwilghen et Van der Swaelmen, 12-23 avril, 18 et 28 août 1916 (Fonds Van der Swaelmen, K.U.Leuven, VDS 2.2)

(37) Du Comité de patronage faisaient partie e.a. : Léon Bourgeois, Victor Bérard, Jean Brunhes, Vicomte Cornudet, Charles Gide, Eugène Hénard, Hébrard de Villeneuve, Léopold Mabilieu, Jules Siegfried, Paul Vidal de la Blache.

(38) Plus en détail, le programme des cours était comme suit : I. Théorie générale et régionale des agglomérations (De l'enseignement de l'urbanisme - Histoire de l'art public - Théorie de l'urbanisme) ; II. Hygiène urbaine (Hygiène urbaine - Hygiène rurale) ; III. Architecture et génie civil - construction (Théorie de la composition - Technique des métiers) ; IV. Economie politique et économie sociale (Economie politique - Economie sociale) ; V. Législation et droit administratif (Evolution des agglomérations humaines - Eléments constitutifs des cités - Le domaine et les services publics - Les constructions privées - Le droit spécial des villes à reconstruire) ; VI. Esthétique (Esthétique générale de l'urbanisme - Esthétique régionale)

(39) *Ecole supérieure d'Art public*, s.d. (K.U.Leuven Fonds Verwilghen 1.5)

(40) Nous donnons en ordre alphabétique la liste presque exhaustive de l'ensemble des conférenciers et des professeurs en indiquant leur nationalité : Alfonse Agache (F), Marcel Auburtin (F), Victor Bérard (F), Berthélémy (F), Bernard Bezault (F), Henri Blanchard (F), Edmond Bonjean (F), Louis Bonnier (F), A. Borrel (F), Charles Brun (F), Raoul de Clermont (F), le vicomte Cornudet (F), Corpechot (F), Louis Dausset (F), Adolphe Dervaux (F), Oscar De Waele (B), A. Diénert (F), Camille Enlart (F), le comte de Fels (F), Géo-B. Ford (USA), Jean C.N. Forestier (F), C.M. Gariel (F), Louis Gautier (F), Georges Helleputte (B), Jean Hennessy (F), Jacques Hermant (F), Herriot (F), Léon Jaussely (F), Paul Juillerat (F), Paul Léon (F), Hubert Marcq (B), Louis Marin (F), André Michel (F), Raymond Moenaert (B), Joseph Muls (B), Charles Patris (B), Charles Plumet (F), Marcel Poëte (F), Julien Polti (F), Joseph Reinach (F), Georges Risler (F), Charles Rist (F), Henri Robert (F), Léon Rosenthal (F), Valentino (F), Van Bogaert (B), Louis Van der Swaelmen (B), Edgar Van Volsom (B), Albert Vaunois (F), J. Verdin (F), Raphaël Verwilghen (B), Vignerot (F), A. Villemin (F), Paul Vorin (F)

(41) *Ecole supérieure d'Art public*, s.d. (K.U.Leuven Fonds Verwilghen 1.5)

(42) H. Sellier, "Un enseignement des questions urbaines. Importante initiative du Conseil général de la Seine", in *Le Mouvement Communal*, Bruxelles, 1919, pp. 127-129

(43) Lettre de R. Verwilghen à L. Van der Swaelmen datée du 28 août 1916 (Fonds Van der Swaelmen, K.U.Leuven, VDS 2.2)

(44) Lettres de L. Van der Swaelmen à R. Verwilghen datées du 23 septembre et 4 novembre 1916 (Fonds Van der Swaelmen, K.U.Leuven, VDS 2.2) ; *Office coopératif d'information et de documentation de "La Renaissance des Cités", pour la reconstruction architecturale, économique et sociale après la guerre*, Paris, s.d. (Fonds R. Verwilghen, K.U.Leuven, RV 2.4)

## LA "RENAISSANCE DES CITES" ET LA MISSION DE GEO B.FORD

par Marc BEDARIDA  
Ecole d'Architecture de Reims

Au lendemain de la Première guerre mondiale l'étendue des destructions dans les départements du Nord et de l'Est de la France ouvre la voie à une nouvelle pratique de l'aménagement urbain et offre, à l'urbanisme naissant, l'opportunité de s'établir comme champ disciplinaire.

Dans son ouvrage intitulé *L'Urbanisme en pratique*, publié en 1920, Geo B. Ford résume un sentiment bien partagé. "La grande leçon de la guerre a été le besoin de préparation et de prévoyance... La guerre nous a mis sous les yeux la nécessité inéluctable de donner aux générations à venir la possibilité de faire bien... L'urbanisme rationnel peut y contribuer puissamment. Les peuples broyés par la guerre exigent des conditions de vie meilleures, plus de confort et plus de joie autour d'eux : c'est le devoir de la ville de les leur procurer, et elles peuvent y arriver, amplement, par l'urbanisme. Les peuples ont bien gagné le droit à des conditions de vie meilleures : notre devoir est de le leur donner" (1).

Aux enjeux généraux et généreux formulés par Geo B. Ford s'ajoute une dimension plus patriotique. L. Bonnier professe qu'il faut reconstruire parce que c'est un devoir moral envers les compatriotes des régions dévastées mais aussi afin que la France retrouve la place qui lui revient dans le concert des nations. Or tout laisse à penser qu'il va falloir agir vite et refaire, en peu de temps, ce que des siècles ont permis d'achever. Avec une importance extrême se pose, dès lors, la question de la méthode et des hypothèses à partir desquelles les études et plans d'urbanisme vont être établis.

### I - MESURER LES EFFETS ET CONSEQUENCES DE LA LOI CORNUDET

Tous les espoirs des protagonistes intéressés aux questions d'aménagement urbain convergent sur la loi Cornudet votée, *in fine*, le 14 mars 1919 après de longs et intenses débats. Les dispositions nouvellement votées créaient une véritable rupture avec les pratiques antérieures et furent saluées comme telles par les réformateurs sociaux, hygiénistes ou techniciens. La loi de 1919 instaure une rationalité prospective, alors que la démarche précédente la plus aboutie demeurait fondée sur des notions de nature spéculatrice et régulatrice. Pour l'essentiel, auparavant, les principes d'échanges, de flux, inspiraient la cohérence d'ensemble des desseins alors que la logique des nouveaux plans d'aménagement reposait sur des questions de coordination et de localisation des affectations ou usages (2).

L'ampleur des aspects embrassés par la loi Cornudet et la nature des études à mener avant d'établir un document d'aménagement (caractère des voies, emplacement des édifices, espaces libres à prévoir, servitudes d'hygiène etc...) requéraient une certaine pratique ou tout du moins des connaissances approfondies en la matière. L'ordre même, selon lequel les opérations préalables à l'établissement d'un plan doivent être entreprises, s'avère significatif. Léon Jaussely dans les parties qu'il a rédigées du livre *Comment reconstruire nos cités détruites* détaille les opérations à effectuer préalablement à l'établissement d'un plan. Il distingue trois aspects : "il convient de faire des enquêtes, de réunir des documents, *d'établir un programme*" (3). Plus que sur l'analyse L. Jaussely insiste - en architecte accompli - sur le terme programme c'est-à-dire l'énoncé des problèmes et desiderata, négligeant par là même la méthodologie à développer pour collecter des informations, niant aussi les considérations idéologiques liées à l'expression des demandes etc... L'approche réductrice de L. Jaussely contraste avec le "Civic Survey" développé par P. Geddes. Ce dernier au contraire hypertrophie la saisie des caractères et constituants d'une ville, insistant plus sur le diagnostic que sur le traitement. Pour autant, P. Geddes à la recherche d'une nouvelle théorie de la connaissance prône une approche intuitive des phénomènes c'est-à-dire puisée au contact même de la réalité urbaine et de la vie des groupes qui la constitue.

Geo B. Ford, aussi bien dans *L'urbanisme en pratique* que dans *City planning progress*, situe le problème à un autre niveau, se référant au contexte américain de la réforme civique (4). Averti de l'expérience de l'*American civic association*, de la *National municipal league* et des différents groupes militant en faveur des parcs ou des espaces libres, Geo B. Ford prend acte du passage de la réforme sociale à la réforme urbaine. Il traite de l'organisation concrète des commissions d'experts, de techniciens ou de simples habitants soucieux de l'avenir de leur ville et décidés à élaborer un projet urbain. Commissions publiques ou comités de personnalités indépendantes s'organisent en groupe de pression en vue de favoriser l'apparition d'un consensus autour de l'enquête et du constat qui en découle. La mise au point d'un *survey*, terme entendu de manière moins extensive qu'en Angleterre, nécessite insiste Geo B. Ford un travail complémentaire d'éducation et de mobilisation populaire autour de ses conclusions.

Revenons au cas français, le degré d'élaboration que requiert la procédure rendue obligatoire par la loi Cornudet pour l'établissement d'un plan d'aménagement impose le recours à un professionnel, ou plus exactement pour reprendre les termes de la loi un "homme de l'art" ou une "société". Nous ne reviendrons pas sur les âpres discussions que ces termes ont suscité, J.P. Gaudin en a brillamment démêlé les tenants et aboutissants (5). Présentement nous intéressent non tant l'homme de l'art que les sociétés qui, comme la Renaissance des Cités se sont chargées d'établir des plans d'aménagement.

La première tentative pour fournir de telles sociétés remonte aux premières heures de la guerre. Conscient de l'ampleur de la tâche qui assaillirait les communes lors de la reconstruction, de la quasi inexistence de services communaux ou de leur désorganisation enfin du nombre très restreint de techniciens compétents,

quelques membres de la Société Française des Urbanistes (S.F.U.) comme D.A. Agache, J.M. Auburtin et E. Redont, proposèrent, dès 1915, la création d'une Grande Organisation Temporaire conçue sur le modèle des agences chargées du plan des expositions universelles et fonctionnant à trois niveaux : à l'échelle de l'arrondissement, du département et du pays tout entier. Cette organisation ne vit pas le jour car trop nombreux étaient les intérêts en jeu.

Dans la foulée l'Association générale des Hygiénistes et Techniciens Municipaux, après l'exposition de 1916, fonde en liaison avec l'Association des Ingénieurs Civils un Office technique de consultation gratuite, office qui de 1917 à 1920 mènera, sans résultat auprès des professionnels et des élus, une action de sensibilisation et propagande autour des questions de plan de reconstruction (6).

De son côté René Danger, président de la Société des géomètres de France, cherche en vain à créer un organisme de techniciens dit "des plans de villes" (7). Il faut attendre le vote de la loi, en 1919, pour qu'en fait se constituent deux bureaux d'études capables de proposer leurs services aux différentes communes de France ; deux structures qui bientôt n'en formeront qu'une seule :

- . Le Bureau Technique des plans de villes est, au départ, composé de neuf membres appartenant tous à la S.F.U. (Agache, Auburtin, Berard, Cochet, Dervaux, Fournier, Jaussely, Parent, Redont)

- . L'Union urbaniste premier bureau d'études pluri-disciplinaires, qui regroupe quatre groupements professionnels : l'Office Spécial d'ingénieurs consultants, la Société coopérative des géomètres, la Compagnie aérienne française et le Bureau technique des plans de villes (Auburtin, Bérard, Parenty).

La brochure présentant le Bureau technique des plans de ville contient quelques énoncés savoureux comme : "Si vous ne vous adressez pas de suite à des spécialistes d'une compétence reconnue, il peut en résulter des retards et mécomptes préjudiciables à la reconstruction de votre cité" (8). Plus crûment, il est même précisé : "Notre groupement (...) se charge de faire approuver le projet d'urbanisation que votre commune devra soumettre dans un délai très rapproché à la Commission départementale et à la Commission supérieure" (9). Sans trop s'embarrasser de formules, le Bureau technique évoque les liens privilégiés qui le lie à la Commission supérieure composée par partie de membres de la S.F.U. donc de proches confrères ou carrément d'amis. Ainsi peut s'expliquer les acceptations à deux vitesses des plans d'urbanisme soumis à cette instance. Le plan de Reims, élaboré par la Renaissance des Cités, fut accepté en quelques mois, celui de Soissons, dressé par un obscur architecte du cru, attendit plusieurs années avant de l'être.

Au sein de ces organismes, constitués en véritables bureaux d'étude, prend place la Renaissance des Cités dont nous allons maintenant étudier l'action.

## II - LA RENAISSANCE DES CITES

Fondée en 1916 par Mademoiselle Tarrade-Page et Monsieur Adar-Miltrecey, la Renaissance des Cités présente un double aspect. D'un côté un bureau d'étude qui aide de manière désintéressée les communes à établir leur projet de reconstruction. De l'autre une oeuvre d'entraide sociale qui s'interroge sur les "perfectibilités" que la reconstruction peut permettre. Le concours d'idées sociales, lancé en 1919, s'inscrit dans cet ordre de préoccupations. Pour mener à bien les tâches qu'elle s'est assignées et les études techniques qu'elle se propose de mener, la Renaissance des Cités s'est dotée de trois commissions d'études.

Vient en premier la Commission Théorique et Technique (l'appellation théorique disparaîtra rapidement) présidée par Louis Bonnier architecte, Inspecteur Général des Services Techniques d'Architecture et d'Esthétique de la Préfecture de la Seine et dont le secrétaire est Marcel Cochet (architecte SADG). Réunie pour la première fois en décembre 1918, cette commission tient une place stratégique dans l'action de la Renaissance des Cités. Elle s'est d'abord interrogée sur les révisions à apporter à la loi sanitaire de 1902 puis elle s'est intéressée, comme pour s'initier à ces questions, à l'étude des plans d'aménagement et d'extension d'Albert (Somme), de Tracy-le-Val, d'Ollencourt (Oise), de Coucy-le-Château, avant de se lancer dans deux opérations plus importantes :

- . l'organisation et l'exploitation du concours par le plan de Chauny qui fut remporté par Louis Rey.
- . le parrainage, après enquête détaillée, d'un village dont la reconstruction serait entièrement assurée par la Renaissance des Cités. Ainsi naquit l'idée du village modèle de Pinon, qui ne verra pas plus le jour que la myriade de tentatives similaires qu'essayèrent de lancer de nombreuses organisations de secours durant l'immédiat après-guerre.

Vient ensuite la Commission Economique et Sociale présidée par Georges Risler président de la Section d'Hygiène Urbaine et Rurale du Musée Social qui se réunit dès février 1917 et débat des questions d'abris provisoires, de cadastre perdu ou détruit, du remembrement ainsi que des questions des matériaux de remplacement. Parmi les personnes préoccupées par ce dernier aspect figurait notamment Le Corbusier.

Enfin apparait la Commission Administrative et Financière dotée d'une Section Législative et Juridique présidées, toutes deux, par Ferdinand Larnaude, Doyen de la Faculté de Droit de l'Université de Paris. Cette dernière commission se constitua fin 1918. Elle se préoccupe du statut des coopératives de reconstruction et de tous les dossiers que lui faisaient parvenir les deux autres commissions. Très tôt, l'habitude a été prise de faire transiter chaque dossier par chacune des commissions pour en épuiser tous les aspects.

En 1920 quatre cellules supplémentaires sont créées sur des domaines de moindre importance : hygiène, art, estampilles et matériaux de remplacement. Pour faire fonctionner ces cellules de réflexion la Renaissance des Cités revendique l'aide de quelques 1.780 conseillers experts ou collaborateurs (10). Tandis qu'un aréopage de personnalités telles que Henri Bergson ou le président de la République préside, pour le premier, le comité d'honneur, et pour le second le comité de patronage. La notoriété des participants qui mènent les actions, la promotion qui entoure chaque initiative et la diffusion de ses entreprises forment une des caractéristiques de la Renaissance des Cités.

A côté du strict service de conseil, propre à tout bureau d'étude, l'association se veut un lien actif entre l'Etat, les communes et l'individu. Très tôt elle s'organise en groupe de pression car "les choses sont senties obscurément et désirées par le peuple, mais elles ne sont pas créées par lui ; elles sont introduites dans les masses par l'action concertée de quelques groupes d'hommes de pensée qui traduisent les besoins du peuple et obligent les pouvoirs publics à les réaliser" (11).

### III - LA MISSION FORD

Pour assurer l'"oeuvre de surveillance des reconstructions" (12) l'association s'est assuré le concours de prestigieux collaborateurs, encore qu'il convienne de distinguer les aides occasionnelles des apports permanents. Or le seul personnel à plein temps, mis à part la fondatrice Mademoiselle Tarrade-Page et le secrétariat, se compose en tout et pour tout de Geo B. Ford qui sera l'expert officiel de la Renaissance des Cités de février 1919 à mai 1920.

Quelque peu oublié, cet ami d'Amérique joue un rôle particulier dans les relations franco-américaines de l'après-guerre. Il sera un maillon important des échanges entre urbanistes des deux rives de l'océan Atlantique : favorisant les échanges ou contacts, diffusant les expériences, prenant part aux principaux congrès, relatant au travers de ses nombreux écrits les diverses expériences, les enseignements à tirer ou les points d'ombre à élucider. Les liens qui l'attachent à la France se sont noués au cours de ses études, la francophilie de nombreux d'architectes devant beaucoup à l'aura de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris (13).

Le parcours universitaire de Geo B. Ford ne souffre d'aucun défaut. Il entame ses études d'architecture à Harvard, se perfectionne au M.I.T. avant de passer quatre années à l'Ecole des Beaux-Arts, au sein de l'atelier Pascal, obtenant en 1907 le titre d'architecte DPLG. A son retour aux Etats-Unis il travaille dix ans dans une agence new yorkaise, très connue, tout en orientant sa pratique vers l'urbanisme. Il fait partie du *Committee on congestion of population in New York*, créé en 1907 à l'initiative du financier H. Morgenthau, personnalité importante du parti démocrate, et dont B.C. Marsh, grande figure de la réforme sociale, sera le secrétaire (14). En 1909, l'architecte secondera ce dernier dans la rédaction de l'ouvrage *An introduction to city planning : Democracy's challenge to american city* en se chargeant du chapitre consacré aux aspects techniques.

L'engagement de Geo B. Ford auprès du mouvement réformateur et des milieux philanthropiques s'exprime très tôt. Dans son agenda de l'année 1907, en date du 26 août, se trouve l'annotation suivante "Musée social opens". Peut-être l'adresse de la rue Las Cases lui a-t-elle été indiquée par son frère, James Ford, sociologue, membre de l'*Institut of Social Ethics* créé à Harvard en même temps que le *Harvard Social Museum* (1906). Ce frère aîné séjournait, en 1906-1907, à Paris où il suivait les cours du Collège libre des sciences sociales avant de passer quelque temps à Berlin.

En 1910 Geo B. Ford est le délégué américain au IX<sup>ème</sup> Congrès international de l'habitat qui se tient à Vienne. Il assure, de 1912 à 1914, un enseignement de l'urbanisme à l'Université de Columbia. A son retour de France, en 1920, il devient le vice-président du *Technical Advisory Corporation*, un des premiers bureaux d'études américains spécialisés dans l'aménagement urbain.

Lorsque Geo B. Ford rejoint, en février 1919, la Renaissance des Cités il n'arrive pas directement du nouveau monde. Depuis juin 1917, il travaille en France au sein de la Croix Rouge Américaine pour le *Special Housing Service*, c'est-à-dire l'Office d'étude des problèmes des réfugiés et de la reconstitution. Ce service, à côté des activités caractéristiques des oeuvres caritatives, mène en relation avec les autorités françaises et des techniciens non mobilisés des recherches sur les standards de construction, réfléchit sur les textes qui régissent la reconstruction, établit des cartes sur les matériaux disponibles dans les régions libérées, collecte documents et informations techniques, propose des modèles d'habitat rural, s'intéresse aux questions d'hygiène, d'assainissement, de bien-être social etc... Un tel foisonnement d'activités ne pouvait que déranger les dirigeants de la Croix Rouge. Ils profitèrent du resserrement de leurs activités, à la fin des hostilités, pour liquider cet office technique.

Dépité par cette mesure autoritaire Geo B. Ford tente d'obtenir l'appui d'une grande institution américaine pour poursuivre son action d'assistance technique. Il sollicite la Fondation Rockefeller qui n'accepte de le seconder que dans le strict cadre d'une campagne d'information sur la tuberculose. Dans le même temps Geo B. Ford s'active, en France, pour trouver une structure d'accueil lui permettant de poursuivre son action. La Renaissance des Cités, oeuvre d'entraide sociale subventionnée par l'Etat et la Croix Rouge américaine, apparaît l'organisation la plus adéquate pour poursuivre le travail de conseil ou pour faire fructifier l'expérience et la documentation déjà accumulées.

Détaché dans un premier temps par la Croix Rouge, Geo B. Ford trouve en la personne du célèbre négociant E.A. Filene - patron du grand magasin éponyme de Boston - l'appui qui lui manquait. Après tractations et échanges notamment avec Monsieur Lebrun, ministre des Régions libérées (15). Geo B. Ford déménage avec armes et bagages à la Renaissance des Cités. L'événement est rapporté en ces termes lors de l'Assemblée générale du 6 novembre 1919. "Un généreux américain (...) a fait don d'une somme de 25 000 francs destinée à permettre à M. Geo B. Ford de remplir une mission d'aide et de conseil auprès de tous ceux qui voudront bien faire appel à lui pour les seconder dans les tâches

complexes et difficiles de la reconstruction des villes et des villages, selon les principes de l'urbanisme dans lequel il s'est spécialisé. M. Geo B. Ford se propose, en outre, de réunir une documentation comprenant des exemples de tout ce qui paraîtra le meilleur dans ce qui a été fait ou projeté pour la reconstitution des régions dévastées. La R.D.C. fera reproduire ces documents pour les mettre à la disposition des administrations publiques et de tous les intéressés" (16).

Au travers de ce langage, un rien déférant, se dessinent les contours de ce qu'il est convenu d'appeler la mission Ford. Il est demandé à l'architecte américain, dans un premier temps, de rechercher les plans d'aménagement qui vont être soumis aux conseils municipaux ou à la Commission départementale, de les examiner, les critiquer, apporter des conseils utiles, corriger enfin les erreurs qui mèneraient à un rejet soit par la Commission départementale soit par la Commission supérieure.

Le peu de sources dont nous disposons (aucune trace de cette mission ne figure dans les archives ou registres des différentes localités concernées) apparaissent pour le moins contradictoires sur l'étendue du travail auquel s'est livré Geo B. Ford. Dans un article intitulé *Civic Progress in Devasted France* (17), l'architecte-urbaniste indique "I studied some two hundred of these plans" tandis que dans une lettre à E.A. Filene du 3 décembre 1919, soit un mois avant de prendre en charge le plan de Reims, il indique avoir examiné 20 des 200 plans prévus. Ce chiffre apparaît plus en conformité avec la réalité, d'autant qu'en annexe de l'Assemblée Générale du 6 novembre 1919, il est mentionné que le fruit de la mission Ford consiste en l'étude et la préparation en vue de publication de plans de 38 communes situées dans les départements de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, du Pas-de-Calais, de la Marne, de l'Aisne, des Ardennes et du Nord. De même dans le tableau récapitulatif dressé par Geo B. Ford, le 1er mai 1920, des "plans de villes et villages soumis à l'examen de la commission technique de la Renaissance des Cités", les 60 plans étudiés ne recouvrent que 34 communes. Cette petite querelle sur les chiffres s'inscrit volontairement à l'encontre de l'effet inflationniste des grands nombres et l'utilisation faite durant l'après-guerre de certains chiffres, pour le moins douteux, à des fins de propagande ou de promotion individuelle. Pour efficace ou rationnelle qu'elle soit la machine américaine butte néanmoins sur les limites humaines.

Au-delà de ces rodomontades, revenons à la mission elle-même. Au cours de ses déplacements Geo B. Ford rencontre ici l'architecte ou l'ingénieur départemental, le préfet ou la commission départementale, là le maire, l'architecte local, le géomètre ou tout autre auteur de plan. Il nous signale quatre erreurs ou difficultés principales :

- . la faible prise en compte des questions d'hygiène et d'assainissement dans les communes rurales
- . l'absence de création d'espaces libres dans les centres urbains
- . le remplacement de rues sinueuses par des rues droites reproduisant le damier américain comme à Hatton-Chatel.

- l'établissement de projets grandioses, pas à l'échelle de la localité concernée comme à Eix, village de 200 à 300 habitants repensé sur le modèle d'une ville de 100 000 habitants.

Parallèlement, Geo B. Ford procède à une analyse statistique de l'avancement de l'établissement et de l'approbation des plans tout en notant scrupuleusement une série de caractéristiques comme par exemple la fonction de l'auteur du plan d'aménagement.

Dans un deuxième temps la Commission technique étudie ces plans, comme le relate L. Vaillat dans *Le Temps* du 13 janvier 1920, et établit pour chacun d'eux une fiche technique destinée à être publiée afin de proposer une documentation inédite et de suggérer une méthode d'étude des plans d'aménagement. En définitive cette publication ne verra pas le jour ; seul fut publié un petit fascicule intitulé l'aide-mémoire de l'architecte regroupant une série de recommandations.

L'idée d'un recueil de plans ressemble au travail entrepris aux Etats-Unis, sous la direction de Geo B. Ford, paru sous le titre *City Planning Progress*, en 1917. Publié par le Comité d'urbanisme de l'Institut des architectes américains que Ford préside, ce manuel car telle est la nature de l'ouvrage, propose une présentation méthodique et analytique des plus importantes villes américaines afin de dégager les problématiques urbaines dominantes, les améliorations apportées, les méthodes employées, les études en cours... Le travail d'analyse des plans d'aménagement fut vraisemblablement arrêté début 1920, suite à la demande faite à Geo B. Ford d'établir le plan de Reims.

Pour autant les plans annotés seront utilisés à l'occasion par Geo B. Ford comme illustration d'articles mais surtout par Ed. Joyant dans son *Traité d'urbanisme*. Son chapitre consacré aux "Villages des régions dévastées" est largement consacré aux travaux de la Renaissance des Cités. Les études menées par Geo B. Ford sont citées en exemple et ses plans annotés précieusement publiés dans le recueil des figures.

#### IV - EXEMPLARITE OU PROPAGANDE

La proposition du Maire de Reims vient à point nommé offrir à la Renaissance des Cités l'opportunité tant attendue de prouver la validité de ses hypothèses. Elle confie le travail à Geo B. Ford en relation avec toutes les instances de l'organisation. Rondement mené le plan fut établi en près d'un mois. Il se présente tout à la fois comme une synthèse des recherches antérieures et une proposition idéale. Il sera l'un des premiers plans à être accepté par la Commission supérieure. Ce privilège, allié aux conditions de son élaboration ainsi qu'à l'émoi provoqué par les bombardements subis par la cité des Sacres, contribuent à faire du cas de Reims et du plan Ford une figure de proue dans le paysage de l'entre-deux guerres. D'autant que Reims représente la plus grande ville de France à

reconstruire, une urgence dont la municipalité s'était souciée dès les premiers temps du conflit comme le note le Vicomte Cornudet en 1915 (18).

Après le départ de Geo B. Ford pour les Etats-Unis, en juin 1921, les activités de la Renaissance des Cités vont se poursuivre à un rythme moindre. En 1935, avant de se dissoudre, l'association dresse un bilan assez désabusé de son action. En effet, une à une les grandes opérations qui ont mobilisé son énergie échappent aux prévisions retenues. Coucy-le-Château opte pour une politique différente de celle prônée par la Renaissance des Cités. Pinon se récuse comme cobaye pour le village modèle. Reims, le fleuron des entreprises de la Renaissance des Cités, enterre dès 1923 le plan Ford avec la mise en chantier du plan Forestier et l'abandon du schéma en secteurs alternés.

Une telle succession de contrariétés oblige à s'interroger sur les limites d'une intervention extérieure d'organismes mal implantés localement et à s'interroger sur l'efficacité réelle de certains clubs ou lobby. En effet il ne suffit pas d'obtenir la bienveillance des hautes sphères de l'administration encore faut-il avoir l'assentiment véritable des principaux intéressés. A force de persuasion un accord peut se faire sur une forme de ville et une disposition spatiale mais au fur et à mesure que le temps s'écoule l'adhésion s'effiloche si l'on n'est pas en présence d'une administration décidée ou s'il n'existe pas un consensus profond sur le programme initial. Un bureau d'étude, si renommé soit-il, ne peut se substituer au pouvoir politique. Une constante que tout technicien chevronné ne devrait jamais oublier.

## Notes

1. Geo B. Ford, *l'Urbanisme en question* ; Paris, E. Leroux, 1920 ; p. 188.
2. J.P. Gaudin, *l'avenir en plan* ; Seyssel, Champ Vallon, 1985.
3. D.A. Agache, J.M. Auburtin, E. Redont, *Comment reconstruire nos cités détruites* ; Paris, Armand Colin, 1915 ; p. 9, en italique dans le texte.
4. Cf note 1 ; p. 172-174 et Geo B. Ford editor, *City planning progress* ; Washington ; *The Journal of the A.I.A.*, 1917 ; p. 1-3.
5. Cf note 2 p 161-164
6. Id. p. 92
7. J.M. Auburtin et Blanchard, *la Cité de demain dans les régions dévastées* ; Paris, Armand Colin, 1917 ; p. 135
8. In brochure Bureau technique du plan de ville ; 17 mars 1919.
9. Id.
10. *La Renaissance des Cités, 1916-1935* ; s.l., s.d., p. 22.
11. *La Renaissance des Cités, Rapport de l'assemblée générale du 6 novembre 1919* ; p. 5.
12. Cf n° 10 ; p. 9.
13. J. Gréber in *L'architecture aux Etats-Unis* ; Paris, Payot, 1920 ; t. 2, P. 162-163 écrit notamment "La camaraderie de l'Ecole des Beaux-Arts entre pour beaucoup plus qu'on ne le pense dans la splendide campagne entreprise pour nous dès 1914 par l'élite des Etats-Unis... L'amour de la France, si fécond en résultats, qu'ont montré alors Whitney Warren, Emerson, Butler, Ford et tant d'autres camarades n'était que la continuation de l'excellent esprit d'atelier qui est la plus jolie et la plus franche forme de la solidarité spontanée".
14. C. Topalov développe très bien les liens qui se nouent autour de 1910 entre travailleurs sociaux et les premiers urbanistes dans un article à paraître dans *Storia Urbana*.
15. Cf lettre d'E.A. Filene à Monsieur Lebrun en date du 4 septembre 1919 et la réponse faite le 24 septembre 1919. Arch. Harvard G.S.D. box n° 6 Smith College. Notons que Geo B. Ford est tenu d'envoyer à E.A. Filene "tous les mois un rapport sur le progrès de son oeuvre et son utilité". Les quelques lettres retrouvées dressent plutôt un panorama général de la reconstruction plutôt qu'elles n'établissent un bilan précis de l'action de l'architecte.
16. Cf n° 11 p. 9 et 10
17. Publié à New York par *The Survey* le 7 mai 1921.
18. Cf n° 3 rapport du Vicomte Cornudet reproduit en annexe p. 212.

## L'HISTOIRE DANS LA CULTURE DU PROJET URBAIN A L'INSTITUT D'URBANISME DE L'UNIVERSITE DE PARIS, 1919-1943

**Rémi Baudouï**  
Ecole d'Architecture Paris-Villemin

### INTRODUCTION

Lorsque l'Ecole des Hautes Etudes Urbaines voit le jour au début du mois de septembre 1919, son sort semble être tout spécialement placé sous le sceau de la discipline historique. La première réunion de travail préparatoire de son Comité de perfectionnement de l'enseignement public des questions urbaines, élit domicile à l'hôtel Lepelletier de Saint Fargeau dans les locaux de l'Institut d'Histoire, de Géographie et d'Economies Urbaines de la ville de Paris appelé jusqu'en 1916 Bibliothèque des Travaux Historiques de la Ville de Paris. Bien que d'apparence l'historien de la capitale Marcel Poëte joue en tant que Directeur de cette institution à vocation scientifique, le simple rôle d'accueil nécessaire à la réalisation d'une entreprise pédagogique pionnière, il n'est pas illusoire de considérer que cette association formelle entre l'Ecole des Hautes Etudes Urbaines et l'Institut d'Histoire, de Géographie et d'Economie Urbaines détermine à moyen et long terme des rapprochements d'ordre plus intellectuel. Pour l'heure, l'établissement de la première grille d'enseignement confirme nos intuitions. Le 6 septembre 1919, le Comité de perfectionnement de l'enseignement crée parmi les cinq premières disciplines, un cours d'Evolution des villes confié à Marcel Poëte. L'historien de Paris se taille la part du lion. Disposant de trente heures de cours réparties sur les deux années d'étude conduisant au diplôme, Marcel Poëte règne de manière hégémonique avec Léon Jaussely - qui enseigne dans les mêmes conditions l'Art Urbain - sur la grille pédagogique constituée<sup>1</sup>. Le 19 mars 1920, le cours de Marcel Poëte définitivement consacré par l'Ecole des Hautes Etudes Urbaines, accède au statut d'enseignement fondamental<sup>2</sup>. Le 12 novembre 1920 le Comité de perfectionnement sur proposition d'Henri Sellier, rend hommage au dévouement de Marcel Poëte en décidant que les conférences publiques sur l'évolution de l'agglomération parisienne organisées par lui depuis dix-sept ans à l'Institut d'Histoire, de Géographie et d'Economies Urbaines de la Ville de Paris viendront augmenter la série générale des conférences de l'institution d'enseignement. Un an après la

---

<sup>1</sup> Procès-verbal de la réunion du Comité de Perfectionnement des 6 et 11 septembre 1919, in *Procès-verbaux de l'Ecole des Hautes Etudes Urbaines*, document non paginé.

<sup>2</sup> Les trois autres cours fondamentaux sont celui d'Art Urbain, celui d'Organisation Administrative des Villes et enfin celui intitulé initialement Cours spécial destiné au personnel de la Direction de l'Extension de Paris. Procès-verbal de la réunion du Comité de Perfectionnement du 19 mars 1920, in *Procès-verbaux de l'Ecole des Hautes Etudes Urbaines*, op. cit..

création de l'Ecole des Hautes Etudes Urbaines, la fusion était ainsi réalisée entre elle et son institution d'accueil <sup>3</sup>.

Ni la transformation en fin d'année 1924 de l'Ecole des Hautes Etudes Urbaines en Institut d'Urbanisme de l'Université de Paris, ni l'évolution qualitative du profil des élèves que ne manque pas d'occasionner un premier enseignement de l'urbanisme incorporé à la faculté, ne viennent jouer ou déplacer l'enseignement de Marcel Poëte. Dès 1919 année de sa création à l'année 1937 où Marcel Poëte prend sa retraite, son cours d'Evolution des Villes qui ne subira aucun bouleversement fondamental <sup>4</sup>, éveillera à l'histoire urbaine, plusieurs centaines d'étudiants. La stabilité du cours d'Evolution des Villes assuré sans discontinuité par le même enseignant pendant dix-neuf années, constitue sans nul doute un record dans les annales de l'institution<sup>5</sup>. Cette longévité d'un des rares professeurs à ne rien avoir à concéder à un métier d'aménageur, explique dans sa disponibilité d'esprit, l'importance de l'audience qu'il semble acquérir à l'Institut d'Urbanisme de Paris. De 1919 à 1943 date de son retrait réel, il est le premier enseignant de par le nombre des thèses soutenues sous sa direction <sup>6</sup>. Au nom de ces différentes analyses sur le poids réel que tient Marcel Poëte au sein de l'Institut d'Urbanisme de Paris, sommes-nous en mesure de pouvoir aujourd'hui évaluer à sa juste place, l'influence intellectuelle que cet historien d'un urbanisme raisonné en retrait aux idéaux de l'architecture moderne<sup>7</sup>, a pu détenir ? Le message évolutionniste de Marcel Poëte pouvait-il avoir prise sur les étudiants ?

## I. MARCEL POËTE ET LE METIER D'HISTORIEN DE L'URBANISME

Au moment où l'Ecole des Hautes Etudes Urbaines voit le jour, Marcel Poëte est depuis longtemps une figure reconnue du milieu de l'urbanisme et de l'aménagement. Chartiste de formation, auteur d'une thèse intitulée *Etude sur les origines et la règle de l'ordre hospitalier du Saint Esprit*, il est depuis 1903 Directeur de la Bibliothèque des Travaux Historiques de la ville de Paris sise en l'hôtel Le Pelletier de Saint Fargeau. L'année suivante, il crée un cours d'introduction à l'Histoire de Paris. Inlassable défenseur et illustrateur de la capitale, il organise toute une série d'expositions sur les divers aspects de l'évolution de la ville dont les différents matériaux historiques accumulés au fil

---

<sup>3</sup> Procès-verbal de la réunion du Comité de Perfectionnement du 12 novembre 1920, in *Procès-verbaux de l'Ecole des Hautes Etudes Urbaines*, op. cit.

<sup>4</sup> Ayant retrouvé dans divers fonds d'archives, les cours de Marcel Poëte, nous avons pu en effet effectuer une analyse comparée sur plus de vingt ans d'enseignement. Le cours d'Evolution des villes des années 1934-1936 est globalement conforme à celui des années 1928-1930 comme à celui de 1919-1920. La publication en 1929 de son *Introduction à l'Urbanisme* est bien comme il le reconnaît lui-même la transcription de son enseignement à l'Ecole des Hautes Etudes Urbaines. Voir Marcel Poëte, *Introduction à l'Urbanisme*, Paris, Boivin et Cie Editeurs, 1929, 360 p.

<sup>5</sup> Seul Louis Bonnier peut en effet également se prévaloir d'une telle longévité à l'Institut d'Urbanisme de Paris.

<sup>6</sup> Marcel Poëte dirigera en effet à lui-seul une quarantaine de thèses sur un total d'environ cent quarante produites au moment de sa mise à la retraite.

<sup>7</sup> Pour plus de renseignements voir à ce sujet, Rémi Baudouï, "Marcel Poëte et Le Corbusier. L'histoire dans le projet d'urbanisme", *Les Annales de la Recherche Urbaine*, Paris, n° 37, décembre 1987-février 1988, p. 46-54.

des ans, constitueront la documentation de base à la réalisation de sa monumentale monographie *Une vie de Cité, Paris de sa naissance à nos jours* publiée à partir de 1924. Cette analyse situe précisément la nature de son enseignement de 1919 sur l'Evolution des Villes à l'Ecole des Hautes Etudes Urbaines, qui ne peut être considéré ni comme une oeuvre de circonstance atypique à la culture historique de son auteur, ni comme un faux pas de l'historien de Paris abandonnant pour la démonstration ce territoire restreint du développement urbain<sup>8</sup> au profit de la longue durée historique lui permettant d'embrasser le devenir urbain de l'humanité des temps les plus reculés jusqu'à l'aube du XX<sup>ème</sup> siècle<sup>9</sup>.

L'historien Marcel Poëte peut être défini comme un adepte de l'histoire érudite. Cela ne saurait nous surprendre. Des deux voies royales conduisant au métier d'historien, il a emprunté celle qui conforte au premier chef le jeu de la connaissance intellectuelle par l'exploitation de l'information recelée dans les documents étudiés. Sa méthode d'analyse, produit type de sa propre éducation à l'Ecole des Chartes, fait d'abord de l'histoire une discipline de l'observation fondée sur la hiérarchisation des matériaux usuels de l'historien : documents politiques, textes littéraires... Dans la grande tradition de l'historiographie laïque de la Troisième République naissante, Marcel Poëte appartient à cette génération d'historiens influencée par les travaux de l'école historique dite méthodique fondée en 1876 en réaction aux différentes tendances d'une interprétation élitiste et subjective de l'histoire de France. Cette nouvelle histoire des Monod, Seignobos et Langlois, postule dans le cadre accueillant d'une idéologie éclectique, l'absolue objectivité de l'histoire élevée au rang de science<sup>10</sup>. Dès son premier cours, Marcel Poëte stigmatise devant ses élèves, la nature réelle de son propos d'historien de la ville :

*Donc la ville est l'expression d'un certain état de civilisation ; la science des villes est essentiellement une science d'observation ; elle repose sur des faits bien constatés que l'on compare ensuite entre eux pour les classer et en tirer les généralités permises* <sup>11</sup>.

Lorsqu'il publiera en 1929 son cours de l'IUUP, il n'oubliera pas de signifier en exergue que cet enseignement participe d'*une science qui se crée* <sup>12</sup>. Au nom d'une communauté d'analyse sur la finalité première de l'histoire urbaine, les chemins de la science feront épouser à Marcel Poëte les mêmes références historiques en vigueur à l'école méthodique : pour les anciens historiens Mabillon, Augustin Thierry, pour les contemporains Victor Duruy,

---

<sup>8</sup> A la lecture de ses différentes oeuvres, certaines passerelles peuvent même être établies entre son histoire de Paris et son enseignement de l'IUUP. L'évolution de Paris fait partie intégrante de son cours. Ca et là au gré de son propos, il va jusqu'à réemployer le corpus des documents historiques utilisés dans sa monographie aux finalités démonstratives de son enseignement d'évolution des villes. De façon opposée, des éléments épars de son propre message d'enseignant se retrouveront publiés in extenso dans son histoire de Paris.

<sup>9</sup> Il s'agit là de la seule différence notable entre son *Introduction à l'Urbanisme* et l'enseignement de l'IUUP. Alors que l'ouvrage se clôt sur la naissance de la ville moderne, l'enseignement de l'IUUP conduisait l'étudiant au terme de sa seconde année jusqu'à la Révolution Industrielle.

<sup>10</sup> Guy Bourdè et Hervé Martin, *Les écoles historiques*, Paris, Ed. du Seuil, 1983, p. 137 et suivantes.

<sup>11</sup> Marcel Poëte, cours d'évolution des villes n°1, première année, année scolaire 1927-1928, p. 4.

<sup>12</sup> Marcel Poëte, *Introduction à l'Urbanisme, L'évolution des villes. La leçon de l'Antiquité*, Paris, Ed. Boivin, 1929, in avant-propos, non paginé.

Ernest Lavisse, Ernest Renan, Hippolyte Taine et Fustel de Coulanges<sup>13</sup>. Ce dernier encore plus que tous les autres, constitue l'historien auquel renvoie prioritairement Marcel Poëte. Par delà l'aspect incontournable de cette filiation intellectuelle entre l'auteur de *La cité antique*<sup>14</sup> et l'auteur d'un enseignement largement centré sur les villes de l'Antiquité, cette référence n'est pas simplement de circonstance. Bien qu'il critique le dogmatisme dont a fait preuve Fustel de Coulanges dans ses analyses politiques<sup>15</sup>, il en retient que le devenir des villes est fonction de données sociales, culturelles et religieuses et ne peut être réduit aux seuls composants d'une analyse économique ; la disparition des villes-Etats de l'antiquité gréco-romaine s'expliquant selon lui à partir de l'abandon de la donnée religieuse traditionnelle. Du côté des historiens antiquisants de sa génération, il a lu les Homo, Klotz, Piganiol et autres spécialistes. En dépit d'un certain dogmatisme dont il lui tient rigueur<sup>16</sup>, l'historien médiéviste Henri Pirenne<sup>17</sup>, semble d'autant plus facilement attirer les faveurs de l'historien de Paris qu'il perçoit dans ces travaux sur l'évolution commerciale des villes hanséatiques, l'explication majeure de la croissance des villes ; celle du rapport complexe que la ville entretient avec son site et les espaces territoriaux l'environnant :

*Etant donné une ville, il faut repérer au long des âges les grandes voies d'échanges par rapport à cette ville, et avec leurs caractéristiques et leurs dates d'apparition ou d'importance. En disant leurs caractéristiques, s'entend la nature d'échange, qui est plus spécialement ce que représente telle ou telle voie, voie d'échange qui est souvent en même temps voie religieuse de pèlerinage, et qui peut ne pas être toujours une voie religieuse de pèlerinage. Et c'est de cette façon que doit s'exprimer la carte de la situation géographique d'une ville qui est à la base l'étude de l'évolution de cette ville, pour en concevoir l'aménagement actuel et l'extension*<sup>18</sup>.

Avec l'époque moderne, la production de documents étant extrêmement riche, Marcel Poëte puise matière à réflexion dans les ouvrages, romans, traités et publications de l'époque. Seuls émergent les noms des historiens Henri Hauser, Hippolyte Taine et Gaston Martin.

Dans les temps mêmes où la discipline histoire esquisse un timide rapprochement vers l'ensemble des sciences humaines et sociales, l'historien de Paris n'a pas simplement constitué la science de l'évolution des villes dans un éclectisme recouvrant le rassemblement de plusieurs messages

---

<sup>13</sup> Au soir de son existence, il prendra néanmoins la mesure de l'évolution de la discipline historique en travaillant sur des ouvrages produits par l'école des Annales : de Gaston Roupnel, *l'Histoire de la campagne française*, livre paru en 1932 et de Marc Bloch, *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*, ouvrage publié en 1933.

<sup>14</sup> Fustel de Coulanges, *La cité antique, étude sur le culte, le droit les institutions de la Grèce et de Rome*, Strasbourg, Ed. Silbermann, 1864.

<sup>15</sup> Marcel Poëte, Cours d'évolution des villes, cours n° 11, deuxième année, année scolaire 1929-1930, p. 1.

<sup>16</sup> Marcel Poëte, cours d'évolution des villes, cours n°13, deuxième année, année scolaire 1929-1930 op. cit. p.12.

<sup>17</sup> Médiéviste belge auteur de plusieurs ouvrages et contributions sur les villes hanséatiques au bas moyen âge, Henri Pirenne s'attachera à mettre en valeur les conditions juridiques, économiques et sociales ayant présidé à leur développement. Voir en particulier : Henri Pirenne, *Les villes et les institutions urbaines*, Paris, Félix Alcan, 1939, 2 vol. et la réédition plus récente des parties essentielles de ce texte sous le titre, *Les villes du moyen âge*, Paris, P.U.F., 1971.

<sup>18</sup> Marcel Poëte, cours d'évolution des villes, cours n°4, première année, année scolaire 1927-1928 op. cit. p.3.

historiques convergents. Les passerelles entre l'histoire et les sciences humaines et sociales sont déjà beaucoup trop importantes, pour qu'il n'élargisse pas de sa seule initiative le champ de sa réflexion. Déjà au moment de la création de l'Ecole des Hautes Etudes Urbaines, il semble avoir largement intégré le message de Patrick Geddes contenu dans ses deux ouvrages *City Development* et *Cities in Evolution* parus respectivement en 1904 et en 1915 <sup>19</sup>. A la confluence du Musée Social et de sa Section d'Hygiène Urbaine et Rurale à laquelle il adhère en 1918 <sup>20</sup>, Marcel Poëte sera également un lecteur assidu du théoricien de la solidarité Charles Gide, et du géographe Vidal de la Blache. Pour compléter cette description de ses influences intellectuelles, il nous faut encore ajouter Henri Bergson pour la majorité de son oeuvre <sup>21</sup>, le psychanalyste C.G. Jung, le médecin Alexis Carrel : ce dernier détour par la philosophie et la médecine lui permettant d'asseoir en 1938 la publication de son *Paris et son évolution créatrice*.

Le message de Marcel Poëte bien que nourri des ambitions scientifiques de l'école méthodique, ne laisse pas de surprendre les historiens d'aujourd'hui. Reflet des propres théories historiques du temps dans lequel il s'insère logiquement, l'enseignement d'évolution des villes du directeur de la Bibliothèque des Travaux Historiques de la ville de Paris, souffre des mêmes limites scientifiques inhérentes à l'histoire des débuts de la Troisième République victime des contradictions résultant de la permanence des méthodes archaïques de l'érudition au service d'une représentation positiviste de l'évolution de l'humanité.

Elément d'observation, l'histoire de l'évolution des villes n'est pas pensée par Marcel Poëte comme un savoir autonome de la discipline urbanistique. Bien que son aspect historique lui confère les qualités d'une discipline scientifique, elle a pour vocation de contribuer à la définition d'une science de l'urbanisme en intégrant au sens propre du terme les acquis et enseignements de l'histoire ; tout acte d'aménagement urbain ne prenant sens que par rapport à ces réminiscences et permanences d'évènements et faits historiques de la ville d'hier dans la ville d'aujourd'hui :

*Le Paris d'autrefois et celui au milieu duquel nous vivons ne sont pas des êtres successifs, c'est un seul et même être en constante évolution. Ce qu'on appelle communément le Vieux Paris est, au contraire, un Paris jeune par rapport au nôtre. Etudier une ville - Paris en l'espèce- dans le passé, c'est se livrer à l'étude non d'un squelette, mais d'un être qui continue à vivre et qu'on prend seulement à un âge antérieur à celui qu'il a présentement. Etant donné une ville, il faut en rechercher le passé afin de discerner à quel point de son évolution elle est parvenue <sup>22</sup>.*

L'observation historique urbaine qui n'a de sens qu'à grande échelle, doit donc procéder d'une méthode rigoureuse d'analyse du phénomène urbain. Elle implique au demeurant que la ville dont l'aménageur a la responsabilité,

---

<sup>19</sup> Voir ainsi à ce sujet, Marcel Poëte, *L'enfance de Paris, formation et croissance de la ville ; des origines jusqu'au temps de Philippe-Auguste*, Paris, A. Colin, 1908, 287 p.

<sup>20</sup> Anne Cormier, *Extension-limites-espaces libres, les travaux de la Section d'Hygiène Urbaine et Rurale du Musée Social*, Ecole d'Architecture Paris-Villemin, octobre 1987, p. 143.

<sup>21</sup> Soit *Les deux sources de la morale et de la religion, La pensée et le mouvant, L'énergie spirituelle et L'évolution créatrice*.

<sup>22</sup> Marcel Poëte, cours d'évolution des villes n°1, première année, année scolaire 1927-1928, op.cit. p.3.

soit étudiée dans l'épaisseur historique de sa longue durée. C'est ce que s'applique à démontrer Marcel Poëte en débutant son enseignement de première année de l'Ecole des Hautes Etudes Urbaines par les villes antiques du bassin méditerranéen.

Démarche préalable à tout projet d'aménagement, l'étude d'évolution des villes, a pour objet fondamental de cerner *le fait urbain*, ou *le fait indice*, ou encore *le fait révélateur d'un certain état de l'organisme urbain* <sup>23</sup>, devant précisément permettre à l'urbaniste de se situer temporellement dans le processus de construction et d'existence de la ville, dans la mesure où toute agglomération est *un être humain collectif qui évolue à travers les âges, se modifiant, se développant ou déclinant et qui meurt* <sup>24</sup>.

C'est donc à une histoire séquentielle du phénomène urbain que Marcel Poëte se propose de travailler. Son analyse organiciste fait de la ville un être vivant en tout point comparable au cycle humain de l'existence. Les âges de la ville seront ceux de l'homme. Son enseignement d'Evolution des villes décrira une naissance, une maturité, une vieillesse et une disparition des agglomérations.

Ces objectifs d'une science historique de l'évolution des villes seront-ils atteints ? Marcel Poëte est-il en mesure de définir les éléments ou indices permettant de cerner l'âge des agglomérations étudiées ? Rien n'est moins sûr. Au delà des idées communes partagées par ses contemporains sur le rôle des communications terrestres dans l'explosion de la ville antique, de celui de la bourgeoisie marchande comme élément du dépérissement accéléré de la ville close du moyen-âge enserrée dans le carcan de ses forteresses, de l'industrialisation ouverte des campagnes comme mode de destruction du rapport traditionnel espace urbain et espace rural au XIXème siècle, il ne peut atteindre la définition rigoureuse d'une nomenclature des faits urbains, permettant avec précision de situer l'âge de la ville étudiée.

Si l'histoire de la ville est pensée comme praxis de l'aménageur, on ne peut manquer d'observer l'abîme profond séparant les objectifs affichés par Marcel Poëte et les résultats acquis. D'une certaine manière, si son travail participe d'une réflexion sur le poids de la permanence des structures passées dans la ville présente, il n'apparaît pas pour autant résoudre le conflit potentiel entre connaissance et application, entre objet scientifique et finalités organicistes. Dans une certaine mesure, plus il s'attache à sérialiser les différents cas de figure d'évolution des villes depuis l'antiquité, moins il arrive effectivement à extirper de son observation des règles générales et universelles d'organicisme urbain, bien qu'il n'a de cesse de rappeler à ses étudiants que rien n'est possible sans cette réflexion historique préalable au projet :

---

<sup>23</sup> Marcel Poëte, cours d'évolution des villes n°2, première année, année scolaire 1927-1928, op.cit. p.5.

<sup>24</sup> Marcel Poëte, *Introduction à l'Urbanisme, L'évolution des villes. La leçon de l'Antiquité*, op.cit. p. 2.

*Sans cette connaissance de l'évolution vous ne pourrez pas comprendre la ville actuelle, vous ne pourrez donc pas élaborer la base documentaire indispensable à l'établissement d'un plan rationnel d'aménagement et d'extension de la ville* <sup>25</sup>.

Comment peut-il dans les faits résorber cette distorsion entre son travail d'historien et les objectifs opératoires qu'il s'assigne dans le champ de l'urbanisme ? La résolution de cet antagonisme repose dans cette segmentation de son travail entre deux phases distinctes relativement autonomes : le travail dit "scientifique" monographique d'analyse de l'histoire de la ville dont on a à cœur d'assurer la réalisation afin de faire saisir le poids et la permanence des structures passées sous-jacentes à la ville contemporaine et l'application plus ou moins rigoureuse de règles, sortes de directives d'aménagement à l'échelle de la ville toute entière.

C'est sur cette ligne de réponse que s'établit dans les faits ce rapport entre rétrospective et prospective. La mission préalable de l'aménageur est d'appliquer sur le vif les règles générales dont il a eu la recension dans l'enseignement de Marcel Poëte tout en sachant par ailleurs qu'elles ne sont pertinentes que pour un laps de temps déterminé, tant l'organisme urbain évolue rapidement. Au nom de l'écueil possible que représente pour l'aménageur l'application trop radicale de solutions techniques éprouvées, Marcel Poëte fonde la légitimité de ses règles dans la souplesse et l'humilité de réponses qui ne devront en aucun cas remettre en cause par la radicalité de leur programme, les cycles naturels des organismes urbains. L'action de l'aménageur réside dans l'organisation du véritable *civic center* dans la délimitation du *zoning naturel* par opposition au *zoning dogmatique* des urbanistes :

*Le zoning naturel, c'est-à-dire produit par les besoins organiques d'une agglomération en constante évolution, s'impose avec une force de logique à laquelle ne saurait prétendre le zoning dicté par l'urbaniste. Nous touchons ici à un point particulièrement important en urbanisme, où l'on érige couramment en principe l'application de théories, sans tenir compte des conditions de l'existence d'une cité. On entend parler, de façon courante, de déplacement de centres civiques ou de centres d'affaires, comme s'il était loisible à un chirurgien de déplacer le cœur ou le foie d'un malade afin de guérir ce dernier. Il n'y a pas de pire danger, en urbanisme, que de vouloir mettre en pratique le Manuel du parfait urbaniste. Imaginer qu'il suffit, pour dresser un plan d'aménagement ou d'extension des villes, de tirer des lignes en conformité avec les données d'un Traité d'urbanisme, c'est se tromper grossièrement* <sup>26</sup>.

Une corrélation étroite est formulée par Marcel Poëte entre le projet d'aménagement de la ville et sa forme urbaine. Au nom de son analyse historique sur le sens de son évolution tant des points de vue politiques que sociaux et culturels, il n'y a de place ni pour un projet d'essence moderne, ni même pour une culture de l'éclectisme. La forme n'existant pas en tant que telle, l'architecture affaire de bon goût se définit sur l'exclusion des aberrations historiques :

*Vouloir créer, par exemple, aujourd'hui dans une de nos villes le type de place qu'était l'agora grecque ou le Forum romain se serait un non sens absolu, car ce genre de place est le produit d'une certaine vie civique qui n'existe plus et qui ne saurait renaître du fait de la création de*

---

<sup>25</sup> Marcel Poëte, cours d'évolution des villes n°2, première année, année scolaire 1927-1928, op.cit. p.4.

<sup>26</sup> Marcel Poëte, *Introduction à l'Urbanisme, L'évolution des villes. La leçon de l'Antiquité*, op.cit. p. 99.

*cette place. Ne l'oubliez pas, c'est la fonction qui crée l'organe ; c'est la nature de la ville, sa nature intime, son caractère qu'exprime sa physionomie, son aspect extérieur* <sup>27</sup>.

Si la science de l'urbanisme appliquée à la monographie urbaine permet de déterminer les principes généraux du programme urbanistique à retenir, par intégration des leçons du passé, elle définit l'exercice professionnel dans une seule logique d'accompagnement et d'assistance de l'organisme urbain :

*Touchera-t'on à une ville telle que Paris, sans s'être rendu compte, par une minutieuse analyse de son état actuel... On ne touchera qu'avec précaution à son organisme, en n'oubliant pas qu'on est en présence d'un être vivant. On ne sera un véritable urbaniste que si l'on a le sens de cette vie. On sera ainsi amené à poser les questions comme elles doivent l'être* <sup>28</sup>.

Quelle fut la fortune de la démarche de Marcel Poëte au sein de son institution d'enseignement ? Sans doute fut-elle relativement plus importante qu'on ne pouvait l'imaginer. Louis Bonnier qui a repris en 1928 une partie de l'ancien cours d'Art urbain dont le titulaire initial était Léon Jaussely, retient dans son propre enseignement les acquis de Marcel Poëte toutefois sensiblement dépouillés de ses scories organicistes :

*Car il y a le bon et le mauvais urbanisme et il serait facile de citer de nombreuses et charmantes villes et villages de province, voire des villes et des villages des régions libérées qui, en France, ont été massacrées par le zèle obtus de prétendus urbanistes ou de municipalités inconscientes des richesses qu'elles dilapidaient sous prétexte de modernisation.*

*Le meilleur moyen de parer efficacement à ces dangers est certainement de compléter notre dossier documentaire au moyen des enseignements de l'histoire, de l'histoire en général, et de celle de notre site en particulier.*

*C'est elle qui nous dira d'abord les origines et les raisons d'être de notre agglomération, qui nous racontera les moeurs, les industries, le commerce qui ont façonné à la longue notre groupe humain, ses vicissitudes et ses prospérités et nous amènera à l'époque contemporaine en nous plaçant en quelque sorte dans la mentalité de l'habitant moyen, soucieux de la prospérité de sa ville...*

*Certes, il ne convient pas non plus de ne demander à l'histoire que des renseignements sur le passé. Nous devons y trouver des bases de recherche pour l'orientation des évolutions probables. Puis, appuyés sur les enseignements des temps révolus, nous devons encore, par nous-mêmes, tenir compte des événements qu'elle n'a pas encore eu le temps d'enregistrer, des inventions, des découvertes, d'aujourd'hui même, des phénomènes nombreux et complexes qui, chaque jour, dévient, arrêtent ou accélèrent les courants de la vie des foules* <sup>29</sup>.

Si l'effet de mimétisme, constaté d'un enseignement à l'autre entre Marcel Poëte et Louis Bonnier semble témoigner d'une démarche commune du projet à l'IUUP <sup>30</sup>, peut-on considérer que cette dernière ait atteint une opérationnalité immédiate dans le corps étudiant ? En d'autres termes, ne pourrions-nous pas affirmer que les buts de cette première formation à l'urbanisme se soient validés par la définition d'un projet culturel d'aménagement, sorte de moule

---

<sup>27</sup> Marcel Poëte, cours d'évolution des villes n°1, première année, année scolaire 1927-1928, op.cit. p.4.

<sup>28</sup> Marcel Poëte, *Introduction à l'Urbanisme, L'évolution des villes. La leçon de l'Antiquité*, op. cit. p. 99 et 110.

<sup>29</sup> Louis Bonnier, cours d'urbanisme, n°3, première année 1934-1935, p. 8 et 9.

<sup>30</sup> Bien que nous ne puissions en l'état actuel des documents retrouvés, établir une comparaison rigoureuse entre l'enseignement de Marcel Poëte et celui d'Art et technique de la construction des villes produit à la même époque par Louis Bonnier, Jacques Gréber et Henri Prost, il semble bien que d'importantes passerelles existent entre le premier enseignement scientifique et le second d'essence opérationnelle.

intellectuel dans lequel tout étudiant de l'institution se soit immédiatement inséré en tant que praticien de l'urbanisme ?

## II. L'ENSEIGNEMENT D'ÉVOLUTION DES VILLES EN PRATIQUE. LA CULTURE HISTORIQUE DU PROJET DANS LES THÈSES DE L'IUUP.

Bien que nous sachions pertinemment, qu'un écart important sépare les finalités pédagogiques d'un enseignement, des usages potentiels que tout étudiant peut en faire, il apparaît essentiel de réfléchir sur cette production intellectuelle que consacre la monographie historique. Au delà du caractère quantitatif de cette filière, le mémoire d'évolution des villes est un matériau d'autant plus intéressant à privilégier dans la perception du rayonnement du message de Marcel Poëte, qu'il rassemble toutes les ambiguïtés et contradictions inhérentes à la définition d'une science de l'évolution des villes. "Thèse" à vocation universitaire et mémoire à vocation opérationnelle, il est dans la conjugaison sans restriction des deux caractères du message d'évolution des villes, le seul matériau de base à partir duquel l'historien de Paris peut évaluer le rayonnement de son message et déterminer en parallèle une classification typologique générale, permettant à terme de saisir la place de toute ville dans ce grand mouvement évolutionniste que ne peut manquer de traduire la construction d'un grand tableau synoptique scientifique à l'échelle de l'humanité :

*On a fait des études souvent sur telle ou telle ville envisagée du point de vue de l'histoire proprement dite; du point de vue de l'évolution économique, on a étudié le mouvement commercial, etc... mais les villes sont extrêmement nombreuses et d'ordre très varié, et on est loin de les avoir étudiées de telle sorte qu'on puisse en dégager une doctrine générale* <sup>31</sup>.

C'est sans nul doute au nom de ces enjeux scientifiques, que la monographie urbaine selon Marcel Poëte a déterminé au sein de l'École des Hautes Études Urbaines et de l'Institut d'Urbanisme de Paris l'élaboration d'une filière thèse absolument autonome des autres travaux produits. Dans la forme elle est rapidement indentifiable tant elle sérialise les sujets en fonction des objectifs cumulatifs qu'elle doit atteindre au niveau d'une science de l'évolution des villes. En 1924, sous la direction Marcel Poëte, Jules Gérard soutient une des premières monographie organiciste intitulée *Meudon, étude d'évolution urbaine*. En 1939, le règne de l'historien de Paris se clôt sur la thèse de Marcel Karman intitulée, *Montreuil sous Bois, étude d'évolution urbaine*. Entre ces deux dates, "l'observatoire monographique" de Marcel Poëte s'est enrichi pêle-mêle des études de Libourne, Albertville, Cahors, Fontainebleau, Clermont-Ferrand, Nogent-sur-Marne, Constantza, Canton, Saïgon, le Caire, Clichy la Garenne, Vitry-sur-Seine, Varna, Belgrade, Bogota, Soissons, Vichy, Wilmo, Pékin, Nankin, Shangaï, Melun, Santagio du Chili, Laon, Roye, Saint-Cloud, Ivry-sur-Seine, Salonique...

Que masque cet éclectisme embrassant des villes de toutes tailles et d'aires géographiques et culturelles les plus dissemblables ? Le parallélisme des intitulés de thèse signifie-t-il que la monographie urbaine est un genre

---

<sup>31</sup> Marcel Poëte, cours d'évolution des villes du 25 juin 1920, première année, année scolaire 1920-1921, p.1.

historique supposant un travail absolument codifié tant dans la forme que dans le fond ?

C'est avec la publication en 1928 de la thèse de Jean Royer consacrée à la ville de Libourne, qu'il nous est possible de saisir les dimensions méthodiques de l'enseignement organiciste de Marcel Poëte qui rappelle en une courte préface les étapes obligées de l'analyse monographique :

*Le site, c'est à dire le coin de terre qu'elle (la ville) occupe et le cadre géographique, qui se résume dans les voies de passage, d'abord naturelles, puis artificielles, sont successivement examinés. L'élément de naissance se déduit de cet examen ; ce sont ensuite les éléments de la croissance urbaine qui interviennent. Ceux-ci sont généralement le produit du cadre géographique ou d'une action directe de l'homme. Ils peuvent être de nature immatérielle comme de nature matérielle. Les liaisons routières de la ville doivent au premier chef retenir l'attention ; elles sont, peut-on dire, à la base de l'évolution urbaine, toute étape de cette dernière étant, en règle générale, marquée par une action de l'étranger, par conséquent de la route, sur la ville. Il importe aussi de suivre attentivement les effets de grands courants, comme celui de la Renaissance ou de mouvements politiques et sociaux comme la Révolution Française et les conséquences des progrès de la science et de la technique sur le caractère et la physionomie de l'agglomération urbaine* <sup>32</sup>.

La nomenclature des chapitres de l'enseignement de Marcel Poëte sur l'évolution des villes de l'antiquité à nos jours, constitue la structure élémentaire de toute étude monographique. Comme il l'enseigne lui-même, l'approche organiciste requiert que tout apprenti urbaniste conçoive initialement le déploiement de son objet selon une analyse préalable du cadre géographique afin de déterminer les dynamiques ou limites qu'a pu opérer le site dans le développement urbain. A ce titre aucune thèse ne passe sous silence, la description de la ville dans son site et dans son aire géographique. Etape obligée de la monographie urbaine, elle est bien ressentie par tout étudiant comme le moyen initial de comprendre son évolution. C'est bien ce que rappelle le rédacteur à la mairie de Vitry, Maurice Breit lorsqu'il énonce en paraphrasant Marcel Poëte que *le sol, sa constitution, son relief sont une des bases de compréhension de l'évolution de la vie d'une ville, de son évolution, de son extension, ou au contraire, de son déclin* <sup>33</sup>. Cette étude du site pleinement ouverte aux analyses géomorphologiques, géologiques, hydrographiques et hydrométriques apparaît recenser à l'exemple de la géomancie chinoise, les conditions optimales du développement urbain dans un certain nombre de données élémentaires géophysiques et climatiques. Si nous sommes en droit de considérer que le message déterministe est ici pleinement assimilé, nous ne pouvons manquer d'observer les limites d'analyse qu'il engendre presque instantanément. André Caron qui signale que *Melun fut un être primitif en tous points semblable à Lutèce*, ne peut que remarquer le décalage acquis au fil du temps entre le Paris métropolitain et la cité préfectorale de Seine et Marne qu'il se propose d'étudier <sup>34</sup>. N'y aurait-il pas d'autres facteurs pouvant expliquer les modalités différentes de croissance des agglomérations ?

---

<sup>32</sup> Préface de Marcel Poëte, in Jean Royer, *Libourne, son passé, son état actuel, son avenir*, Libourne, 1929, p. II.

<sup>33</sup> Maurice Breit, *Saint-Brieuc, son évolution, sa situation économique et sociale*, 1932, p. 2 et 3.

<sup>34</sup> André Caron, *L'évolution de Melun*, 1931, p. 1 et 2.

Cette première analyse site/situation est rapidement complétée par ce qui constitue le corps central de toute monographie d'évolution des villes : l'étude historique de l'agglomération de l'antiquité à nos jours. En dépit de sa fonction première d'identifier le stade d'évolution de l'agglomération observée, c'est sans doute la partie qui pose le plus de difficultés du point de vue de l'analyse produite par le "monographe". Si comme le rappelle André Caron *l'urbaniste qui n'est pas un historien devra se garder de se laisser entraîner par l'attrait d'un fait ou d'une anecdote*, ne doit-on pas observer qu'il s'agit-là d'un voeu pieux pêchant par excès d'optimisme ? L'architecte auteur d'une thèse sur *La formation et l'évolution de Belgrade*, après avoir étudié *La formation et le rôle de la Péninsule Balkanique dans les temps préhistoriques* (sic) s'attellera à décrire avec force de détails, les invasions romaines puis barbares et la conquête ottomane <sup>35</sup>. L'architecte auteur d'une monographie "évolutionniste" de Senlis - sous la direction il est vrai de Louis Bonnier - conçoit son analyse historique comme l'accumulation ordonnancée de citations classées, dont les rares commentaires se situent au niveau de la paraphrase <sup>36</sup>. Sans nul doute, à la décharge des étudiants, devons-nous observer que les limites d'analyse imparties ici à leurs travaux monographiques, ne sont que le reflet visible de cette impossibilité à rendre scientifique le message historique de Marcel Poëte. Si la thèse d'évolution des villes ne peut en aucun cas permettre de dater l'âge de l'agglomération, elle suscitera néanmoins la volonté expresse des étudiants de signifier les cycles d'évolution de leur objet d'étude. Dans ce cas présent, les phases de croissance, de stagnation ou même de régression seront simplement déduites de la nature même des événements politiques ou sociaux dont la ville est l'objet ; l'urbaniste empruntant pour les besoins de la démonstration, les lieux communs les plus éculés de l'analyse historique du XIX<sup>ème</sup> siècle. A la splendeur de la cité gallo-romaine succède la phase de régression amorcée par les invasions barbares. Le "mauvais moyen-âge" retrouve ici toute sa valeur, étant exclusivement perçu comme le mode obligé de la stagnation urbaine. Le bas moyen âge et l'ouverture des grandes routes commerciales, l'ancien-régime et l'apogée des Lumières définiront une phase prospérité. Le XIX<sup>ème</sup> siècle et sa révolution industrielle ne manquera pas de poser problème. Doit-on parler de régression ou d'évolution ? Les aspects négatifs du développement des banlieues, peuvent-ils faire oublier l'enrichissement des agglomérations ? Pour devoir y répondre, sans avoir nettement perçu la position de Marcel Poëte à ce sujet <sup>37</sup>, les étudiants à

---

<sup>35</sup> Dragolioub Yovanovitch, *La formation et l'évolution de Belgrade*, 1930, 192 p.

<sup>36</sup> Guy Corbie, *Senlis, Evolution - Aménagement - Extension*, 1931, 78 p.

<sup>37</sup> La lecture attentive du dernier chapitre de son enseignement consacrée à l'évolution des villes au XIX<sup>ème</sup> siècle révèle les dimensions de sa fascination pour les mutations urbaines dont il a été le témoin attentif. S'il s'enthousiasme pour les évolutions technologiques que représentent la télégraphie sans fil, les débuts de l'aérostation, la navigation à vapeur, la découverte du gaz, le chemin de fer...il n'en repère pas moins leurs incidences sociales sur la création d'un prolétariat aux marges de la ville :

*Il est nécessaire d'étudier les Grèves, dans la ville, et de les observer depuis la Restauration. Le fait indice de l'évolution accomplie, c'est l'élaboration de systèmes sociaux tels que ceux de Saint-Simon et de Fourier...Le fait-indice de cette époque, au point de vue urbain, c'est la constatation que sous l'Empire, ce sont les grands industriels et commerçants qui sont au pouvoir...L'avènement de l'ère des chemins de fer, dans l'étude des villes, peut être aussi bien, pour telle ou telle ville, le commencement du déclin que le commencement de l'essor. Dans tous les cas, c'est une grande date.*

l'image d'André Caron se joueront d'un subterfuge bien classique : celui de la réponse citation du maître vénéré :

*La ville moderne et son extension procède de la ville du XIX<sup>ème</sup> siècle, qui elle-même, se rattache à des époques antérieures. "Tout tient à tout" (M.Poëte) <sup>38</sup>.*

Au delà de cette analyse de l'évolution historique de l'agglomération étudiée, comment est pensé par l'étudiant le basculement de la science évolutionniste à la réalité opératoire de son futur exercice d'aménageur ? Peut-on en effet détecter un lien profond, entre l'analyse urbaine et la programmation réfléchie dans le cadre de la thèse ?

Même si l'approche de Marcel Poëte laisse à désirer du point de vue de la démarche scientifique, même si la platitude intellectuelle de certaines thèses est de l'ordre de la paraphrase des propos de l'historien de Paris, on ne peut manquer d'observer une certaine convergence entre la science de l'évolution des villes et les propositions aménagistes contenues dans certains travaux d'étudiants <sup>39</sup>. Comme l'on pouvait s'y attendre, elles ne recouvrent en rien les enseignements du fonctionnalisme sur la Ville Contemporaine. A l'opposé, elles dénotent le souci constant d'ajuster les réponses dans le registre de la continuité historique de l'extension et de la préservation des caractères urbains traditionnels. La critique d'André Caron du projet pourtant très mesuré de plan d'aménagement et d'extension de Melun conçu par l'architecte Adophe Dervaux en 1927, se fonde sur la base d'une étude attentive de la trame urbaine des quartiers historiques et sur la volonté de préserver par des aménagements paysagers, les abords des monuments historiques. Le refus d'une modernisation du paysage urbain, se conçoit dans la définition de gabarits et règlements esthétiques applicables aussi bien dans l'architecture des nouvelles constructions que dans la limitation du mobilier urbain. Pour couronner l'extension, André Caron préconise la réalisation de cités-jardins dont les avantages culturels et sociaux ne sont plus à démontrer :

*On ne résiste pas aux lois naturelles mais il est possible, comme nous l'avons dit au début de cette étude, de préparer l'avenir. Voici Melun qui a un passé, sa vie propre, sa personnalité, cette ville veut bien appartenir à un grand corps urbain avec Paris pour centre, mais, elle désire conserver quelque chose de son caractère, quelque chose de son "intimité" - une certaine autonomie ou plutôt une indépendance pour les affaires qui lui sont propres <sup>40</sup>.*

La thèse de Jean Royer sur Libourne procède de cette même analyse du projet. La réponse technique à trouver pour résoudre *les problèmes urbains de la ville future*, est uniquement à rechercher dans une gestion renouée des problèmes de circulation, de transport en commun, de distribution d'eau potable et d'évacuation des eaux usées. Bien que différente, cette proposition pour être conforme à la mission de l'aménageur telle que la définit Marcel Poëte, suscitera le développement de l'agglomération :

*Grâce à ce système si complet et si favorable de moyens de communications, Libourne ne manquera plus d'attirer dans ses murs un nombre de visiteurs de plus en plus important, source*

---

<sup>38</sup> André Caron, *L'évolution de Melun*, op. cit. p. 163.

<sup>39</sup> Toutes les monographies d'évolution des villes ne débouchant pas en effet sur la rédaction de directives et propositions d'aménagement.

<sup>40</sup> André Caron, *L'évolution de Melun*, op. cit. p. 219.

*nouvelle d'un regain d'activité commerciale et d'accroissement de richesse ; de plus, elle pourra, par ses relations si faciles avec l'arrière-pays, élargir son influence, améliorer encore sa situation économique, développer sa vie industrielle, surtout si nous assistons à la rénovation de son port ; et on peut en toute confiance envisager une cité libournaise de demain, vivante, riche, agissante, et bien digne de ce qu'elle fut à travers les siècles passés*<sup>41</sup>.

En tout état de cause, le poids de l'histoire est une donnée toujours présente dans les projets d'aménagement déduits des monographies évolutionnistes, même lorsqu'il s'agit de créer de toute pièce un nouveau centre urbain. Dans son travail soutenu en 1932 sur la III<sup>ème</sup> Rome mussolinienne, Gaston Bardet dégage les éléments de son programme selon cette démarche d'analyse historique de l'évolution continue de la Rome de Romulus et Rémus à nos jours. La cité nouvelle du fascisme pour incarner un régime politique nouveau dit révolutionnaire, devra paradoxalement puiser sa légitimité dans sa juxtaposition au site originel de la Rome antique. Le propos circonspect de Gaston Bardet est lourd d'ambiguïté. S'il se refuse à faire du neuf sur la table rase d'un patrimoine archéologique qu'il s'agit - selon les directives définies en la matière par le Duce - de conserver et embellir, il ne peut réellement se résoudre à proposer la construction du nouveau centre sur un site réellement vierge de toute référence culturelle :

*Comment concevoir la cité nouvelle ? Rome, née sur un site multiple, a toujours cherché l'unité par la consécration d'un centre politique et religieux ; ce fut à l'origine le Palatin ; puis sous les Tarquins, le Capitole ; sous Auguste, la Cité Palatine Impériale ; sous les papes, le Latran ; enfin sous Napoléon I<sup>er</sup>, les projets grandioses de centralisation des services administratifs que nous avons exposés. Il est donc dans la norme de constituer le centre politique correspondant aux besoins de la Troisième Rome.*

*Présentement, nous ne trouvons aucune localisation initiale, ministères et offices sont répartis dans toutes les orientations, afin d'éviter, paraît-il, la congestion circulaire aux heures d'ouverture et de fermeture des bureaux. Il est impossible, vu les erreurs accumulées, de créer le centre désiré ailleurs qu'à la périphérie construite, c'est-à-dire en des lieux sans aucun prestige, sans aucun rayonnement. Il faut donc élargir notre horizon : Rome, ce n'est point seulement les bords fangeux du Tibre, c'est encore les Castelli, les Monts Albains, la position propre d'Albe-la-Longue, d'où provint le légendaire Romulus, ne possède-t-elle pas un prestige suffisant pour être choisie comme centre politique*<sup>42</sup>.

La communauté d'esprit de la démarche culturaliste partagée par les différents projets que nous venons d'étudier, peut-elle être portée au crédit de l'application rigoureuse de la méthodologie évolutionniste de l'historien de Paris ? Rien n'est moins sûr ! Dans la mesure où la certitude d'un bilan "responsable" et des limites de "bon sens" imparties par Marcel Poëte au travail de l'aménageur est un a priori incontournable et intangible de la monographie urbaine, on peut réellement concevoir que toute réponse aménagiste esquissée par l'étudiant est déjà posée avant même que son enquête historique ait réellement débuté. Cette nécessité de décliner des résultats obligés, avant même que le travail d'analyse puisse démarrer, expliquerait sans nul doute cette absence réelle d'interface entre rétrospective et prospective dans la monographie. Si la difficulté à faire de l'histoire urbaine à la manière de Marcel Poëte, apparaît avoir singulièrement limité les capacités de tout un chacun à rechercher de solutions techniques réellement

---

<sup>41</sup> Jean Royer, *Libourne, son passé, son état actuel, son avenir*, op. cit. p. 266 et 267.

<sup>42</sup> Gaston Bardet, *Une nouvelle ère romaine sous le signe du Faisceau, La Rome de Mussolini*, Paris, Ch. Massin et Cie Éditeurs, 1937, p. 299.

pertinentes, elle a néanmoins assuré d'un mémoire à l'autre la diffusion de son message d'historien-aménageur.

### III CONCLUSION.

S'il nous semble essentiel de réévaluer le rôle de Marcel Poëte au sein de l'IUUP, c'est qu'il apparaît avoir été plus important que nous l'imaginions jusqu'à présent. Son message sur l'Evolution des villes a participé directement - par le biais de son enseignement et par le relais de la thèse - d'une définition d'une méthode préalable du projet d'urbanisme. A ce titre, il n'est pas illusoire de considérer que l'histoire est bien une discipline majeure des différents savoirs constitutifs requis dans la formation à l'urbanisme créée en 1919. Bien que les différents travaux monographiques aient reproduit in situ des paradoxes de la démarche organiciste de Marcel Poëte, on ne peut manquer de considérer qu'ils aient pu connaître une certaine fortune. En situant le destin de la ville dans son lien avec son passé ancien ou récent, ils ont participé - au delà des sempiternelles analyses de l'avenir radieux de l'organisme urbain "ménagé" - d'une définition culturaliste du projet d'urbanisme, qui pourrait être d'ailleurs confirmée par l'analyse des différents projets soumis par les anciens élèves de Marcel Poëte au cours de leur propre carrière <sup>43</sup>.

Le poids de l'histoire au sein de l'EHEU et de l'IUUP se renforcera progressivement avec la complicité intellectuelle des enseignants d'Art Urbain. Pour sa part, Louis Bonnier porteur d'une filière de thèses monographiques plus directement opérationnelles dans la mesure où elles avaient pour objet de concevoir un plan d'aménagement, d'embellissement et d'extention <sup>44</sup>, fera sienne la démarche culturaliste de Marcel Poëte. L'audience de cette dernière est d'autant plus probante qu'elle se retrouve même dans des hypothèses d'école où l'on ne saurait imaginer pouvoir trouver que des projets de Ville Radieuse.

Sous la direction de Louis Bonnier, Léo Craste soutient en 1933 une thèse dont la définition du sujet n'aurait pu manquer d'hérisser Marcel Poëte s'il avait été porté à sa connaissance. Des *élèves de l'école de communisme de Canton* rentrés en Indo-Chine ont *volé sur un chantier de la dynamite* et ont fait exploser les digues du Fleuve Rouge protégeant Hanoï. La ville est ravagée par la crue, le typhon achevant l'oeuvre de destruction des eaux, il faut désormais reconstruire un nouvel Hanoï sur les cendres du plan d'Ernest Hébrard <sup>45</sup>. S'inspirant des travaux promus au Maroc par Henri Prost sous l'égide du Résident Général Hubert Lyautey, Léo Craste définit un projet d'embellissement associant dans une composition urbaine les éléments du zoning colonial : quartier du pouvoir administratif et militaire enserré des

---

<sup>43</sup> Cette étude reste à faire. Observons toutefois que les projets d'un Gaston Bardet pour Vichy et d'un Jean Royer pour Orléans participent pleinement dans les années d'occupation de cette recherche d'un urbanisme raisonné largement imprégné de l'esprit historiciste de Marcel Poëte. Rémi Baudouï, "Between Regionalism and Functionalism. The french recovery from 1940 to 1950". Article à paraître dans le colloque consacré à la reconstruction après 1945 tenu à Bellagio en juin 1987.

<sup>44</sup> Sous sa direction seront notamment étudiés ceux de Bordeaux, Senlis, Neuchâtel, Lisieux, Calais, Angers, Vitry-le-François, Persant-Beaumont, Saint Briec...

<sup>45</sup> Léo Craste, *Un nouvel Hanoï*, 1932, p. 24 et 5.

quartiers européens et indigènes conçus par adjonctions successives de lotissements pavillonnaires définis en fonction des critères culturels des populations.

L'approche organiciste du projet d'urbanisme perdurera au sein de l'IUUP au-delà des départs à la retraite de Marcel Poëte et de Louis Bonnier. En 1945, l'architecte des arrondissements d'Avranches et de Mortain Louis Cornille soutient sous la direction de Pierre Remaury une thèse intitulée *Thérapeutique Urbaniste pour les petites villes* <sup>46</sup>. Mais ses conclusions, pour faire lointainement écho aux analyses de Marcel Poëte, semblent déjà s'écarter de son enseignement pour préfigurer un organicisme jusque-là inédit :

*Des maladies communes aux petites villes, la plus grave est bien celle qui atteint l'esprit collectif des habitants. Le "fixisme" paralyse, en effet, le développement urbain et asphyxie la cité. L'en débarrasser est une tâche ingrate demandant beaucoup d'efforts, de volonté, de courage et de patience à ceux qui tentent pareille opération... Signalons encore cette autre maladie grave qui est la difficulté qu'éprouve la petite ville à se choisir un Maire digne de ce nom. L'intervention du législateur s'impose, rapide, là aussi. Enfin, "la désaimentation", tuberculose urbaine dont souffre cruellement certaines cités menues, fera l'objet des soins attentifs, des urbanistes, des économistes également.*

*D'autre part, le bref examen des maladies spéciales urbaines nous a montré combien fragile actuellement est l'existence de la petite cité résidentielle. Son avenir serait inquiétant si, par fierté mal placée, elle s'obstine à ignorer l'évolution nécessaire, des idées, des mœurs et de l'économie générale. Entre l'adaptation ou la mort, il lui faut choisir. L'Etat lui propose de la guérir par ce grand remède qu'est la décentralisation industrielle. Saura-t-elle vouloir l'appliquer ?* <sup>47</sup>

L'enseignement de l'évolution des villes joue donc un rôle important dans la prise de conscience de la complexité du phénomène urbain. En multipliant à l'infini les différentes modalités d'existence et de déclin des villes, cet enseignement qui rompt de façon importante avec les disciplines constituées enseignées à l'IUUP, apparaît déterminer le cadre d'étude préalable général à tout projet d'aménagement. En ce sens, il n'est pas inutile de considérer qu'il participe pleinement à la définition d'une culture du projet urbain qui perdurera bien au delà de la disparition de Marcel Poëte. Les aménageurs sortis du creuset de l'IUUP à l'aube des années 1940, diffuseront ce modèle d'analyse urbaine dans les services nationaux et départementaux de la Délégation Générale à l'Équipement National et du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme. "Faire de l'histoire" urbaine avant toute intervention, constitue sans nul doute, une des données fondamentales de l'urbanisme contemporain.

---

<sup>46</sup> Louis Cornille, *Thérapeutique Urbaniste pour les petites villes*, 1945, 79 p.

<sup>47</sup> Louis Cornille, *Thérapeutique Urbaniste pour les petites villes*, op. cit. p. 77.

## **AMENAGER LA "CITE" : LA CONCEPTION DE L'HABITAT POPULAIRE DES REFORMATEURS SOCIAUX ET DES GRANDS INDUSTRIELS EN FRANCE, 1900-1925**

par **Susanna MAGRI**  
CSU-IRESO/CNRS

En inaugurant au début du siècle le projet d'une intervention globale sur la ville, l'urbanisme moderne offre le cadre d'un profond renouvellement de la pensée réformatrice sur l'habitat populaire. Fondée sur le postulat qu'une solidarité organique lie entre eux les divers éléments constitutifs de la ville, l'approche planificatrice des problèmes urbains comporte l'idée que toute action sectorielle, conçue et menée isolément, manquerait son but. Réformer le logement implique dès lors de traiter ensemble l'habitation et son environnement, de remodeler le quartier tout entier et de réorganiser ses relations avec les autres composantes de l'agglomération. Ce changement d'approche ne concerne pas seulement le cadre bâti, mais aussi la vie sociale qu'il doit contribuer à réorganiser. Concevoir la ville comme un tout c'est présupposer que des liens d'interdépendance unissent l'espace et la société ; intervenir sur l'un c'est donc simultanément agir sur l'autre. La réforme du quartier poursuivra ainsi désormais un objectif prioritaire : reconstituer une nouvelle communauté. Pour cela il devra être une "petite ville" dans la ville, même si sa fonction est exclusivement résidentielle. Le modèle auquel se rallient les réformateurs français est fondé sur la théorie de la cité-jardin élaborée Outre-Manche. Toutefois, comme leurs homologues des autres pays industriels, britanniques compris, ils écartent la solution imaginée par Howard d'une ville autosuffisante éloignée des métropoles au profit de quartiers résidentiels situés dans les banlieues<sup>1</sup>.

La nouvelle conception de l'habitat populaire naît donc de la réflexion sur les problèmes de la grande agglomération que mènent ensemble urbanistes et réformateurs sociaux. Ces derniers donnent cependant à la doctrine qu'ils constituent ainsi une portée générale : si la cité-jardin est conçue comme un élément de la réorganisation des banlieues et de la planification de leur croissance, elle est aussi proposée comme modèle pour les réalisations du patronat et des constructeurs sociaux dans des régions dépourvues de centres urbains importants.

A la veille du conflit mondial les principes de cette doctrine sont fixés et ont fait l'objet de quelques applications pionnières. Mais il faut attendre le retour de la paix pour voir la nouvelle orientation se préciser et se traduire dans les faits. L'expérience de la guerre fait en effet passer au premier plan la question du logement et crée le consensus sur la nécessité de procéder à une construction massive de nouvelles habitations pour le peuple. Dès 1919 une politique nationale du logement est donc mise à l'étude par le gouvernement<sup>2</sup>. La même année est votée la loi Cornudet sur les plans d'extension et d'aménagement des villes et sont adoptées les mesures pour lancer la reconstruction dans les régions dévastées par la guerre. C'est dans ce contexte que les gestionnaires des

<sup>1</sup> Susanna Magri, Christian Topalov, 1987. "De la cité-jardin à la ville rationalisée. Un tournant du projet réformateur, 1905-1925. Une étude comparative France, Grande-Bretagne, Italie, Etats-Unis", *Revue Française de Sociologie*, XXVIII, 3, 417-451.

<sup>2</sup> Sur le nouveau cours de la politique du logement en France dans l'immédiat après guerre, cf. Susanna Magri, Christian Topalov, 1988. "Reconstruire : l'habitat populaire au lendemain de la première guerre mondiale. Etude comparative France, Grande-Bretagne, Italie, Etats-Unis". *Archives européennes de sociologie*, XXIX, 319-370.

politiques locales, et particulièrement des organismes d'Habitations à bon marché, programment la réalisation d'ensembles résidentiels planifiés, tandis que les grandes entreprises industrielles réorganisent, de leur côté, leurs propres politiques de logement du personnel.

Je m'attacherai dans ce texte à examiner la conception de l'habitat populaire qui préside aux projets et réalisations des réformateurs sociaux gestionnaires d'organismes d'Habitations à bon marché d'un côté, du grand patronat industriel de l'autre. En incluant ce dernier dans l'étude, je n'entends pas seulement faire état de la participation de certains industriels au mouvement réformateur ; je voudrais surtout montrer que le consensus sur la nouvelle conception s'étend au delà du cercle de ses promoteurs et qu'il confère une relative unité aux projets en dépit des différences fondamentales qui séparent les politiques, publiques et patronales, dans lesquelles ils prennent corps. Ce consensus apparaît à l'analyse de trois dimensions du projet à laquelle je m'arrêterai :

1. Les "cités" résidentielles sont pensées comme lieux de reconstitution de nouvelles communautés autonomes. La théorie organiciste de la ville et la réforme de celle-ci inaugurée par l'urbanisme sont au fondement de cette conception.

2. La référence commune à la "cité-jardin" exprime une convergence de vues sur les principes qui président à la réorganisation physique de l'habitat populaire, à sa morphologie sociale, à sa relation aux espaces du travail et aux centres urbains.

3. La pratique des normes se généralise. Celles-ci s'appliquent aux dispositifs matériels aussi bien qu'aux conduites des habitants. Le consensus se réalise sur des règles relatives aux bâtiments et à leur disposition dans l'espace établies scientifiquement. Mais la diversité des applications révèle une conception pragmatique des normes, leur adaptation suivant les situations locales, les contraintes des opérateurs et les pratiques populaires elles-mêmes. Transformer ces dernières est bien l'objectif du projet, mais on cherche à y parvenir moins en heurtant les habitants qu'en imposant des règles susceptibles de les infléchir. Aussi les procédés de mise en conformité des pratiques aux normes se modifient : des formes médiatisées ou autorégulées de gestion tendent à se substituer au contrôle direct de l'opérateur sur la cité et ses habitants.

## **1. DE LA PLANIFICATION DE LA VILLE A L'AMENAGEMENT DE LA CITE POPULAIRE**

Dans le discours réformateur, le même mot, "cité", désigne à la fois la ville transformée par l'intervention de l'urbaniste et le quartier résidentiel que l'on se propose de réaliser. Cet emploi d'un vocable identique n'est pas fortuit ; il est révélateur de la nouvelle vision de l'habitat populaire elle-même liée à la conception de la ville et de sa réforme qui émerge au début du siècle.

Une mission fondamentale est assignée aux nouveaux quartiers : reconstituer la communauté. Conçus comme ensembles résidentiels, ceux-ci seront radicalement différents des quartiers populaires nés de la croissance spontanée des villes. Ils seront préservés de ce qui en constitue les principales tares : la densité, l'insalubrité, la laideur ; ils seront nettement séparés des espaces du travail. Il ne s'agira pas, pourtant, de réaliser un simple assemblage d'habitations salubres,

aussi ordonné et plaisant soit-il. L'habitat nouveau devra réunir tous les éléments nécessaires à la vie sociale de ses habitants et à la constitution d'une communauté autonome. C'est à cette condition qu'il sera une véritable "cité". Cette conception témoigne d'une profonde réorientation du projet réformateur, ébauchée avant la guerre et accélérée par les bouleversements sociaux et politiques entraînés par le conflit mondial. La réforme du logement change de cible. Depuis la seconde moitié du XIXe siècle elle avait eu pour objectif la réorganisation de la famille ouvrière, celle-ci étant regardée comme le régulateur des conduites individuelles. Désormais, cet aspect de l'entreprise passe au second plan au profit d'une nouvelle priorité, la reconstitution de la communauté de quartier. Régénérée par le nouveau cadre de vie, celle-ci serait à même de remplir vis-à-vis de l'individu son rôle d'éducatrice, amenant ainsi l'ouvrier sur la voie de son amélioration physique et morale. Transformer l'habitation familiale reste nécessaire, mais n'est plus suffisant : la réforme manquerait son but si elle n'était pas complétée par la recomposition du cadre de la vie sociale.

Cette réorientation du projet sur l'habitat populaire est issue du changement de la pensée réformatrice sur la ville et de la perspective d'intervention sur celle-ci qui se réalise avec l'urbanisme au début du siècle. A la vision fragmentaire de la ville qui dominait au siècle précédent, se substitue une approche globale. En même temps qu'elle est appréhendée dans l'unité de son être physique, l'agglomération urbaine est identifiée à la société que forment ses habitants. La théorie organiciste formulée par Marcel Poëte exprime cette nouvelle vision. La ville, écrit ce spécialiste des études urbaines, est "un être qui vit en société, sur la terre et de la terre". Elle est un "organisme vivant" : des liens d'interdépendance unissent l'un à l'autre l'espace et la société et leurs diverses composantes : "Tout tient à tout : les phénomènes urbains sont le produit de multiples actions conjointes. (...) On ne saurait envisager à part l'un de l'autre l'état économique et l'état social d'une ville, ce dernier dépendant du précédent, ni séparer l'aspect que présente une cité de ses conditions de vie économique et sociale, car la fonction crée l'organe et, en l'espèce, la physionomie d'une agglomération est la résultante de ses conditions d'existence, en d'autres termes, sa forme exprime sa nature propre"<sup>3</sup>. Cette conception de la ville est largement partagée. Urbanistes, réformateurs sociaux et représentants du patronat industriel qui leur emboîtent le pas, l'expriment sous des formes diverses en s'attachant à justifier une démarche réformatrice profondément différente de celle qui avait cours jusqu'alors. On escomptait auparavant des actions sectorielles des effets sur la ville toute entière et sur l'ordre social ; on croit désormais qu'il est nécessaire d'intervenir sur l'organisation de l'ensemble : sur le système urbain et par là-même sur la collectivité.

Les urbanistes, poussés par leurs intérêts de groupe professionnel en voie de constitution, figurent parmi les plus actifs promoteurs du nouveau projet. Réunis en 1913 dans la Société française des urbanistes, ils s'efforcent de donner à leur pratique une légitimité, en précisent la nature et la portée, en même temps qu'ils en définissent les règles. L'exposition "La Cité reconstituée" organisée à Paris en 1916 pour hâter le vote de la loi sur la planification urbaine et préparer la reconstruction dans les régions dévastées, leur offre une tribune. Trois de leurs porte-parole, Louis Bonnier, Marcel Auburtin et Donat-Alfred Agache, insistent dans leurs conférences sur l'innovation de méthode que comporte l'urbanisme : le plan

<sup>3</sup> Marcel Poëte, 1924, *Une vie de cité. Paris de sa naissance à nos jours*, Paris, Auguste Picard Editeur, vol. 1, II.

sera l'application d'un savoir sur la ville établi scientifiquement. C'est en précisant ce qu'est cette "science" qu'ils éclairent le fondement et la visée du projet. L'urbanisme, dit Bonnier, est "la biologie des agglomérations humaines". Cette formule indique à elle seule l'adhésion de son auteur à la conception organiciste de la ville. L'objectif premier de cette "science expérimentale" est de saisir les "lois fondamentales" qui régissent l'organisme urbain, qui "sont les conditions essentielles de la vie en collectivité"<sup>4</sup>. Une vie collective que Marcel Auburtin décompose en ses multiples éléments pour indiquer que le champ d'action de l'urbaniste les recouvre tous : "Faire un plan de ville, construire une ville, sont des formes, des applications de l'urbanisme ; mais cette science a un domaine beaucoup plus vaste. Elle englobe des questions de tout ordre qui intéressent les agglomérations humaines, questions générales et questions de détail, aussi bien l'économie politique, le trafic, le commerce, l'industrie, les mouvements de population, l'hygiène, l'esthétique, que les plus infimes questions de pavage, d'arrosage ou d'éclairage des rues"<sup>5</sup>. L'objet de l'urbanisme est donc, par delà l'environnement, la société elle-même. Agache, à son tour, confirme cette évidence : "Comme science (l'urbanisme) est la recherche et la coordination (...) des moyens qui tendent à faire d'une agglomération un "tout organisé" au mieux des intérêts de la généralité, et cela en tenant compte des répercussions sociales qui nous sont actuellement connues"<sup>6</sup>.

L'objectif du projet évoqué par les urbanistes est précisé par les réformateurs sociaux et les industriels qui soutiennent la nouvelle orientation et renouvellent leurs politiques du logement ouvrier. Leurs propos font clairement apparaître que c'est de la réorganisation de la collectivité résultant du réaménagement du cadre bâti que l'on attend la régénération sociale. Dans leur discours, l'expression "Cité" désigne explicitement cette entité urbaine nouvelle à laquelle est dévolu le rôle d'éducatrice. Écoutons Louis Lafitte, le secrétaire général de la Chambre de commerce de Nancy qui, en 1913, organise dans cette ville avec la Société industrielle de l'Est l'exposition "La Cité moderne" : "... nous souvenant de la signification à la fois très large et très haute que la Cité avait aux yeux des Anciens, nous verrons en elle non seulement une agglomération organisée, une entité administrative, mais encore une personne morale, dépositaire de traditions, éducatrice de générations successives"<sup>7</sup>. Restituer à la ville les vertus pédagogiques de la "cité antique" évoquée par l'historien Fustel de Coulange<sup>8</sup>, tel est, selon Lafitte, l'objectif de "l'amélioration du milieu physique" que l'urbanisme se propose de réaliser. En effet : "Le citoyen fait la Cité ; il est aussi le produit de la Cité (...). Améliorer le milieu physique, c'est agir sur les aptitudes des individus, c'est assurer le développement ou préparer l'éclosion de leurs qualités, c'est remédier aux tares, c'est combattre les vices dont ils souffrent"<sup>9</sup>. Le réformateur

<sup>4</sup> Louis Bonnier, 1917, "De l'urbanisme", in : Louis Gaultier, *Exposition de la Cité reconstituée, esthétique et hygiène. Rapport général*, Paris, Association générale des hygiénistes et techniciens municipaux, 224.

<sup>5</sup> Marcel Auburtin, 1917, "Qu'est-ce que l'Urbanisme", in : Louis Gaultier, *Exposition de la Cité reconstituée...*, 278-279.

<sup>6</sup> Donat-Alfred Agache, 1917, "Les grandes villes modernes et leur avenir", in Louis Gaultier, *Exposition de la Cité reconstituée...*, 239.

<sup>7</sup> Louis Lafitte, 1913, "Cités modernes et hygiène civique" in : "Exposition de la "Cité moderne" organisée par la Chambre de Commerce de Nancy et la Société industrielle de l'Est (Nancy, 4-17 mai 1913)", *Bulletin de la Chambre de commerce de Nancy et de l'Office économique de la Meurthe-et-Moselle*, 53, juillet-août, 252-253. Sur la Société industrielle de l'Est et son rôle dans la promotion de la nouvelle politique urbaine, cf. Bernard Kalaora, Antoine Savoye, 1989, *Les inventeurs oubliés. Le Play et ses continuateurs aux origines des sciences sociales*, Seyssel, Champ Vallon, 163-164.

<sup>8</sup> Fustel de Coulange, 1864, *La Cité antique*, Paris,

<sup>9</sup> Louis Lafitte, 1913, 272-273.

libéral Georges Risler ne dit pas autre chose en affirmant, à la tribune de l'exposition parisienne de 1916, que "lorsque, dans une agglomération, les éléments matériellement nécessaires à l'accomplissement [du progrès moral et social] ont été prévus et mis à la disposition des citoyens, ceux-ci sont naturellement incités à les réaliser ; ils y sont presque forcés"<sup>10</sup>. On croit donc, comme par le passé, à l'efficacité des transformations matérielles ; mais, désormais, celles-ci ne sauraient être partielles : il faut changer le cadre de la vie collective pour atteindre au progrès individuel et social.

Ceci vaut pour la ville comme pour le quartier populaire. Dans un cas comme dans l'autre, c'est à réorganiser la collectivité que l'on doit s'employer. Raoul Dautry exprime à sa façon cet objectif dans le discours qu'il tient, après la guerre, à propos des cités qu'il édifie pour le personnel de la Compagnie des chemins de fer du Nord dont il est l'un des ingénieurs en chef. Evoquant à son tour *La Cité antique* de Fustel de Coulange, il souligne le mérite majeur à ses yeux de ces "cités-jardins" : réaliser "la collaboration hors l'atelier des chefs et des subordonnés, qui est d'une immense portée sociale". Les nouvelles cités, en effet, offrent un terrain d'action et un but communs : la défense de la famille, pour sa fécondité, contre les maladies, l'alcoolisme. Le culte des morts avait été le ciment de la cité romaine ; la protection de la famille sera celui des cités modernes. Procurer à cette dernière l'habitation nécessaire à son bien-être est un devoir auquel on ne peut se soustraire, mais cela ne suffit pas. C'est seulement dans la "Cité" que la collectivité et la famille seront en mesure que mener avec succès "la lutte très dure qu'elles soutiennent contre l'individu"<sup>11</sup>. Si la cité-jardin remplit cette condition c'est bien parce que y sont réaménagés, en même temps que les habitations, les espaces de la vie collective. C'est en cela qu'elle est, comme le dit Risler, "une des créations essentielles de l'Urbanisme"<sup>12</sup>. Le changement qu'introduit ce dernier est très clairement énoncé par Henri Sellier : "Ce qui différencie la conception de la cité-jardin de l'ancienne formule pratiquée antérieurement en matière d'habitations urbaines, c'est la perception plus nette et plus aiguë non seulement des besoins de l'individu comme tel, mais des nécessités de relations avec la communauté"<sup>13</sup>. Que cette inflexion majeure de la réforme est sous-tendue par un nouveau postulat selon lequel la racine des maux dont souffrent les individus se trouve dans la société telle qu'elle s'est constituée dans la ville du XIXe siècle, c'est ce que Sellier confirme en désignant à son tour l'objectif du projet : "Ce n'est pas seulement plus d'air, plus de lumière, plus d'eau que l'on réclame ; on ne borne plus les ambitions à la réforme des règlements sur la construction, à l'établissement de terrains de jeux ; à la répartition des zones d'industrie ou d'habitation, à la lutte contre le taudis. On prétend engager la bataille contre l'alcoolisme, la tuberculose, le chômage et les autres maladies sociales par un aménagement plus rationnel et plus humain des conditions d'habitation"<sup>14</sup>.

Plusieurs voix concordantes, dans les milieux réformateurs et industriels, témoignent donc d'une nouvelle certitude : on ne transformera pas les moeurs

<sup>10</sup> Georges Risler, 1917, "Portée sociale de l'Urbanisme", in Louis Gaultier, *Exposition de la Cité reconstituée...*, 274.

<sup>11</sup> Raoul Dautry, 1923, *Rapport présenté au nom de la Compagnie du Nord, par Raoul Dautry, Ingénieur en chef du Service de la voie, 12 mai 1923. Etats généraux de la famille française, doc. dact., Archives Nationales (AN), 48 AQ 3399, 13-14.*

<sup>12</sup> Georges Risler, 1917, 268.

<sup>13</sup> Henri Sellier, 1921, *La crise du logement et l'intervention publique en matière d'habitation populaire dans l'agglomération parisienne*. Paris, Editions de l'Office public des Habitations à bon marché du département de la Seine, 256.

<sup>14</sup> Henri Sellier, 1921, 256.

individuelles et collectives sans le réaménagement du cadre de la vie sociale. L'urbanisme incarne ce changement de la conception de la réforme. A son objet, la ville qu'il se propose de planifier, correspond une nouvelle cible, la collectivité qu'il vise à réorganiser. Cette réorientation s'applique au quartier populaire. Son aménagement, dont l'urbanisme fixe les principes, sera guidé par cet objectif devenu premier : reconstituer en son sein une nouvelle communauté.

## 2. UN CADRE DE VIE POUR UNE NOUVELLE COMMUNAUTE AUTONOME

L'habitat populaire que les réformateurs proposent de réaliser est conçu, on l'a dit, comme une unité autonome sans être pour autant une ville à part entière. Les propriétés qui lui confèrent le caractère d'une "cité" sont à la fois sociologiques et morphologiques. D'un côté, il doit, dans les limites d'un possible bien défini, rapprocher des couches sociales différentes. De l'autre, il offrira l'ensemble réaménagé des supports de la vie quotidienne de ses habitants et particulièrement ceux de leur vie collective, à l'exception toutefois des lieux de travail.

Ainsi la "cité" se définit d'abord par une exclusion : cet habitat sera rigoureusement distinct des espaces de l'activité productive. La nette séparation de la résidence et du travail que l'urbanisme érige en règle du réaménagement urbain constitue un important changement. Elle différencie la nouvelle cité du quartier populaire traditionnel, où les ateliers et les usines se mélangent aux habitations et où celles-ci servent souvent de lieu de travail ; mais aussi des ensembles d'habitations réalisés avant la guerre dans les villes par les sociétés philanthropiques, où il n'est pas rare que des ateliers soient aménagés au rez-de-chaussée des immeubles pour être loués aux ouvriers en même temps que le logement<sup>15</sup>. Prenant le contre-pied de cette pratique qui, suivant le projet le playsien dont elle s'inspire, vise à conserver chez les ouvriers la "fabrique" familiale, les planificateurs des nouveaux quartiers entendent les adapter aux réalités économiques de leur époque : leurs habitants seront les salariés qui constituent avant et plus encore après la guerre le peuple des villes, employés des bureaux et des services, ouvriers de la grande industrie mécanisée. Cette fermeture de l'espace résidentiel à la production correspond aussi à un processus mis en oeuvre depuis la fin du XIXe siècle par les grands établissements industriels implantés dans les régions faiblement urbanisées. En même temps que l'usine se rationalise et se clôt, et que ses ouvriers perdent l'autonomie procurée par des activités complémentaires notamment agricoles, les habitations ouvrières sont regroupées et les nouvelles cités patronales sont situées à l'écart des lieux de production<sup>16</sup>.

Dans les grandes agglomérations, séparer les espaces de travail et de résidence implique d'organiser en même temps leur mise en relation. Les ensembles d'habitations ouvrières peuvent être rapprochés des usines car il importe, comme le souligne Marcel Auburtin, que l'accès de la main d'oeuvre au "centre immuable de la production industrielle" soit aussi aisé que celui des

<sup>15</sup> C'est le cas notamment des immeubles construits à Paris par la Fondation Rothschild rue de Prague (1905) et rue Marcadet (1913-1919). Cf. Jean Taricat, Martine Villars, 1982, *Le logement à bon marché, chronique. Paris 1850-1930*, Paris, Editions Apogée, 106-115 ; Marie-Jeanne Dumont, 1989, " 'Le Louvre' de l'habitat social, le modèle Rothschild", in : Roger Quillot, Roger-Henri Guerrand, *Cent ans d'habitat social*, Paris, Albin Michel, 72-80.

<sup>16</sup> Gérard Noiriol, 1984, *Longwy, immigrés et prolétaires 1880-1980*, Paris, PUF, 91-92 et 136-137. Laurence Courtot, 1986 "De la cité ouvrière à la cité-jardin", *Revue historique ardennaise*, XXI, 145-151.

marchandises<sup>17</sup>. Dans le choix de la localisation des cités, les planificateurs appliquent une règle qu'ils considèrent fondamentale en matière d'urbanisme : suivre l'évolution "naturelle" de l'organisme urbain, en la dégagant des entraves et en la corrigeant en fonction des objectifs poursuivis. Il s'agissait en l'occurrence de favoriser et d'organiser la décentralisation des industries urbaines. L'élaboration par Henri Sellier de la politique de l'Office public d'HBM du département de la Seine après l'armistice, illustre cette démarche. L'analyse des déplacements quotidiens de la population dans l'agglomération parisienne lui permet de conclure que les ouvriers tendent à suivre l'industrie dans son exode vers la périphérie, cherchant à l'inverse des employés à s'approcher de leur lieu de travail. Or ce mouvement est entravé par l'insuffisance de logements dans les banlieues où se concentrent les usines. Aussi les cités-jardins de l'Office seront, pour une partie d'entre elles, implantées dans les communes industrielles - à Suresnes, Stains, Gennevilliers - où elles comporteront une majorité de logements ouvriers<sup>18</sup>. Le même objectif est poursuivi par le projet de la "cité nouvelle" de La Courneuve rédigé en 1924 par Raoul Dautry et Marcel Auburtin en réponse au concours ouvert par le département de la Seine pour l'aménagement de 700 hectares dans cette banlieue. La cité comporte un ensemble d'habitations pour les ouvriers placé à la frontière de la zone industrielle prévue dans le périmètre à urbaniser<sup>19</sup>. Cependant, l'éloignement des industries et des résidences ouvrières peut être une nécessité et la solution est alors trouvée dans leur liaison par un système de transports rapides. Comme l'observe Sellier, "la réorganisation des transports permet d'envisager la constitution d'agglomérations ouvrières dans des régions de la banlieue non encore atteintes par la plus value industrielle des terrains"<sup>20</sup>. C'est en effet dans la périphérie non urbanisée qu'il serait possible d'atteindre l'objectif premier des réformateurs : la réalisation de vastes cités populaires à faible densité. Situés dans le prolongement des zones suburbaines où l'industrie est en pleine expansion et reliées à celles-ci, ces cités permettraient en outre la constitution de nouveaux bassins d'emploi indépendants de la ville-centre. Cette orientation représente l'une des lignes de force de la politique urbaine du département de la Seine, énoncée dès 1922 par le président de la Commission des habitations ouvrières et du plan d'extension du Conseil général de la Seine, Frédéric Brunet<sup>21</sup>. Elle est partagée par les industriels de la capitale et notamment par les patrons de la métallurgie qui soutiennent des projets allant dans cette direction, tel le projet formulé en 1920 par l'ingénieur Mascart, d'un vaste lotissement situé au-delà du Bourget le long d'une nouvelle ligne de transport rapide assurant la liaison avec les industries de la banlieue nord-est<sup>22</sup>.

<sup>17</sup> Marcel Auburtin, 1917, 281.

<sup>18</sup> Henri Sellier, 1921, 249.

<sup>19</sup> Marcel Auburtin, Raoul Dautry, 1924, *L'urbanisme d'une région parisienne. Avant-projet d'aménagement des territoires situés sur les communes de La Courneuve, Le Bourget, Dugny et Stains, Mémoire n°1, Urbanisme, Grand-Mont-Rouge, Imp. Ateliers de Draeger Frères*. Le projet, présenté par la Société des transports en commun de la région parisienne, obtint le premier prix au concours, mais l'opération ne fut jamais réalisée. Cf. André Vaxelaire, 1981, "Du contrôle des lotissements à la production des villes nouvelles", *Les Cahiers de la recherche architecturale*, 8, 56.

<sup>20</sup> Henri Sellier, 1921, 250.

<sup>21</sup> Conseil général de la Seine, 1922, "Note sur la législation des HBM et sur l'accession des travailleurs à la petite propriété présentée par Frédéric Brunet", *Rapports et documents*, 40-46.

<sup>22</sup> Ch. Mascart, 1919, *Projet de concession de Chemin de fer et de Terrains dans le nord-est de Paris pour loger économiquement et sainement les classes modestes, Croissy-sur-Seine*. Ce document, ainsi que les lettres de soutien adressées au Ministère des travaux publics par le Groupe des industries mécaniques, métallurgiques et connexes de la région parisienne (GIMMCRP) et par les associations des industriels des communes du nord-est, sont conservés aux Archives nationales, 39 AS 396/2.

S'accordant pour considérer que l'habitat nouveau sera nettement distinct de l'espace productif, les planificateurs divergent sur la question de la composition sociale des cités. La ville contemporaine comporte une ségrégation sociale souvent accentuée. L'organisation des nouveaux quartiers serait calquée sur cette réalité, ou à l'inverse la corrigerait. La première option est celle des urbanistes. Respecter les lois de l'évolution de l'organisme urbain va pour eux de soi même dans ce domaine. : chaque cité est conçue pour une seule couche sociale, ses caractéristiques physiques étant adaptées à la solvabilité des destinataires<sup>23</sup>. Les réformateurs sociaux et les industriels partisans de la cité-jardin considèrent, en revanche, que celle-ci doit être l'instrument d'une atténuation de la division sociale de l'espace résidentiel. Cette position est soutenue par les réformateurs libéraux liés au Musée social et à la Société française des habitations à bon marché aussi bien que par les socialistes. Porte-parole des premiers, Georges Risler en critiquant, en 1912, le "zonage" pratiqué en Allemagne qui aboutit à "parquer les citoyens par catégories", estime "préférable qu'il y ait (entre les riches et les pauvres) des contacts aussi fréquents que possible" ; précise, en 1915, emboitant le pas à Maurice Dufourmantelle, que l'on doit s'efforcer de réduire "les démarcations sociales dans les quartiers d'habitation" et réitère cette recommandation en 1921 à propos des solutions envisagées pour remédier à "la crise du logement" des classes moyennes<sup>24</sup>. Socialiste, Henri Sellier, critique sévèrement "l'orientation administrative de toutes nos collectivités (qui) a abouti à une spécialisation si complète des quartiers et des communes que les différentes classes sont comme parquées dans des cellules étanches sans aucune espèce de pénétration ni de vie commune"<sup>25</sup>. Il adhère par conséquent au projet, soutenu par Raymond Unwin, de rapprocher dans la cité-jardin les classes sociales, se proposant de faire des cités édifiées par l'Office d'HBM de la Seine des "cellules sociales complètes"<sup>26</sup>. La cité-jardin doit "unir" : cet objectif ne serait véritablement atteint que si le "lien moral" constitutif de la communauté était noué entre des couches sociales différentes. Il faut donc réaliser cette coexistence et l'organiser : prévoir diverses typologies de maisons et rapprocher ou espacer les groupes d'habitations ainsi différenciés en fonction des catégories de population auxquelles ils sont destinés<sup>27</sup>.

Des motivations tout autres amènent les industriels à adopter sur cette question, au lendemain de la guerre, une position convergente avec celle des réformateurs. Résorber les conflits dans l'entreprise, amener les ouvriers à soutenir un rythme élevé de production et à accepter l'autorité des chefs ingénieurs ou techniciens qui, depuis la fin du XIXe siècle sont progressivement substitués aux contre-maîtres sortis des rangs ouvriers - sont des problèmes cruciaux qui se reposent au patronat lors du retour à la paix. Diverses stratégies sont mises en œuvre pour les affronter. L'une d'entre-elles consiste à donner un nouvel élan à la politique des œuvres et à

<sup>23</sup> Marcel Auburtin, 1917, 280-283 ; Donat-Alfred Agache, 1917, 242-243.

<sup>24</sup> Georges Risler, 1912, *Les plans d'aménagement et d'extension des villes*, Paris, Le Musée social, *Mémoires et documents*, 321-339 ; 1916, "De la reconstruction des villes détruites", in G. Risler, J. Depinay, M. Dufourmantelle, *La question de la reconstruction des villes et des villages détruits par la guerre*, Paris, Société française des habitations à bon marché, 7-28 ; 1921, "Les classes moyennes et le logement", in : *La vie chère et les classes moyennes*, Bibliothèque du Musée social, Agen, Imprimerie moderne, 81-81.

<sup>25</sup> Henri Sellier, 1914, "Résolution relative à la création d'un Office départemental d'habitations à bon marché, in : Conseil général de la Seine, Procès-verbaux et délibérations, 333-334.

<sup>26</sup> Raymond Unwin, 1909, *Town planning in practice*, London and Leipsic, T. Fusher Unwin. Henri Sellier, 1921, 287.

<sup>27</sup> Henri Sellier, 1921, 287-288.

celle du logement qui est souvent reconsidérée<sup>28</sup>. Le grand patronat adhère ainsi généralement au projet de réaliser des cités-jardins même si les réalisations sont souvent loin du modèle proposé par les réformateurs. L'un des principes retenus est précisément le regroupement dans la même cité des diverses catégories du personnel, rapprochement dont on attend des effets sur les relations à l'intérieur de l'usine. L'Union des industries métallurgiques et minières prend ainsi nettement position dès 1918 : "Ce serait une faute que de réserver des cités à certaines catégories d'ouvriers et, notamment, de créer des groupements spécialement affectés aux contremaîtres et aux employés. (...) en disséminant dans la cité ouvrière les maisons qui leur sont destinées, on évitera toute apparence d'avoir voulu faire d'eux une caste distincte et on facilitera certainement leurs rapports à l'usine avec les ouvriers à côté desquels ils auront pris l'habitude de vivre"<sup>29</sup>. Le même parti est pris par Raoul Dautry qui applique dans les cités-jardins de la Compagnie de chemin de fer du Nord la devise "unir pour produire" suivie dans les ateliers<sup>30</sup>, et par Nitot, directeur des Chantiers navals Worms et membre de l'Association française des cités-jardins fondée en 1903 par Georges Benoît-Lévy, qui écrit à propos de la "cité-jardin" du Trait (Rouen) édifiée à partir de 1917, un an après l'ouverture des chantiers : "les maisons des chefs de service sont comprises dans un même ensemble avec les habitations ouvrières, ce qui crée une communauté d'existence dont les rapports sociaux ne peuvent que grandement profiter"<sup>31</sup>. Cette nouvelle orientation est traduite dans les faits de diverses façons. Parfois des groupes résidentiels très différents sont bâtis sur des sites distincts et cet ensemble est baptisé "cité", comme cela semble être le cas au Trait ; ailleurs, au contraire, les typologies des maisons sont moins contrastées, en particulier celles des ouvriers et des employés, comme au Creusot, ou bien ces différences restent accentuées mais les habitations de chaque catégorie cessent d'être groupées en quartiers, comme dans les cités de la Compagnie du Nord<sup>32</sup>.

Les industriels travaillent généralement sur des terrains vierges et peuvent donc aménager librement leurs cités. Dans les agglomérations les données du problème sont plus complexes. La localisation des nouveaux quartiers, la nature de l'opérateur en déterminent la clientèle. Dans le secteur des HBM, la réglementation en vigueur réduit la possibilité pour les constructeurs d'élargir l'éventail des bénéficiaires. Les réformateurs sociaux sont conscients de ces déterminismes et intègrent ces données dans leur politique de gestionnaires des organismes d'HBM. Ainsi, Sellier lui-même ne prend pas à la lettre son propre mot "faire de nos cités-jardins des cellules sociales complètes" et assigne à celles-ci une vocation limitée : loger ensemble les ouvriers et la petite bourgeoisie salariée<sup>33</sup>. Ce n'est que dans les lotissements très vastes où est prévue l'intervention de constructeurs de diverse

<sup>28</sup> Sur les politiques et les idéologies patronales après la première guerre mondiale, cf. Gérard Noiriel, 1984 ; Patrick Fridenson, 1972, "L'idéologie des grands constructeurs dans l'entre-deux-guerres", *Le mouvement social* 81, octobre-décembre, 51-68 ; Aimée Moutat, 1978, "Patrons de progrès ou patrons de combat ? La politique de rationalisation de l'industrie française au lendemain de la Première Guerre Mondiale", in : Lion Murard, Patrick Zylberman eds., *Le soldat du travail*, Paris, Recherches 32/33, 449-489 ; Susanna Magri, Christian Topalov, 1988, 325-333.

<sup>29</sup> Union des industries métallurgiques et minières, 1918, *Rapports de la sous-commission du logement ouvrier. Les maisons ouvrières individuelles*, Paris, UIMM, 8-9.

<sup>30</sup> Raoul Dautry, 1918, *Rapport sur l'Atelier de la voie d'Erment*, doc. dact., 2, AN 307 AP 5.

<sup>31</sup> Henri Nitot, 1924, *Les cités-jardins. Etude sur le mouvement des cités-jardins, suivie d'une monographie de la cité-jardin du Trait (Seine Inférieure)*, Paris, PUF, 106.

<sup>32</sup> Jean-Pierre Frey, 1986. *La ville industrielle et ses urbanités, La distinction ouvriers/employés, Le Creusot 1870-1930*. Bruxelles, Pierre Mondaga éditeur, Henri Nitot, 1924, 94-106.

<sup>33</sup> Henri Sellier, 1921, 287-289.

nature, comme dans le projet de Dautry et Auburtin en banlieue parisienne, que peut être envisagé le regroupement souhaité de populations socialement plus différenciées<sup>34</sup>.

Quelle que soit la composition sociale des nouvelles cités, leur morphologie s'organise selon trois principes qui réalisent la rupture avec le quartier populaire traditionnel : la différenciation physique du reste de la ville, la basse densité, l'intégration organisée des fonctions urbaines. Un environnement salubre et beau, des logements conçus pour une seule famille, sont considérées comme nécessaires pour transformer les moeurs des habitants. Mais cela n'est pas suffisant : pour que se crée entre eux le "lien moral" constitutif de la communauté, l'espace doit être organisé de façon à consentir la communication la plus grande entre les habitants et les lieux de nouvelles activités collectives doivent être prévus. Le milieu physique aurait orienté la vie individuelle et collective, à la condition toutefois d'être adapté aux populations appelées à y vivre. Aussi, les variations dans la mise en application des normes fixées par l'urbanisme - inspirées du modèle de la *garden-city* - s'expliquent certes par les logiques différentes des opérateurs mais également par la prise en compte de pratiques populaires elles-mêmes variables et que l'on ne heurte pas toujours de front.

Le plan de l'opération introduit généralement une nette différenciation physique entre la cité et la ville environnante ou le centre urbain proche. La rupture est souvent réalisée par la mise à distance, notamment dans le cas de la cité patronale toujours placée à l'écart du bourg ou de la ville<sup>35</sup>, ou encore par l'utilisation d'obstacles matériels, par exemple une ligne de chemin de fer comme dans l'aménagement de la cité de La Courneuve. Mais la séparation est surtout inscrite dans le plan lui-même. Celui-ci établit une hiérarchie entre l'espace de la vie collective placé au centre et l'espace résidentiel qui se développe tout autour. Le tracé des voies accentue cette distinction. Peu de rues larges et rectilignes traversent la cité de part en part, donnant accès aux voies extérieures, aux moyens de transports collectifs, aux zones d'emplois, et passant par le centre auquel elles donnent ainsi du relief, tandis que des rues plus étroites desservent les groupes d'habitations. Le tracé de ces voies secondaires doit avoir pour effet, selon la norme, de rompre la monotonie, en particulier au moyen de la ligne courbe suivant les modèles anglais et allemand<sup>36</sup>. Le procédé n'est pourtant pas toujours utilisé, notamment par les industriels. Les cités des Compagnies houillères reconstruites sur les fondations de celles détruites par la guerre, présentent le plan quadrillé tant décrié par les urbanistes<sup>37</sup>. Pour l'éviter, l'on se borne le plus souvent à tracer des obliques.

<sup>34</sup> Marcel Auburtin, Raoul Dautry, 1924.

<sup>35</sup> C'est le cas notamment des cités des établissements Bessonneau à Angers, cf. Michel Didier, 1976, *Recherches pour servir à l'histoire des établissements Bessonneau à Angers des origines à 1939*, Mémoire de maîtrise, Université de Paris I, 64 ; de celles de la Société Faure et fils à Revin, cf. L. Courtot, 1986, 151-152 ; et des cités de la Compagnie du Nord, *Album des Cités-Jardins*, AN, 48 AQ 3301/2.

<sup>36</sup> Sellier se réfère explicitement à ces modèles et particulièrement aux recommandations de Urwin dans son *Town planning in practice*, H. Sellier, 1921, 266. Pour la mise en oeuvre de ce tracé, on se reportera aux plans des cités reproduits dans le même ouvrage et repris par Ginette Baty-Tornikian, 1980, *Un projet urbain idéal typique. Agglomération parisienne 1919-1939*. Paris, IERAU.

<sup>37</sup> Les archives du Comité central des houillères de France (CCHF), consultées pour les cités des Compagnies minières, ne conservent pas les plans des cités. Les photos aériennes publiées par la presse ou les brochures patronales permettent parfois d'en avoir une idée claire. Cf., par exemple, *Notre industrie houillère, s.d.*, qui reproduit la photo d'une cité des mines de Lens reconstruite après la guerre, in : AN, 40 AS 64.

Les industriels pourtant entendent, dès avant la guerre, donner à leurs cités un aspect qui les différencie du coron. Celles-ci seront, à leurs yeux, des "cités-jardins" dans la mesure où elles comporteront des espaces verts privés et publics. Comme le déclare en 1918 l'Union des industries minières et métallurgiques, "le jardin (de la maison) contribue à l'esthétique et à l'agrément de la cité ouvrière. Par sa verdure et l'aménagement de quelques ronds-points ou petits parcs plantés d'arbres et habilement disséminés, il donne à la petite agglomération l'aspect paisible et riant d'une cité champêtre, il la transforme en ce qu'on a appelé d'un très joli mot une 'cité-jardin' "<sup>38</sup>. Or, pour que le jardin privé remplisse sa nouvelle fonction, il fallait transformer l'aménagement de l'ilôt. L'innovation que le patronat des mines et de la métallurgie s'efforce d'introduire dès le début du siècle consiste tantôt à séparer les maisons par le jardin, tantôt, lorsque celles-ci restent accolées, à aménager des bandes vertes à l'avant sur la rue, et dans tous les cas à rendre visibles les espaces intérieurs à l'ilôt. Disposées en une seule rangée de part et d'autre de celui-ci, les maisons sont séparées par leurs jardins arrière. Les ruelles intérieures sont soit supprimées, soit transformées en voies publiques : de même que les jardins elles ne se dérobent plus aux regards, les murs de clôture étant remplacés par des cloisons basses, palissades ou plus rarement haies vives<sup>39</sup>. Cet aménagement respecte une règle chère aux urbanistes, dont Henri Sellier prescrit l'application rigoureuse dans les cités-jardins de l'Office d'HBM de la Seine<sup>40</sup>. Elle vaut pour les groupes de maisons individuelles comme pour les îlots d'immeubles collectifs, où les cours fermées à la rue sont interdites et les jardins forment à l'arrière un espace continu et ouvert<sup>41</sup>. Elle entraîne généralement la réglementation de l'usage des espaces privés : la construction d'appentis par les habitants est généralement interdite, ceux-ci leur étant fournis en même temps que le logement<sup>42</sup>. Ce principe d'ouverture n'est pas toujours admis sans réserve par les industriels. Le directeur de la Mine de Pienne (Meurthe-et-Moselle) y déclare sans détours son hostilité : "La cité jardin présente des avantages au point de vue aération, esthétique. Mais elle présente de graves défauts : le locataire ne peut aller dehors sans être à la vue de ses voisins, et même de la rue. Dans le coron, la ménagère peut vaquer à ses occupations dans la cour et aller au jardin sans qu'on la voit de la rue"<sup>43</sup>. Certes, ces réticences s'expliquent par le souci d'économie qui commande la construction des cités ouvrières : si, après la guerre, l'eau est progressivement amenée sur l'évier, dans les cités des régions minières et sidérurgiques, les W.C., les cuisines parfois, restent dans les cours et l'on comprend, dès lors, que l'on souhaite clore celle-ci par des murs<sup>44</sup>. Mais elles témoignent sans doute aussi de la force de pratiques répandues dans les milieux populaires. Dans les cités-jardins de l'Office d'HBM de la Seine, l'habitude des locataires de protéger l'intimité domestique l'emportera sur la détermination de

<sup>38</sup> UIMM, 1918, *Rapports de la sous-commission du logement ouvrier. Collection de plans de maisons ouvrières individuelles*, 5.

<sup>39</sup> Enquête du CCHF sur le logement du 20 mars 1911 et du 3 mai 1912 auprès des Compagnies minières, AN, 40 AS 61 ; réponses aux enquêtes de l'Office du travail en 1921 et 1924 réunies par le CCHF, AN, 40 AS 62.

<sup>40</sup> Henri Sellier, 1921, 282.

<sup>41</sup> Marcel Auburtin, Raoul Dautry, 1924, 35.

<sup>42</sup> Ibid. ; Enquête de l'Office du travail auprès des Compagnies minières en 1924. AN, 40 AS 62 ; *Règlement concernant les logements ouvriers*, appliqué par la Compagnie des Forges de Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons en 1911, AN, 40 AS 61.

<sup>43</sup> Guerville, 1939, "Notes sur le logement ouvrier" in : UIMM, *Journée d'études sur le logement ouvrier, mercredi 3 mai 1939*, Vannes, Impr. Lajolye et M. de Lamarzelle, 41, AN, 40 AS 63.

<sup>44</sup> Enquête du CCHF en 1911, de l'Office du travail en 1921, AN 40 AS 61 et 62.

Sellier à la combattre, comme en témoigne le retour aux cloisons opaques consenti dans la cité de Gennevilliers deux ans après sa construction<sup>45</sup>.

La fonction de la rue se trouve donc profondément transformée. Elle devient un lieu de passage et de promenade, où chacun se serait montré y compris en vaquant à ses occupations domestiques. Elle aurait offert le spectacle de jardins luxuriants, de maisons aux façades fleuries, à l'architecture simple et variée. Partout on cherche à atteindre l'objectif par la combinaison de quelques maisons-types - ou simplement par des peintures extérieures différentes - et par des règlements relatifs à l'usage des jardins. Les constructeurs quels qu'ils soient s'efforcent d'amener les habitants à contribuer à l'embellissement de la cité. Ils combattent chez eux "la prédisposition naturelle à l'individualisme"<sup>46</sup> et les négligences dans l'usage et l'entretien des extérieurs de l'habitation. Ils encouragent la culture de jardins d'agrément et la décoration florale des façades par l'organisation de concours pour le jardin le plus beau ou la maison la mieux fleurie<sup>47</sup>. Elevage et culture de légumes ne sont pour autant pas exclus. Dans les cours, poulaillers et clapiers sont prévus, y compris en région parisienne<sup>48</sup>, porcheries aussi dans les cités patronales<sup>49</sup>. La culture de légumes, systématiquement favorisée par les industriels, est permise parfois à l'arrière des maisons mais le plus souvent des terrains sont prévus à cet effet dans une zone particulière de la cité<sup>50</sup>.

Des espaces de récréation sont aménagés dans les parties résidentielles des cités, des squares et des terrains de sport, ces derniers étant placés généralement à la périphérie. Dans les cités les plus importantes, écoles et dispensaires y sont également prévus, mais le plus souvent ceux-ci sont au centre. C'est ici que se trouve le "centre civique" où l'on veut voir se développer la vie sociale des habitants. Par les "services" fournis et leur organisation spatiale, le cadre de la vie collective diffère profondément de celui du quartier traditionnel. Les commerces ne sont pas toujours prévus : dans la banlieue parisienne, ils le sont seulement dans les grandes cités lorsqu'elles sont éloignées des centres des communes ; dans les cités patronales ils sont systématiquement remplacés par les coopératives d'alimentation - on admet tout au plus "le libraire et le coiffeur"<sup>51</sup> ; dans tous les cas, "le débit de boisson", "l'estaminet", sont rigoureusement exclus. Quant aux autres "organismes communs", les industriels n'innovent guère : on constate la réalisation plus fréquente des dispensaires, des écoles notamment ménagères et professionnelles, et l'apparition des stades ou terrains de jeu<sup>52</sup>. Ce qui change

<sup>45</sup> Janine Chastiany, Françoise Dubost, s.d., *La clôture et le seuil. La délimitation du territoire en banlieue*, Paris, MELATT, 23-25.

<sup>46</sup> Marcel Auburtin, Raoul Dautry, 1924, 31.

<sup>47</sup> Berthe Leymarie, 1926, *L'organisation sociale des cités-jardins du Grand-Paris*, Thèse de l'Institut d'Urbanisme de l'Université de Paris. Réponses de la Compagnie des mines d'Ostricourt (Pas-de-Calais) et du CCHF à l'enquête sur "les jardins ouvriers" du Ministère du travail en 1922, AN, 40 AS 63.

<sup>48</sup> Marcel Auburtin, Raoul Dautry, 1924, 35 et 38; Ch. Mascart, 1920.

<sup>49</sup> C'est le cas notamment dans les cités de l'est, cf. Guerville, 1939, 39.

<sup>50</sup> Dans les cités de la banlieue parisienne, les potagers sont généralement interdits ou découragés à l'arrière des maisons, cf. M. Auburtin, R. Dautry, 35-38 et Berthe Leymarie 1926. Sur la politique patronale en matière de jardins ouvriers, cf. Enquête du CCHF sur les oeuvres sociales des Compagnies minières en 1936, AN, 40 AS 64, et pour la Compagnie de chemin de fer du Nord, Rémi Bandouf, 1988, 269.

<sup>51</sup> Compagnie de chemin de fer du Nord, 1933, *L'effort social du Réseau du nord dans le département du Nord*, doc. dact., 10, AN 48 AQ 3399.

<sup>52</sup> Enquête du CCHF sur les oeuvres sociales des compagnies minières en 1936, AN, 40 AS 64.

c'est leur emplacement par lequel ils dominent la cité qui tourne désormais le dos à l'usine ou à la fosse. Le langage des industriels se transforme aussi parfois, s'alignant sur celui des réformateurs. Ainsi, la traditionnelle "salle des fêtes" devient chez Raoul Dautry, "la maison commune"<sup>53</sup>. Symbole de l'unité de la communauté, celle-ci est prévue dans tous les projets. Elle est le lieu des activités civiques, culturelles, récréatives - pour lesquelles sont aménagées, dans le meilleur des cas, la salle de réunion, la bibliothèque, la salle pour les conférences, le théâtre, le cinéma. De même que les écoles et les services d'hygiène et d'assistance médico-sociale qu'elle comprend parfois, elle a, aux yeux des réformateurs, une fonction essentielle : être un "organisme d'éducation populaire"<sup>54</sup>. Certes, chaque activité serait encadrée par un personnel spécialisé, mais l'on attendait de la collectivité qu'elle prenne elle-même en charge cette tâche pédagogique.

### **VERS DE NOUVELLES MODALITES DE GESTION**

Les réformateurs sont conscients des limites du déterminisme de l'environnement : le nouveau cadre de vie n'entraînera pas de lui-même la transformation des moeurs individuelles et collectives des classes populaires. La clé de la réussite réside donc dans la gestion des cités. Celle-ci est confrontée à trois ordres de questions : tout d'abord faire en sorte que les propriétés physiques de l'habitat consignées dans le plan soient respectées et assurées de la permanence dans le temps ; ensuite obtenir la mise en conformité des pratiques des résidents aux normes inscrites dans l'espace de leur vie quotidienne ; enfin créer une communauté réformée en suscitant de nouvelles formes de sociabilité et d'expression collective de la population.

L'administration de la cité par un gestionnaire unique semble être, sinon la règle, du moins la solution considérée comme la meilleure pour obtenir l'ensemble des résultats. Dans le secteur des Habitations à bon marché, comme chez les industriels, ce gestionnaire est souvent aussi le bâtisseur de la cité. C'est le cas notamment des grands opérateurs capables d'assurer une construction de masse planifiée, tels les Offices publics d'HBM des départements auxquels la loi du 23 décembre 1912 attribue la mission de réaliser les cités-jardins, et les Sociétés régionales d'HBM dont le gouvernement cherche à susciter la création après la guerre dans les régions où il faut entreprendre la reconstruction<sup>55</sup>. C'est le cas aussi des grandes entreprises qui poursuivent ou développent à partir de 1919 leur politique du logement du personnel par l'édification de vastes cités, comme les Compagnies houillères ou la Compagnie de chemin de fer du Nord. Ces constructeurs maîtrisent d'un bout à l'autre le processus de production des ensembles résidentiels et gardent le contrôle sur leur gestion, même quand ils font appel à des institutions extérieures pour administrer "les services" et encadrer la population. En revanche, les projets de très grandes "cités nouvelles" dans la région parisienne, émanant du Conseil général de la Seine ou des industriels,

<sup>53</sup> Raoul Dautry, 1924, *Inauguration de la Salle de réunion de la cité de Lille-Délivrance*, doc. dact., AN 48 AQ 3399.

<sup>54</sup> Henri Sellier, 1921, 279.

<sup>55</sup> Loi du 23 décembre 1912 sur les Habitations à bon marché, art. 11. La constitution de Sociétés d'HBM régionales est proposée par l'Office de la reconstitution industrielle créé au Ministère du commerce et de l'industrie par la loi du 6 août 1917. Les industriels étaient appelés à en souscrire le capital. La Société régionale d'HBM du Nord fut la seule réellement active. Cf. Henri Sellier, A. Bruggeman, 1927, *Le problème du logement pendant la guerre. Son influence sur les conditions d'habitation et l'aménagement des villes*, Paris, PUF (Fondation Carnegie), 67-68.

prévoient généralement l'intervention de plusieurs opérateurs immobiliers, sociétés pour les groupes de maisons destinées à la location, particuliers accédant à la propriété. Dans ce cas, le respect des normes prévues par le plan est obtenu par des règlements de construction très précis que le lotisseur impose aux constructeurs<sup>56</sup>.

Les moyens d'action dont disposent les gestionnaires sont en nombre réduit et ne changent pas substantiellement au cours de la période. On remarque cependant une évolution sensible dans le discours et parfois dans les pratiques au lendemain de la guerre. Dans le contexte de crise sociale qui marque ces années, on met une sourdine aux méthodes autoritaires et on évoque souvent l'idéal d'une prise en main de la protection de l'environnement et de la vie collective dans les cités par les populations elles-mêmes. Dans les faits, on constate l'effort pour rendre moins directe et brutale la coercition et pour promouvoir la participation des habitants à la gestion.

Les gestionnaires ont toujours recours à des instruments juridiques pour édicter des règles coercitives de comportement. Ces moyens sont nécessairement de type contractuel, puisque leurs rapports avec les habitants relèvent du droit privé. Les baux des organismes d'HBM, les contrats de location liés aux contrats de travail des employeurs, fixent les conditions d'usage et de tenue des logements et de leurs annexes. Les règlements de cité viennent les compléter. C'est pour les locataires que ces dispositifs sont en principe les plus contraignants. S'ils fixent rarement les normes d'occupation maximale des espaces d'habitation<sup>57</sup> - ils interdisent généralement la sous-location à des personnes sans liens de parenté avec la famille logée - ce qui, chez les industriels, constitue une innovation car cette pratique était tolérée voire encouragée au XIXe siècle<sup>58</sup>. Ils réglementent en outre l'usage des jardins, cours et espaces collectifs et empêchent toute modification des locaux d'habitation. Lorsque les logements sont possédés par les habitants sous une forme coopérative, les obligations imposées par le gestionnaire peuvent être de même nature ; cependant, même lorsque les parcelles ou les maisons sont vendues en pleine propriété aux habitants, ces derniers sont soumis à des contraintes fixées dans les contrats. Ainsi, les employeurs et les Sociétés de crédit immobilier régies par la législation sur les HBM fournissent généralement les plans-types des maisons et assortissent leurs prêts de conditions d'usage du bâtiment, interdisant d'y tenir un commerce ou de transformer le logement en "cabaret"<sup>59</sup>.

<sup>56</sup> Marcel Auburtin, Raoul Dautry, 1924, 32-39. Ch. Mascart, 1919, 25-27.

<sup>57</sup> Au lendemain de la guerre la norme admise par les constructeurs publics et privés est un nombre de chambres tel que les parents soient séparés des enfants et ceux-ci soient, au-delà de 10 ans, séparés lorsqu'ils ne sont pas de même sexe. Cette norme n'est pas respectée par l'OPHBM de la Seine qui se contente d'appliquer lors de l'attribution du logement un taux d'occupation de moins de 2 personnes par pièce. Cf. Berthe Leymarie, 1926, 61 et 84. Les industriels s'efforcent de l'appliquer : 4 enfants de même sexe par chambre est le maximum admis en 1928 dans les cités des Mines de Piennes (Guerville, 1939, 38), 2 seulement dans les immeubles construits la même année à Saint-Ouen par la Compagnie de chemin de fer du Nord (*Notice du 3 août 1928*, AN, 48 AQ 3399).

<sup>58</sup> Les compagnies minières bâtissent généralement des "cantines" ou "foyers" pour loger les ouvriers célibataires et mettre un terme à une pratique encore courante avant la guerre, tolérée mais toujours déplorée. Au XIXe siècle cette pratique pouvait être encouragée pour loger la main d'oeuvre à l'économie, comme à Montceau-les-Mines. Cf. Xavier Figueroa, 1979, *Politique du logement de la Société des Houillères de Blanzy*, contribution au Colloque "La politique patronale du logement en France au XIXe siècle", Paris, Maison des Sciences de l'Homme, dact.

<sup>59</sup> CCHF, AN, 40 AS 61. Société anonyme centrale de crédit immobilier, AN 48 AQ 3399 et 39 AS 396/2.

Ces mesures coercitives, cependant, ne suffisent pas. Il faut encore faire respecter les règlements, transformer les habitudes, faire en sorte que les équipements créés soient effectivement utilisés. Bref, sanctionner et éduquer. Le gestionnaire évite généralement d'intervenir directement dans l'action éducative. Dans les ensembles des organismes d'HBM comme dans les cités patronales, on met en place un "service social" permanent rémunéré par le gestionnaire. La "surintendante des cités" en est chargée par la Compagnie de chemin de fer du Nord, tandis que l'Office public d'HBM de la Seine crée en 1923 le "Service démographique et social" pour constituer un "dossier démographique, économique, sanitaire et social" sur chaque famille, et l'année suivante le "Foyer" pour coordonner les oeuvres sociales des "cités-jardins du Grand-Paris". Ces oeuvres sont gérées par des institutions philanthropiques dont le personnel se professionnalise - telle la Nouvelle étoile des petits enfants de France qui gère les consultations de nourrissons dans les cités-jardins de l'Office de la Seine et dans celles de la Compagnie du Nord<sup>60</sup>. L'intervention disciplinaire se trouve ainsi médiatisée et professionnalisée, et par là plus efficace.

Au-delà du recours à ces moyens d'action qui restent traditionnels, le projet d'associer les habitants à la gestion de leur habitat réapparaît au lendemain de la guerre et est parfois mis en oeuvre sous de nouvelles formes. La coopérative d'habitation, proposée en Grande-Bretagne par la doctrine de la cité-jardin et l'expérience de Letchworth<sup>61</sup>, est une idée ancienne en France. Dans la seconde moitié du XIXe siècle, elle est prônée par les promoteurs de la législation sur le logement social laquelle permettra aux sociétés coopératives de bénéficier des aides instituées pour les HBM, tandis que le grand patronat industriel encourage sous cette forme la propriété du logement d'un petit nombre d'ouvriers qualifiés attachés à l'entreprise. Au tournant du siècle et jusqu'à la guerre, les expériences se multiplient et le mouvement socialiste, qui adhère à l'idée, suscite des initiatives exemplaires dont celle de Draveil en région parisienne, que Georges Risler lui-même regarde comme un modèle<sup>62</sup>. Pour les réformateurs libéraux, la coopérative réalise l'idéal de la prévoyance, les ouvriers se faisant eux-mêmes les promoteurs de l'amélioration de leur logement ; elle est une "école de responsabilité" qu'elle soit autogérée ou que les résidents soient associés à une administration tenue en main par les philanthropes ou les employeurs qui aident au financement. Elle présente en même temps l'avantage d'éviter la dissémination de la propriété individuelle en permettant la constitution de petites cités<sup>63</sup>. Pour les socialistes, la coopérative est la meilleure des solutions parce qu'elle rend possible à la fois la propriété collective et l'autogestion de l'habitat<sup>64</sup>. Au lendemain du conflit mondial, lorsque le consensus se réalise sur la nécessité d'une construction massive de logements populaires, les premiers continuent de prôner la coopérative d'habitation comme l'une des formes de l'initiative privée qu'il faut encourager face

<sup>60</sup> Berthe Leymarie, 1926, 157-163. Compagnie de Chemin de fer du Nord, *Compte-rendu de l'Assemblée générale des cités, 17 mai 1925 et Réunion du Comité de gestion des cités, 22 janvier 1932*, AN, 48 AQ 3399.

<sup>61</sup> Raymond Urwin, 1909.

<sup>62</sup> Georges Risler, 1921, 77-79. Sur la cité de la coopérative Paris-Jardins de Draveil, cf. Serge Bianchi et alii, 1984. *Histoire d'un domaine : du château seigneurial de Draveil à la cité coopérative Paris-Jardins*, Draveil, Association des amis de l'histoire du château et de la cité.

<sup>63</sup> Georges Picot, 1904, *Les moyens pratiques de constituer une société coopérative de construction. Conférence faite à Creil le 17 novembre 1903*, Paris, Société française d'HBM. Maurice Dufourmantelle, 1916, "Les Cités-jardins, leur portée sociale, leur caractère, leur organisation", in G. Risler, M. Dépinay, M. Dufourmantelle, *La question de la reconstruction...*, 77-119.

<sup>64</sup> A. Compère-Morel, 1913, *Encyclopédie socialiste, syndicale et coopérative de l'Internationale ouvrière*, Paris, A. Quillot, 275-280, 403-407.

au danger de l'expansion de la construction municipale ; les seconds, à l'inverse, suivis par la CGT, donnent la priorité au développement du secteur public<sup>65</sup>. Dans les faits, les grandes opérations planifiées sont programmées surtout par les Offices d'HBM. Les locataires des cités édifiées par ces derniers ne se verront pas accorder la représentation aux conseils d'administration qu'ils réclament : tel est du moins le cas de l'Office public d'HBM de la Seine. En revanche, celui-ci fait appel à leur coopération pour organiser des institutions pour l'éducation des enfants, les fêtes, conférences et concours de jardins ouvriers, administrer les "immeubles sociaux", voire assurer le paiement régulier des loyers. Il incite à cet effet la création d'"associations mutuelles" de locataires qu'il subventionne et de "mutuelles de loyers"<sup>66</sup>. Mais la tentative échoue et ces associations sont remplacées par les organisations philanthropiques et celles du "service social" de l'Office, comme en témoigne le constat amer du président de son conseil d'administration Grünebaum-Ballin en 1938 : "S'il existe de multiples aspects du service social, par contre les méthodes appliquées pour satisfaire l'une des préoccupations essentielles dans l'esprit des créateurs de l'Office, à savoir le sens de la collaboration avec les locataires et le développement des formes coopératives de gestion, paraît avoir complètement échoué"<sup>67</sup>.

Les employeurs de leur côté tiennent par dessus tout à conserver le droit d'attribuer les logements et d'évincer les locataires à leur guise en liant le contrat de location au contrat de travail. En règle générale, les entreprises qui construisent pour leur personnel continuent après la guerre à posséder et gérer elles-mêmes les logements. Toutefois, certains industriels adoptent d'autres formes d'intervention et en particulier utilisent des sociétés immobilières pour construire et gérer. L'Union des industries métallurgiques et minières prend nettement position pour une forme collective d'intervention patronale, crée en 1919 un entrepreneur général de la construction, le Comptoir général du logement économique, lui-même filiale d'un organisme de crédit, la Caisse foncière de crédit pour l'amélioration du logement dans l'industrie créée en 1918 qui ne prête qu'à des sociétés immobilières constituées ou suscitées par les employeurs<sup>68</sup>. Le recours à des sociétés relevant de la législation sur les HBM permet de bénéficier sinon des prêts publics - au quel cas le contrôle de l'affectation des logements, une fois le premier locataire choisi par l'entreprise installé, n'est pas assuré - du moins des exonérations fiscales prévues par la loi, les industriels gardant la maîtrise sur les réalisations et l'occupation des logements<sup>69</sup>. Cette pratique, cependant, reste le fait d'une minorité d'industriels. Fréquente dans la région parisienne, elle est, comme au XIXe siècle, beaucoup plus rare dans les régions mono-industrielles faiblement urbanisées. Au total, selon l'enquête publiée en 1930 par le Ministère du travail, 6,5% seulement des employeurs occupant plus de 500 salariés et menant une politique du logement, interviennent exclusivement par le biais d'une société immobilière<sup>70</sup>. Les compagnies des mines et les compagnies des chemins de fer,

<sup>65</sup> Susanna Magri, 1986, "Le mouvement des locataires à Paris et dans sa banlieue, 1919-1925", *Le Mouvement social*, 137, oct.-déc., 55-76. Susanna Magri, Christian Topalov, 1988, 334-335.

<sup>66</sup> Berthe Leymarie, 1926, 131-144.

<sup>67</sup> Cité par Katherine Burlen, 1987, "Science du logement et gestion des populations", in : Burlen Katherine (ed.), *La banlieue oasis. Henri Sellier et les cités-jardins, 1900-1940*. Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 115.

<sup>68</sup> Robert Pinot, 1924, *Les oeuvres sociales des industries métallurgiques*, Paris, A. Colin, 136-146.

<sup>69</sup> GIMMC de la région parisienne, *Le logement ouvrier dans la région parisienne*, mars 1923, doc. dact., AN, 39 AS 396/2 et Compagnie du Nord, Note du 15 décembre 1921, doc. dact. AN 48 AQ 3399.

<sup>70</sup> *Bulletin du Ministère du travail*, 1930, 7-9, 259-281.

en particulier, gèrent directement les cités construites dès la fin de la guerre. Il y a là le signe d'une forte exigence chez les entreprises grosses utilisatrices de main d'oeuvre et placées dans l'obligation de pourvoir au logement de celle-ci : garder la maîtrise totale d'un gros investissement qui pèse fortement sur le coût du travail.

Pourtant, cette continuité de la politique patronale n'est pas synonyme d'un complet immobilisme. Alors même que le contrôle sur la main d'oeuvre se resserre et que les espaces d'autonomie de celle-ci vis-à-vis des employeurs se rétrécissent considérablement dans la production elle-même, les industriels savent qu'il faut transiger avec les ouvriers, respecter des coutumes, satisfaire à des exigences, ne pas frustrer des aspirations. Aussi, une orientation que le patronat "éclairé" partage avec les réformateurs sociaux se confirme après la guerre : instaurer une participation des habitants à la gestion. La société coopérative constitue le meilleur cadre pour l'autorégulation des pratiques ouvrières car elle réunit les conditions d'une gestion centralisée de la cité et d'un contrôle exercé par les habitants propriétaires eux-mêmes. Cette institution est encouragée dans le cadre de la politique publique visant à favoriser l'accession à la propriété d'une HBM. Elle l'est aussi parfois par les entreprises qui aident une partie de leur personnel à acquérir le logement<sup>71</sup>.

Mais dans le cas, le plus fréquent, des cités où les logements sont donnés en location, les possibilités de "coopération" sont plus limitées. Ce sont les services collectifs - coopératives d'alimentation, sociétés administrant les activités récréatives - que les industriels laissent gérer par les usagers. Les institutions exemplaires mises en place par Raoul Dautry dans les cités de la Compagnie du chemin de fer du Nord, celles plus traditionnelles des Compagnies des houillères, témoignent de l'instauration d'une pédagogie nouvelle, fondée sur l'implication des ouvriers eux-mêmes dans l'oeuvre d'"amélioration"<sup>72</sup>.

---

<sup>71</sup> Comité de direction des Grands réseaux de chemins de fer français, *L'effort des grands Réseaux en matière de logement*, 17 mars 1926, doc. dact., AN, 48 AQ 3399.

<sup>72</sup> Sur l'institution de Conseils d'administration des cités auxquels participent les résidents élus, cf. Rémi Baudouï, 1988 et Georges Ribeill, 1990, "Politiques et pratiques sociales du logement dans les Compagnies de chemin de fer", in : Susanna Magri, Christian Topalov (ed.), *Villes ouvrières 1900-1950*, Paris, L'Harmattan, 104-114.

## ***2- Commandes d'urbanisme et situations d'expertise***

## **LA PLACE DE L'URBANISME DANS L'ESPACE POLITIQUE D'ANNECY**

**par Bernard BARRAQUE  
C.N.R.S.-L.A.T.T.S.**

A Annecy, la municipalité mène une politique d'urbanisme remarquable, qui en a fait ces dernières années un modèle pour le "cadre de vie". Or le recours à une expertise extérieure y est faible, et les services municipaux ne comptent guère d'urbaniste diplômé. Deux types de questions se croisent alors : d'une part, pourquoi les urbanistes sont-ils encore si souvent absents des services locaux? Est-ce seulement à cause de grilles de la fonction publique territoriale qui ne leur sont guère favorables? N'est-ce pas aussi à cause du poids de la tradition centralisatrice et de la faiblesse historique du municipalisme en France? Quelles seront les conséquences de la décentralisation, alors? Ne sent-on pas une inquiétude chez les professionnels et dans les ministères concernés?

Et d'autre part, comment et depuis quand la politique municipale d'Annecy est-elle tournée vers l'urbanisme? Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, la ville avait quelques employés de mairie, quelques agents à l'octroi, et un cantonnier. Aujourd'hui, plus de 1300 salariés se partagent par moitié entre les services administratifs, sociaux et culturels d'une part, les services techniques d'autre part. Mais quelles sont les qualifications de ces personnels, quels rapports entretiennent-ils avec les élus et avec la population dans sa diversité? L'évolution a-t-elle été continue, ou bien peut-on distinguer des ruptures?

### **L'EMERGENCE D'UN ESPACE PUBLIC LOCAL**

Cette deuxième série de questions a constitué le principal point d'entrée dans une recherche commencée en 1977 : à travers l'histoire de l'émergence de l'espace public local, il s'agissait de montrer comment l'aménagement urbain pouvait finir par constituer une nouvelle façon de faire de la politique (comment se "technicisait" le politique) au point d'en devenir une idéologie : tout le monde pourrait participer et se reconnaître dans une bonne planification urbaine, à l'aide d'élus et de techniciens motivés et compétents. C'est pour prendre du recul par rapport à ce crédo des années 60 et 70 qu'on a plongé dans le passé.

Trois grandes périodes apparaissent à la lecture des archives : au XIX<sup>e</sup> siècle, la gestion municipale est patrimoniale, peu dépensière ; les réalisations sont en conséquence limitées et ponctuelles, et le service de la voirie n'émerge qu'avec de grandes difficultés : l'extériorité réciproque et les conflits entre techniciens et élus semblent être la règle. Un architecte municipal réussit toutefois à s'imposer à la fin du siècle.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, Annecy devient une ville touristique, et les nouveaux élus radicaux aussi bien que les "capitaines d'industrie" catholiques imposent l'idée d'un espace public composé de réseaux de toutes sortes, d'équipements scolaires

et hospitaliers. Les services municipaux se développent sur la base d'un statut qui met fin aux conflits de la période précédente. Si ces services interviennent dans l'entretien de l'espace public existant, la conception des nouveaux ouvrages est encore essentiellement confiée à une expertise extérieure. Quant à la direction de la voirie, elle passe d'abord aux mains d'un agent prêté par les Ponts et Chaussées, qui travaille pour la ville à temps partiel. Puis la ville embauche ses ingénieurs.

Après la deuxième guerre mondiale, le redéploiement industriel lié à la présence d'électricité s'accroît, et Annecy redevient la ville ouvrière qu'elle était au XIXe siècle, sans perdre son caractère touristique. La notabilité (les élus et les responsables d'associations culturelles) se tourne vers une politique du cadre de vie, avec de nombreux équipements de loisirs. Les services municipaux se développent en quantité et en qualité, et ils assurent de plus en plus de tâches de conception à côté des tâches d'entretien. Certains élus et le secrétaire général sont devenus compétents en urbanisme et en environnement.

Le poids du pouvoir central n'a pas disparu ; les subventions en témoignent. Mais, en saisissant très vite toutes les occasions offertes par les nouveaux programmes proposés par le ministère de l'Équipement, et en cherchant systématiquement à passer des contrats avec le pouvoir central, cette ville moyenne a en fait montré son autonomie et sa capacité à recevoir la décentralisation.

Voilà qui renvoie à la première série de questions, évoquée au début de ce texte. Or, vers la fin des années 70, le débat sur le pouvoir local était à l'ordre du jour, comme en témoigne le succès du livre de M. Bourjol<sup>1</sup>.

## CONTEXTE DE LA RECHERCHE

La richesse de ce travail tient à ce qu'il traite plusieurs problèmes de fonctionnement des communes depuis l'an X de la République : la souveraineté, les attributions des maires et du conseil, le personnel, les tentatives de fusion et de regroupement, etc. Toutefois, il demeure rapide sur le sujet de l'organisation municipale, les techniques et les personnels concernés...

Cette recherche sur les services locaux, ou sur ce que D. Lorrain appelle le "secteur public local"<sup>2</sup>, nous paraissait d'autant plus nécessaire que la recherche urbaine des années 1965-1975 avait peu abordé cette question, focalisée qu'elle était sur le rôle de l'État central et/ou du Capital monopoliste. Les collectivités locales, le "pouvoir local", étaient alors perçus essentiellement de manière réactive, que la réaction soit une adaptation à la logique centralisatrice, ou une résistance à celle-ci. On faisait alors largement l'économie de l'étude de l'organisation municipale et de ses liens avec la société locale. La recherche urbaine n'était-elle pas alors quelque peu piégée par le raisonnement même de la démarche centralisatrice, "frontale", de l'aménagement, du "système urbain", qu'elle voulait analyser ?

<sup>1</sup> M. Bourjol, *La Réforme municipale*, Berger Levrault, 1975. L'auteur avait abordé le sujet dès 1962, avec *Les districts urbains*, chez le même éditeur.

<sup>2</sup> cf. D. Lorrain, in *Annales de la Recherche Urbaine* n°13, "Le génie urbain" 1981.

Inversement depuis le début de la crise économique —est-ce une coïncidence?— le pouvoir local revient sur le devant de la scène, au moment où l'on remet en cause les grands projets de l'aménagement quantitatif au profit de la "qualité du cadre de vie". Et la recherche suit cette inflexion. Par exemple, c'est dans l'introduction d'une recherche sur le cadre de vie que J. Lojkine a fait une critique de ses travaux précédents, trop négateurs du pouvoir local<sup>1</sup>.

On pourrait déduire de ces observations une opposition simple entre une période volontariste d'aménagement dans la centralisation (celle des "trente glorieuses"), suivie d'une période de "ménagement", de défonctionnalisation, de recherche de qualité, dans la décentralisation. Mais cette opposition est probablement superficielle.

De manière aussi fruste, des chercheurs britanniques ont proposé une telle opposition avec la théorie du *Dual State* : il y aurait centralisation progressive des fonctions collectives utiles au développement des forces productives, cette centralisation permettant d'imposer une logique de fonctionnement fondée sur le profit. Inversement, il y aurait décentralisation des fonctions collectives liées à la reproduction sociale, celle-ci étant de plus en plus assurée localement et dans une logique de *Welfare* et de "participation des citoyens"<sup>2</sup>.

Si l'on souhaite aller plus loin que ces oppositions simples, on peut réfléchir sur une durée plus longue que les années d'après-guerre. Et l'on doit nécessairement le faire si l'on émet l'hypothèse que la décentralisation n'est pas seulement le fruit d'une conjoncture de crise, mais aussi celui d'une longue évolution des collectivités locales qui les rendrait aptes, aux yeux du pouvoir central, à recevoir la décentralisation. Autrement dit, l'Etat décentraliserait parce que les collectivités territoriales seraient devenues de bonnes gestionnaires à ses yeux, notamment en reprenant à leur compte les démarches de mise en cohérence et d'anticipation.

Ainsi, en 1983, lors du débat sur la décentralisation, les députés, voulant étendre une démarche déjà adoptée par des grandes villes, ont proposé que l'on accorde aux maires et la responsabilité du plan d'urbanisme et celle de donner les permis de construire; alors que les sénateurs, défenseurs traditionnels de la France rurale et des petits possédants, ont obtenu pour les petites communes le maintien de l'ancienne démarche, celle où l'incapacité locale à gérer l'espace<sup>3</sup> (ou son refus) impose le maintien de la centralisation, et du partage des rôles technique et politique entre préfet (DDE) et notable<sup>4</sup>. C'est dans les villes que l'extériorité réciproque entre technique et politique est remise en cause : la croissance urbaine accélérée des années 1950 à 1980 a provoqué une modification de la composition sociale des villes grandes et moyennes, et une généralisation du mode de vie salarié, dans lequel les "équipements collectifs" de toutes sortes sont nécessaires et revendiqués. L'augmentation subséquente des

<sup>1</sup> J. Lojkine, *Analyses de l'impact de l'action des collectivités locales sur le cadre de vie dans trois situations contrastées*, ronéo, MER-MECV, 1982.

<sup>2</sup> cf. P. Saunders, *The regional state*, Univ. of Sussex, 1984 ; et la critique par P. Dunleavy, dans *Local Socialism* (M. Boddy et C. Fudge, ed.), Mc Millan, 1984.

<sup>3</sup> "gérer" selon la logique dominante de la planification et du zonage. Ce qui n'a pas de sens dans des petites communes où on donne un permis de construire par an...

<sup>4</sup> cf. P. Gremion, *Le pouvoir périphérique*, Seuil, 1976.

tâches municipales s'est traduite par un fort accroissement du personnel et du nombre d'emplois qualifiés.

Mais les services municipaux restent encore souvent très éclatés, cloisonnés les uns par rapport aux autres, d'une manière qui limite les possibilités d'approches transversales et globalisantes. Ils restent également dominés par les méthodes d'approche mises au point au niveau central, dans le contexte ici aussi de cloisonnement entre ministères. L'inefficacité correspondante est critiquée.

Entre 1964 et 1968, dans *Tribune Socialiste*, l'organe du P.S.U., qui faisait beaucoup de place à la question des équipements pour la vie hors-travail, la revendication quantitative d'écoles, de crèches, d'autobus... se double d'une revendication qualitative, de mise en cohérence des équipements dans une perspective d'autogestion locale.

On voit apparaître le thème du cadre de vie, qui va ensuite faire fortune et être repris par de nombreux leaders politiques de toutes tendances jusqu'à la présidence de la République après 1974.

Ainsi, la façon même dont on pose le débat entre le central et le local, entre l'aménagement et le ménagement, met l'urbanisme sur le devant de la scène et légitime l'alliance sociopolitique fondée sur le mode de vie salarié qui se reconnaît dans cette façon de gérer la ville<sup>1</sup>.

## METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

Annecy offre un cas de figure intéressant : elle a réalisé des opérations d'urbanisme complexes ou intégrées, protégé ses forêts, ses vieux quartiers et son lac avant l'émergence du thème du cadre de vie, et elle s'est trouvée citée en référence depuis la mise en avant de celui-ci sur le plan national<sup>2</sup>. Une enquête de terrain et d'archives sur l'histoire de l'organisation municipale paraissait donc intéressante. Elle était d'ailleurs facilitée par la connaissance préalable que nous avions de cette ville, y ayant mené une recherche sur la période contemporaine<sup>3</sup>. Mais ici nous voulions comprendre quelles professions avaient été recherchées par les gestionnaires municipaux successifs en fonction de leur problématique politique, et notamment, comment l'urbanisme était devenu une donnée essentielle de la culture politique locale.

Pour traiter cette problématique "techniques et sociétés" appliquée à la gestion locale, il fallait faire une lecture d'ouvrages traitant de certains aspects de la question sur le plan national<sup>4</sup>, et un travail d'archives et d'enquête sur le plan local.

<sup>1</sup> B. Barraqué, V. Claude, M. Marié, *Aménagement et ménagement des territoires*, note de lancement du séminaire DRI-MULT, 1985.

<sup>2</sup> Nous avons proposé de définir cette politique de cadre de vie comme une production intégrée (donc qualitative) des équipements collectifs avec participation des habitants.

<sup>3</sup> *La gestion municipale du Cadre de vie et la sociabilité associative à Annecy*, Thèse, Paris, 1983.

<sup>4</sup> M. Bourjol, *op. cit.* ; F. Ogereau, *Le développement des services municipaux*, thèse, Paris, 1905 ; A. Bruston, "Le socialisme municipal", in *Aménagement urbain et mouvement sociaux*, CRU, 1978 ; A. Morizet, *Du vieux Paris au Paris moderne*, Hachette, 1932 ; G. Pillement, *Destruction de Paris*, Grasset, 1942 ; J.C. Thœnig et F. Dupuy, *Réformer ou Déformer*, Cujas-GRAL, 1980 ; P. Gremion,

Le matériau disponible aux archives municipales d'Annecy était considérable : aussi, notre méthode ne pouvait-elle faire la même place à l'analyse des budgets et de leur transformation, telle qu'elle a été conduite par J.P. Brunet sur le cas de St-Denis<sup>1</sup>. Celle-ci a cependant été faite de manière succincte, afin de montrer les grandes tendances.

Pour chacune des trois grandes périodes qui apparaissaient d'emblée différenciables (cf supra), on a d'abord résumé les acquis des recherches précédentes sur Annecy, dans l'optique de relier le profil des élus, et plus largement des notables, et leur raisonnement sur la ville, au contexte socio-économique et politique local.

On a ensuite dépouillé les archives municipales relatives au personnel communal (cote K), en insistant particulièrement sur la partie qui a fini par s'appeler les "services techniques" après 1945, puis mené une analyse des transformations du budget dans la période, en comparant les budgets principaux et supplémentaires par pas de 20 ans.

Mais, pour cerner au plus près l'action municipale, il paraissait essentiel d'étudier quelques cas de réalisations ou de décisions qui traverseraient les trois périodes. On a retenu la confection des plans (plans d'alignement et d'embellissement du XIX<sup>e</sup> siècle, plan d'aménagement et d'extension de 1927, plans d'urbanisme depuis 1945) ; la question de l'eau et de l'assainissement, et plus largement les rapports entretenus avec le lac d'Annecy ; enfin les opérations d'urbanisme en centre-ville. La variété de ces trois types de projets (plans, réseaux, bâtiments) nous semblait pouvoir permettre de relier plus finement entre elles les approches techniques et l'état de la société locale au travers des questions de notabilité et de compétence. Ce sont essentiellement les démarches de planification successives qui vont être présentées ici.

## **LA GESTION PATRIMONIALE ET LES PLANS D'EMBELLISSEMENT**

La Révolution française avait conduit au remplacement des congrégations religieuses, nombreuses dans ce bastion catholique face à Genève, par des manufactures, parmi lesquelles la plus grande usine des Alpes. Dans cette petite ville devenue ouvrière, la notabilité était fondée sur l'alliance d'un clergé conservateur (opposé au développement industriel), de certains manufacturiers et des propriétaires. L'importance de la propriété privée limitait l'émergence de l'espace public : par exemple l'entretien des rues était à la charge des riverains jusqu'à la rigole centrale. La gestion budgétaire était fondée sur le principe de "ne pas grever les contribuables" ; l'essentiel des ressources provenait de l'octroi, et l'endettement était maintenu aussi faible que possible. Cela définissait une gestion centrée sur le présent et peu déportée sur l'avenir.

Dans ces conditions, la municipalité entretenait des relations très conflictuelles avec son personnel, car elle était incapable de trouver une formule intermédiaire entre le recours exceptionnel à des experts qui lui seraient complètement

---

*Le pouvoir périphérique*, Seuil, 1976 ; J.P. Gaudin, *L'invention de l'urbain, 1900-1925*, MUL-MRT, 1982.

<sup>1</sup> J.P. Brunet, *Un demi-siècle d'action municipale à St-Denis*, Cujas-GRAL, 1981.

extérieurs (professions libérales) et l'embauche d'un personnel peu qualifié traité avec condescendance (dans l'esprit des "ateliers de charité") : les architectes de la ville se succédaient sans rester.

Il est significatif que le grand projet d'urbanisme de l'époque, l'ouverture de la ville sur le lac par le biais d'un nouveau quartier portuaire, n'ait jamais été réalisé. Mis au concours par le conseil de ville en 1835, il comprenait une mairie, des écoles, une halle, des bâtiments d'habitation à façades imposées, et des quais. Mais seules la mairie et les écoles furent réalisées, le reste du terrain devant être ultérieurement aménagé en parc urbain grâce à une subvention de Napoléon III dès l'annexion de la Savoie par la France. L'échec du projet est à mettre d'abord au compte de la réticence des propriétaires de la ville intra-muros, car ce nouveau quartier était hors-les-murs et aurait dévalorisé le centre ville ou au moins limité la spéculation qu'on y pratiquait. Mais elle est plus largement due à l'incapacité de la société locale à imaginer une démarche spatiale ambitieuse à long terme, et à faire confiance à un professionnel capable de la conduire. La gestion municipale était trop centrée sur le présent pour être urbaniste.

La réalisation des plans d'alignement après l'annexion de la Savoie par la France en offre un exemple : alors que le Préfet faisait faire, par un géomètre venu du Paris d'Hausmann, un plan d'ensemble avec de grandes percées rectilignes, toute la société locale refusait cette démarche et en tenait pour des plans ponctuels de réaménagement de quelques rues et places<sup>1</sup>. Vers la fin du siècle, Auguste Mangé (le premier architecte municipal qui ait réussi à conserver son poste longtemps) produisait un compromis sur le papier ; celui-ci ne fut d'ailleurs même pas appliqué, du moins en ce qui concerne l'axe nord-sud à travers le vieux centre, un élément considéré pourtant comme essentiel.

Remarquons ici que le géomètre "alignait", dans une démarche à la fois rigoureuse, "frontale" et centralisatrice, alors que l'architecte "embellissait". Son action n'était-elle pas plus facile à accepter par les propriétaires, se sentant moins lésés par le compromis local habillé par un "homme de l'art" ?

Les architectes<sup>2</sup> réussirent ainsi à s'imposer dans la fonction d'agent-voyer parce que les travaux communaux portaient surtout sur des bâtiments, objets ponctuels, et aussi parce que leur profil socio-professionnel s'accommodait de la gestion patrimoniale fondée sur l'enjeu de la propriété parcellaire. Dès que les municipalités allaient raisonner en termes de réseaux, à commencer par le réseau de voirie, elles feraient appel à des ingénieurs, quitte à conserver les architectes en créant un premier cloisonnement des services (voirie/bâtiments communaux).

---

<sup>1</sup> Le commissaire-enquêteur lui-même écrivait que les voies rectilignes du géomètre "ruineraient de nombreuses familles", et que "le plan en question ne pouvant s'exécuter qu'à la longue, on ne voit pas pour quel motif on lierait l'avenir" (souligné par nous). Il fut évidemment blâmé par le préfet (!), "pour son attitude peu conforme à l'esprit de son rôle".

<sup>2</sup> Tous les candidats au poste d'Agent-voyer d'Annecy n'étaient pas architectes ; d'ailleurs il n'y avait alors pas de diplôme définissant cette profession. Les Agents-voyers retenus par Annecy avaient toutefois une réelle formation préalable d'architecte.

## EAU DE SOURCE OU EAU DU LAC ? UN DEBAT EXEMPLAIRE

A la fin du siècle, avec l'élection des maires, la domination politique des "notables patrimoniaux" s'effrita au profit du radicalisme, représentatif des nouveaux notables partisans de l'essor touristique et industriel. Pour accueillir les visiteurs de plus en plus nombreux, ceux-ci voulaient le développement de réseaux multiples : voirie bien sûr, mais aussi eau, assainissement, éclairage, tramway. Mais ce courant progressiste était encore minoritaire au conseil municipal lorsqu'il fallut chercher un nouvel approvisionnement en eau, à partir de 1880 environ. Et rien n'est plus exemplaire du basculement d'attitude des édiles locaux et des professionnels auxquels ils ont recouru que le double débat sur l'approvisionnement en eau de 1887 et 1907.

En effet, à part les traditionnels puits et fontaines, et le puisage de l'eau dans un lac dont on se méfiait, une seule source proche de la ville était captée depuis 1854. Elle ne produisait, pour les fontaines publiques et de rares concessions à des particuliers, que 15 l/habitant/jour. Et l'hôtel d'Angleterre, construit pour attirer les touristes britanniques plus nombreux depuis que le chemin de fer PLM atteignait Annecy (1866), manquait d'eau en été.

Pour satisfaire la demande croissante, on pouvait capter une source plus lointaine, ou bien prendre l'eau du lac, dont la qualité était avérée par la bactériologie naissante. Mais il fallait la relever par une machine à vapeur, voire la filtrer par précaution : un projet plus technique et plus cher pour une source illimitée...

Le débat fit rage dans la société locale pendant plusieurs années. On nomma une commission de spécialistes<sup>1</sup>, où les élus partisans des divers types de projets cotoyaient l'architecte municipal, les ingénieurs des Ponts et Chaussées, un pharmacien, un médecin... Le président de cette commission appartenait à la majorité du conseil municipal, et il produisit un rapport favorable à l'eau de source. Ses arguments sont résumés dans le tableau ci-après (colonne des conservateurs).

Mais le plus surprenant est sans doute son argument de fond pour préférer l'eau de source à l'eau du lac. Les analyses montrèrent en effet que cette dernière contenait moins de micro-organismes par cm<sup>3</sup> que l'eau du Var. Mais pour le docteur Francoz, les micro-organismes de source étaient d'origine végétale, donc inoffensifs ; ceux du lac étaient d'origine animale, donc dangereux. Divers travaux de recherche nous ont permis de reconnaître là un mode de raisonnement "néo-hippocratique" ou prépastorien, c'est-à-dire fondé sur les miasmes et non sur les microbes. La notion de miasme était associée au dégoût des élites bourgeoises pour l'animal, symbole du grouillement des couches populaires de la ville, et à leur valorisation du végétal, symbole de la nature sacrée et vierge<sup>2</sup>. Ce mode de raisonnement d'ensemble appliqué à l'eau potable à Annecy conduit à relativiser l'apport des analyses bactériologiques au profit d'une "foi" dans la pureté des sources de montagne. Après tout, ce point de vue n'a pas totalement disparu

<sup>1</sup> Il s'agit bien d'une très ancienne commission extra-municipale. Mais nous ne pouvons savoir si la pratique en était courante ou non dans les conseils municipaux à l'époque.

<sup>2</sup> cf A. Corbin, *Le miasme et la jonquille*, Aubier, 1982.

	<b>CONSERVATEURS POUR LE VAR</b>	<b>PROGRESSISTES POUR VIEUGY</b>
<b>QUALITE DES EAUX</b>	Les matières organiques du Var ne sont pas dangereuses ; Vieugy est trop calcaire ; l'eau s'incrusterà dans les canalisations et les bouchera.	Les analyses bactériologiques donnent la préférences à Vieugy, bien qu'elle soit plus calcaire.
<b>QUANTITE D'EAU</b>	Sauf exception, le Var produit assez d'eau avec les Balmettes pour les usages nobles (100 l./hab./jour). Le lavage du linge se fera comme par le passé dans le lac.	Il faut 200 l./hab./jour. Le Var est insuffisant. En période de sécheresse, il n'alimentera même pas les fontaines. Ou alors faut-il faire un réservoir procurant une autonomie d'au moins trois semaines. Et on n'a pas tenu compte des pertes en ligne.
<b>COUTS DES PROJETS</b>	L'architecte municipal a estimé la captation du Var à 200 000 F au plus, celle de Vieugy à 400 000 F. Il n'a pas été contredit par les Ponts et Chaussées. En plus, Vieugy coûterait les indemnités aux usiniers, qui exploitent la force hydraulique.	L'architecte a sous-estimé le coût, surtout parce qu'il a oublié le réservoir. Un contre-devis fait par l'ingénieur du service des eaux d'Aix-les-Bains aboutit à 310 000 F pour le Var et 380 000 F pour Vieugy : faible différence face aux avantages quantitatifs.
<b>FINANCEMENT ET GESTION MUNICIPALE</b>	Le projet le moins cher est le meilleur, car la prospérité d'une ville est liée à la faiblesse des impôts locaux (ne pas grever les contribuables). C'est notamment un octroi faible qui attire les étrangers.	Les étrangers sont attirés par une ville dont les trottoirs et les habitants sont propres. Il ne faut pas regarder à la dépense, d'autant plus qu'en vendant davantage d'eau à l'étage, on rentabilisera mieux le projet le plus cher.
<b>QUI EST COMPETENT ?</b>	Ce sont les architectes et les avocats, deux professions liées alors à la gestion patrimoniale de la propriété privée, centrée sur le présent et la parcimonie, ainsi que les médecins raisonnant en termes néohippocratiques.	Ce sont les ingénieurs et les chimistes raisonnant en termes scientifiques, et tournés vers l'avenir, et les gestionnaires municipaux qui veulent un budget avec à la fois plus de dépenses et de recettes.

Les arguments échangés au débat du  
28 septembre 1887 sur l'eau potable à Annecy

aujourd'hui, si l'on en juge par la consommation d'eaux minérales.

De leur côté, les progressistes étaient favorables à l'eau du lac, à partir d'un raisonnement fondé au contraire sur les analyses bactériologiques : ce qu'ils voulaient avant tout, c'est un approvisionnement abondant, quelqu'en soit l'origine.

D'ailleurs, peu avant le débat décisif au conseil municipal, la minorité du conseil préféra temporiser et abandonna le lac au profit d'une autre source, Vieugy, qui lui paraissait malgré tout préférable à celle du Var : elle était plus éloignée, mais elle ne tarissait pas en été comme celle que défendaient les conservateurs. Le débat ne changeait pas de nature, et l'argumentation des progressistes répondait terme à terme à celui de la majorité du conseil (cf tableau, colonne de droite). Mais celle-ci ne voulut rien entendre, et le 28 septembre 1887 la décision fut finalement prise de capter le Var, et de construire un réservoir pour pouvoir assurer le service dans la période estivale. Or les conservateurs ne voulaient pas emprunter, et pour ne pas dépasser le devis prévu, on dut limiter la taille du réservoir. L'autonomie fut ainsi réduite face à la sécheresse, et les Annéciens purent se rendre compte de l'insuffisance du nouvel approvisionnement en eau dès sa mise en service.

En 1904, les radicaux prenaient la mairie et relançaient le débat, d'autant plus que le ministre des Armées menaçait de retirer la garnison d'Annecy si l'approvisionnement en eau n'était pas amélioré. Une nouvelle commission extramunicipale fut créée, avec à sa tête le docteur Geley, ancien interne des hôpitaux de Lyon. Au fait des découvertes de Pasteur, il était décidé à ne juger l'eau que par l'analyse des microbes, et il imposa la solution du lac (avec filtration), malgré la résistance acharnée des vieux gestionnaires patrimoniaux.

Ce qui est remarquable, c'est que l'électricité, à peine disponible localement, contribua à rendre crédible ce captage de l'eau du lac, alors même qu'elle était produite pour développer le tourisme. En effet, il fallait relever l'eau au dessus de la ville, et on se méfiait des machines à vapeur.

Or, il existait un banquier local, proche à la fois du patronat local et de la compagnie PLM, qui avait financé de nombreux projets touristiques : un hôtel au bord du lac, et un tramway à vapeur pour faire une excursion. Pour rentabiliser le tramway, il décida de financer une usine électrique. Le tramway fit faillite, mais l'électricité était désormais disponible, et la ville d'Annecy fut un des premiers clients de la société des Forces du Fier, pour l'éclairage public et pour l'usine des eaux.

Ainsi, malgré une opposition confessionnelle qui allait les séparer de plus en plus, les nouveaux notables radicaux et catholiques adoptaient-ils ensemble le principe de réseaux multiples, en raisonnant sur le nécessaire développement combiné du tourisme et de l'hygiène à Annecy.

Le nouveau réseau d'eau fut conçu par un ingénieur-conseil nîmois, qui fit également les plans du réseau unitaire d'assainissement. Enfin, une station d'épuration fut construite en 1912. En moins de 10 ans, Annecy était ainsi dotée d'un réseau complet d'adduction et d'évacuation d'eau.

La vente de l'eau du lac aux particuliers produisit rapidement de substantielles recettes budgétaires qui permirent de rendre moins douloureuse, en termes d'impôts directs, la suppression de l'octroi. Celle-ci, souhaitée par les municipalités qui voulaient alléger le coût de la vie pour les classes populaires, l'était aussi par les villes de tourisme. Mais beaucoup de villes durent attendre la suppression nationale de cet impôt en 1945, alors qu'Annecy a pu (su) le faire dès 1919.

### **LA VILLE TOURISTIQUE ET LE PLAN AUBURTIN (1927)**

Les radicaux conservèrent la mairie jusqu'en 1940. Ils développèrent une politique d'équipements collectifs à destination des couches populaires (cantines scolaires, écoles professionnelles, crèche, bains-douches...). Il s'agit là d'une politique d'hygiène et d'assistance fondée sur le solidarisme radical, mais qui ne débouchait pas sur une prise en compte du mode de vie salarié dans toutes ses dimensions : l'office d'HBM n'a réalisé que 48 logements.

L'action municipale fut plus importante encore dans le domaine touristique : une rénovation urbaine permit d'ouvrir plus nettement la ville à la vue sur le lac ; un casino fut ajouté au théâtre. Et on l'a déjà vu, toutes sortes de réseaux furent mis en place.

C'est d'ailleurs dans le souci d'avoir une "voirie irréprochable" que la municipalité décida de confier la direction de l'embryon de services techniques à un agent des Ponts et Chaussées détaché à 3/4 de son temps. Annecy suivait en cela Aix-les-Bains, la ville voisine qui offrait le modèle de l'action touristique. Plusieurs villes de la région avaient d'ailleurs adopté ce mode de gestion, qui témoigne du maintien d'une relative extériorité réciproque entre politiques et techniciens.

D'après notre enquête, il ne s'agissait pas d'une action offensive du Corps des Ponts et Chaussées en direction de la gestion urbaine, mais plutôt d'un compromis, avantageux pour l'administration territorialisée autant que pour les communes, permettant de reclasser progressivement le personnel de la vicinalité, à mesure que l'urbanisation augmentait la longueur de la voirie urbaine au détriment de la voirie rurale. Mais il est cependant clair que dans cette période, la profession des architectes était supplantée par celle des ingénieurs à la tête des services de voirie-travaux-bâtiments. A Annecy, lorsque les Ponts et Chaussées refusèrent de renouveler le détachement de son vieux conducteur (à son départ à la retraite), la ville recruta successivement deux jeunes ingénieurs de l'école d'électricité de Grenoble.

Pour entretenir un patrimoine et un espace publics de plus en plus importants, la municipalité fut conduite à établir un rapport plus stable, plus confiant, avec ses employés. Elle le fit en mettant au point un "statut", en fait un règlement du personnel. Mais ce personnel continuait d'être sous-payé par rapport à d'autres

villes, et une forte personnalisation des emplois perdurait dans une ambiance hiérarchique paternalo-clientéliste. Dans ce contexte, il n'est pas surprenant que les services techniques se soient développés dans le cloisonnement. Celui-ci est en effet lié à la spécialisation des métiers (actuellement, on assiste ainsi à la séparation voirie/assainissement), mais aussi à la personnalisation des emplois qualifiés et au caractère pyramidal de la hiérarchie : ainsi, l'agent-voyer détaché à Annecy avait un adjoint, "dessinateur-surveillant". Pendant la première guerre mondiale, la mobilisation priva indirectement la ville de l'agent-voyer, réquisitionné par son corps pour remplacer un appelé, et le dessinateur fit provisoirement fonction de chef de service. Plus tard, lorsque l'agent-voyer partit à la retraite en 1924, on le remplaça par un ingénieur de 25 ans. Mais on ne pouvait placer sous ses ordres un adjoint qui avait déjà dirigé le service et qui était beaucoup plus âgé. Ce dernier fut alors nommé architecte municipal, chargé des bâtiments et des fêtes, et il le resta jusqu'à sa mort (1939). Ce type de situation est encore fréquent aujourd'hui (à la reconnaissance des diplômés près).

Le cloisonnement des services était malgré tout adapté à leur action tournée essentiellement vers l'entretien, la conception de nouveaux ouvrages étant largement confiée à l'extérieur : réseau d'eau, rénovation du centre... Plus largement, la société locale ne raisonnait pas encore vraiment en termes d'urbanisme. Le cas du *plan Auburtin* est révélateur à cet égard.

En effet, ville touristique, Annecy était tenue d'avoir un plan d'aménagement et d'extension (loi de 1919). Mais le maire y tenait d'autant plus qu'il voulait créer un quartier neuf au bord du lac. Il lui fallait pour ce faire recourir à la procédure d'expropriation par zone (loi de 1918). Mais celle-ci n'était applicable que si la ville disposait d'un plan. Le maire accepta alors la proposition qui lui était faite par l'un des tous premiers bureaux d'études d'urbanisme, qui réunissait des noms prestigieux parmi les ingénieurs d'assainissement, les géomètres, les architectes-urbanistes, et même les aviateurs-photographes.

Cette passionnante découverte de l'Union urbaniste et de sa propagande pluridisciplinaire au fond des archives municipales d'Annecy, nous posait d'ailleurs, à J.P. Gaudin et à moi-même, bien d'autres questions pour commencer une autre recherche : était-ce bien un bureau d'études d'urbanisme, ancêtre de ceux qui ont prospéré pendant les trente glorieuses ? Était-il isolé, ou connaissait-il la concurrence ? La pluridisciplinarité était-elle réelle, ou bien, lorsque l'Union proposait à une ville de lui faire le "travail complet", vendait-elle simultanément, mais en fait séparément, un cadastre, un réseau d'égout et un plan d'aménagement ? Une confrontation avec le travail sur la profession de géomètre à l'époque, entrepris par V. Claude, semble ici nécessaire<sup>1</sup>.

En tout cas, on ne peut répondre à ces questions à partir du cas d'Annecy, car les élus refusèrent la proposition de cadastre ; quant au réseau d'assainissement, il venait d'être mis en service ! Et la commande fut limitée à la réalisation d'un plan de formes urbaines sur le papier. Mais l'attitude ambiguë de la municipalité vis-à-vis de la démarche de plan est attestée par la multiplication des conflits avec

---

<sup>1</sup> Il faudrait même faire une étude poussée de la façon dont on a fait cadastres et plans d'aménagement. Car il est possible que malgré l'absence de pluridisciplinarité réelle, le principe d'une démarche commerciale commune ait déjà, par les contacts établis entre les diverses professions, une influence sur les pratiques de chacune prise individuellement.

l'urbaniste J.M. Auburtin<sup>1</sup>, sur ses honoraires, sur la façon de traduire le plan d'urbanisme de façon opérationnelle. Le maire voulait qu'Auburtin lui dise directement, à partir du plan d'ensemble, si l'on pouvait donner tel ou tel permis de construire ; l'urbaniste répondait qu'on ne lui avait pas demandé de faire un cadastre, et qu'on ne lui avait même pas envoyé les plans cadastraux existants<sup>2</sup>. Comment répondre alors de façon détaillée ?

Le plan fut finalement approuvé par la commission supérieure en 1927 après la mort de son auteur. Il ne fut appliqué que ponctuellement, ici et là. Ni l'axe Nord-Sud, ni la cité-jardin prévue à l'emplacement actuel de la ZUP d'Annecy ne furent réalisés. Mais, au centre-ville, l'expropriation par zone eut lieu, et on s'appuya aussi sur le plan Auburtin pour obliger les architectes à prévoir des arcades en rez-de-chaussée, selon la tradition piémontaise<sup>3</sup>. Le quartier du lac fut réalisé par un architecte-promoteur qui avait compris l'intérêt de la vente en copropriété pour accélérer la rotation du capital. Et la ville joua les bons offices pour reloger dans des appartements certains propriétaires expropriés dans la zone (opération réalisée entre 1934 et 1939). Donc Annecy acceptait de suivre les conseils d'experts extérieurs pour réaliser des projets plus ambitieux comme le quartier du lac, mais la municipalité ne comprenait pas encore la démarche urbaniste<sup>4</sup>.

Dans l'entre-deux guerres, l'activité du banquier local, et la présence d'une électricité bon marché, attirèrent à Annecy un redéploiement industriel non négligeable (roulements à bille, bijouterie mécanique). La population, qui avait stagné entre 1860 et 1890, puis augmenté légèrement avec l'essor du tourisme, s'accrut plus nettement : 30 000 habitants en 1939 contre 15 000 en 1901. Annecy redevenait une ville ouvrière, et la problématique "touristique" de la notabilité du début du siècle allait se révéler inadaptée.

## LA VILLE CADRE-DE-VIE ET LES CŒURS DE VILLE

En effet, après la guerre, le redéploiement industriel s'accentua : en 1975, l'agglomération comptait plus de 100 000 habitants, dont 55 000 dans la commune-centre. Or Annecy avait été libérée par les maquisards des Glières, qui avaient fondé un important mouvement d'éducation populaire. Et, à travers de nombreux conflits, il s'est produit une nouvelle évolution de la notabilité au détriment de l'action hygiénico-touristique et au profit de l'action culturelle, des loisirs, du cadre de vie. Une équipe municipale MRP, puis sans étiquette, a conservé la mairie depuis 1953 non seulement à cause du fort enracinement local

---

<sup>1</sup> Second prix de Rome, J.M. Auburtin était un urbaniste représentatif de la SFU de l'époque. Il travaillait, avec Parenty et Redont, au Bureau des Plans de Villes, proche de la commission supérieure des plans d'aménagement. Passer par lui facilitait donc l'approbation du plan par la tutelle. Le plan Auburtin pour Annecy est très intéressant, car il mêle une première réflexion sur la modernisation par zonage et hiérarchisation des voiries, à un souci de conserver le "pittoresque de la ville".

<sup>2</sup> Situation cocasse de conflit qui n'est pas sans rappeler des souvenirs à ceux qui ont pratiqué l'urbanisme de bureaux d'études.

<sup>3</sup> Tradition remise en cause pendant la période hygiéniste par les géomètres à la suite de l'Annexion, et retrouvée par Auburtin.

<sup>4</sup> C'est ainsi que dans une note manuscrite de 1930 retrouvée aux archives, le maire indique que le plan Auburtin ne doit être appliqué que dans les extensions. Pour les parties centrales déjà urbanisées, il veut que l'on continue d'appliquer l'ancien plan d'alignement de 1899. Autrement dit, il n'accepte guère le zonage et la hiérarchisation des voiries prévues par l'urbaniste-conseil.

d'un catholicisme républicain, mais aussi parce qu'elle réussissait particulièrement bien à gérer un compromis évolutif entre l'alliance socio-politique des petits possédants et des commerçants vivant du tourisme, et celle fondée sur le mode de vie salarié. Une politique de production d'équipements collectifs de loisirs nombreux le permettait<sup>1</sup>. La croissance des services municipaux aura été spectaculaire. Ils comptaient 141 personnes en 1936, 111 en 1945, et ils en comptent plus de 1 300 aujourd'hui. De 1947 à 1953, le maire RPF, qui devait perdre son siège à la suite d'une accusation d'incompétence (il était notaire et partisan du laisser-faire, de la spéculation), avait à nouveau sous-traité la direction des services techniques à un agent des Pont et Chaussées. Mais le nouveau maire, C. Bosson, et son secrétaire général arrivé en 1960, imposaient progressivement une réintégration des services techniques dans les services municipaux, ainsi qu'un relatif décloisonnement des différents services : mise en commun des bureaux d'études et de tout le matériel/parc automobile. Une démarche plus transversale, plus urbanistique, en était d'autant facilitée. Le principe de la régie directe était étendu à tous les cas où c'était possible. Par ailleurs, les tentatives de regroupement communal global (district ou communauté urbaine) ayant échoué, la coopération intercommunale se fait sur la base d'un ensemble de syndicats intercommunaux "à la carte", où les prestations techniques sont assurées par les services de la commune-centre. Cela explique l'importance numérique des services par rapport aux villes de cette taille, ainsi que l'acquisition progressive par ceux-ci d'un savoir-faire qui tend à marginaliser le rôle de la Direction départementale de l'Équipement dans le secteur.

Certes, pour des opérations importantes ou complexes comme la ZUP, la rénovation de l'ancienne manufacture, le grand centre d'animation culturelle du Clos Bonlieu, la réhabilitation des vieux quartiers, la municipalité s'est appuyée sur des partenaires extérieurs, principalement d'économie mixte et para-publics. Mais elle a largement défini elle-même le programme des opérations, et organisé la concertation avec les habitants. Et elle semble être sortie victorieuse des conflits multiples que ces projets ont occasionnés, comme en témoignent ses réélections successives.

Depuis la guerre, les plans d'urbanisme ont été refaits à plusieurs reprises, avec une prise de contrôle croissante de la part des services municipaux. Le premier PUD, élaboré par les services régionaux de la reconstruction (basés à Lyon) avait prévu une sorte de "privatisation" des rives du lac par des immeubles luxueux et un hôtel avec un restaurant panoramique. Cela correspondait à la spéculation et au laisser-faire dont s'accommodait le maire élu en 1947. Mais, dès qu'ils eurent pris la mairie, les centristes avec Charles Bosson à leur tête, refirent les plans dans le sens d'un plus grand contrôle public, et dans un esprit de collaboration avec les représentants du ministère de l'Équipement. Le nouveau PUD était à peine prêt en 1967 qu'il fallait le remettre en chantier pour faire un SDAU et un POS. C'est à cette époque qu'une commission extra-municipale a été créée, sous la présidence d'un architecte conseiller municipal: elle développa une idée assez originale qui consistait à densifier sérieusement une zone située immédiatement au nord du

---

<sup>1</sup> Et pourtant, les couches moyennes salariées étaient bien moins nombreuses qu'à Grenoble (en %), autre ville-phare de la gestion moderniste. Il faut se garder des analyses sociologiques mécanistes. Et qui sait si la grande enquête locale de J. Dumazedier et N. Samuel, de sociologie des loisirs, n'a pas aussi contribué à "faire" le mouvement culturel annécien... cf. *Vers la civilisation des loisirs*, Le Seuil, 1976.

centre historique protégé, en autorisant les constructeurs à dépasser le COS prévu s'ils rétrocédaient le rez-de-chaussée ou le premier étage à la ville pour que celle-ci y installe autant de lieux culturels. Ce projet ambitieux échoua parce que les bâtiments du secteur concerné n'étaient pas très anciens et qu'il aurait fallu conduire une véritable rénovation urbaine, à un moment où celle-ci était passée de mode. Il échoua tout particulièrement lors de la reconstruction de la gare, la SNCF étant à cette époque encore hostile à l'idée d'intégration des fonctions. Mais il aboutit néanmoins dans quelques opérations intégrées situées en bordure du centre ancien réservé aux piétons (la Manufacture, le Clos Bonlieu), et plus largement, dans la réalisation de "cœurs de ville" dans les différents secteurs d'Annecy.

Un "cœur de ville", c'est l'intégration de commerces et de lieux culturels dans une zone densifiée autour d'une aire piétonne qui recouvre (ou qui est protégée par) un parking.

Dans le cas de la Manufacture, une ancienne usine désaffectée, la ville a d'abord réalisé un parking souterrain, puis vendu des "droits de superficie" sur la dalle où aboutit une grande rue piétonne du vieux centre, à divers acquéreurs : logements, commerces, hôtel, cinéma ; la municipalité a elle-même acheté des "mètres carrés pour associations". Dans ce type de projet, on arrive en quelque sorte à dissocier droit de propriété et droit de construire, ce dont rêvent tant d'urbanistes.

Dans le cas du centre culturel de Bonlieu, il s'est d'abord agi de stopper l'urbanisation spéculative des rives du lac engagée à la Libération. Une acquisition foncière au prix fort permit de désintéresser les propriétaires fonciers. La municipalité envisagea alors de réaliser un centre de congrès, avec bureaux, logements de luxe et hôtel 4 étoiles, tout comme d'autres municipalités centristes. Mais le financement de l'opération n'était pas trouvé lorsque les associations de loisirs, fédérées dans Annecy Action Culturelle, et soutenues par les ministères de la Culture et de l'Équipement, mirent au point un projet de grand centre culturel. Après bien des vicissitudes, on aboutit à un projet réunissant des commerces anomaux et "culturels" (1/3 du projet), et un ensemble d'équipements publics (2/3 du projet)<sup>1</sup> autour d'un forum sous verrière symbolisant l'harmonie malgré la diversité. Les arbres du terrain, un ancien parc privé, ont été dans l'ensemble sauvegardés, ce qui a fait taire la critique écologiste. Quant aux locaux commerciaux, la ville en a gardé la propriété foncière<sup>2</sup>, faisant taire ainsi la contestation des commerçants et des partis de gauche. Les bureaux, les logements et l'hôtel de luxe prévus initialement ont été abandonnés.

Le centre culturel s'érigait en face du casino théâtre, symbole de la notabilité traditionnelle tournée vers le tourisme, mais en faillite depuis la fin des années 1970. Et, le lendemain de l'inauguration du Clos Bonlieu, les bulldozers abattaient le casino-théâtre. Nous y voyons un symbole des transformations de la notabilité et de la centralité correspondante : l'équipement intégré, le "cœur de ville", conçu comme antidote à l'éclatement et à l'aliénation du mode de vie salarié, remplace

<sup>1</sup> Salles de 1 000, 300 et 80 places, agence technique commune aux associations, bureaux d'Annecy Action Culturelle devenue paramunicipale, bibliothèque municipale, syndicat d'initiative...

<sup>2</sup> De même, dans les vieux quartiers réhabilités, la ville a racheté des fonds de commerce pour y maintenir des commerces quotidiens.

l'équipement touristique approprié localement par l'alliance des possédants.

### **L'URBANISTE-ANIMATEUR ET LE NOTABLE-URBANISTE**

D'une certaine manière, l'originalité de cette politique, qui vaut à Annecy une renommée nationale en matière de cadre de vie, tient à la technicité de ses élus locaux dans les domaines de l'aménagement urbain et de la concertation. A chaque élection, la liste victorieuse comprenait, de façon explicite, des conseillers municipaux "politiques", et d'autres, dits techniciens. Ainsi, le coordinateur du chantier de la ZUP, le chef du Groupe d'études et de Programmation de la DDE, le président de la Société des Amis du Vieil Annecy, un ancien chercheur de l'équipe de sociologie des loisirs de J. Dumazedier, ou la responsable de la réhabilitation des Vieux Quartiers à la société d'économie mixte sont ou ont été à un moment ou à un autre conseillers municipaux. En 1989, le secrétaire général prend sa retraite pour devenir directement... le premier adjoint de Bernard Bosson, fils du maire qui l'avait embauché !

Exemplaire et le cas de G. Grandchamp : fils d'un petit industriel, libraire, il a été secrétaire du centre d'éducation populaire fondé à la Libération par les Résistants. Il créa la section locale de la Ligue urbaine et rurale de J. Giraudoux, et prit le contrôle de la société des Amis du Vieil Annecy. Il orienta alors l'action de ces associations vers la défense du cadre de vie (rives du lac, forêts, vieux quartiers) plutôt que vers la seule défense des monuments historiques. Il contribua fortement à la chute du maire RPF en 1953, par une campagne de pétitions (en faveur des platanes menacés par la spéculation) et par des articles de presse où il défendait un "urbanisme à visage humain". En 1959, le maire centriste C. Bosson le prit sur sa liste, où il devint ensuite adjoint aux affaires culturelles, puis premier adjoint. Les Amis du Vieil Annecy devinrent alors une association paramunicipale, intervenant dans la réhabilitation des vieux quartiers de manière directe et indirecte : indirectement en devenant le lieu de coordination entre services municipaux et associations de commerçants, d'habitants ; directement en finançant certains travaux dans l'espace public sur la base d'un plan quinquennal, et en centralisant des subventions municipales, celles du ministère de la Culture, etc.

G. Grandchamp s'est opposé au classement des vieux quartiers d'Annecy en secteur sauvegardé, voulant éviter l'intervention des services de l'Etat central, et la rigidité correspondante. Une inscription à l'inventaire des sites et la démarche associative permettaient une action plus souple, plus contrôlée localement.

Bien qu'étant somme toute relativement conservateur, cet homme symbolise donc à la fois la notabilisation des "techniciens du cadre de vie", et le processus de spatialisation de la démarche de réforme sociale qui relie les éducateurs populaires aux urbanistes. Nous avons désigné ce processus de "technicisation des notables" et de "notabilisation des techniciens". A dire vrai, les anciens notables des deux périodes précédentes n'étaient pas forcément des non-techniciens, mais à chaque époque, la technicité qui a été reconnue comme une "compétence" correspondait aux enjeux de l'alliance sociopolitique dominante. Et la réalisation de cœurs de ville comme la mise au point de plans d'urbanisme "sérieux", faits par un personnel municipal qualifié bien que sans diplôme d'urbanisme, mais aussi par des élus ayant cette sensibilité, montre que potentiellement, avec le mode de vie salarié et ses "équipements collectifs", la

profession de l'urbanisme, qui était autrefois complètement extérieure à l'action municipale dans une société dominée par l'enjeu de la propriété, y est devenue pleinement intégrée. Le plus remarquable est d'ailleurs que les contestataires de la politique municipale (à droite comme à gauche) ont pris l'habitude de se grouper en associations et d'argumenter dans les termes de l'urbanisme: suprême domination.

En écrivant cela, nous nous demandons si le cas d'Annecy est spécifique : pourrait-on composer un conseil municipal avec autant de "techniciens" si un parti politique, centriste de surcroît, n'était pas en position hégémonique ? Pourrait-on réaliser des opérations complexes d'urbanisme dans une commune comptant moins d'industries, donc moins riche ?

Il semble malgré tout que cette émergence locale d'une double capacité de prévision urbanistique et de concertation sur des objets techniques ait une portée beaucoup plus générale, même si elle se réalise différemment ailleurs. Et la question qui se pose alors est de savoir comment se situe cette nouvelle forme de légitimation du pouvoir local par rapport à l'élection. Ne risque-t-on pas d'assister à une professionnalisation des élus locaux, qui limiterait de fait l'accès au pouvoir local à des élites compétentes ? Pensons ici à l'ambiguïté inévitable du statut de l'élu local dont on reparle en ce moment.

## **LE NOTABLE, LE PROFESSIONNEL, ET LA COMPETENCE**

Ce que nous a livré ce travail d'archives, c'est bien sûr une somme d'informations sur les élus locaux, sur les services municipaux, sur les experts extérieurs. Mais c'est surtout l'articulation entre les élus, et plus largement les notables<sup>1</sup>, et les professions par le biais de cultures "sociotechniques" qui est riche de sens.

Le notable n'est pas que le produit mécanique de l'alliance dominante des "intérêts matériels" en présence. Il n'est pas non plus seulement le partenaire du technicien d'Etat dans un "système" de pouvoir périphérique (P. Grémion). Le notable est compétent, c'est-à-dire qu'il dispose d'un savoir ou d'un savoir-faire qui lui permet de problématiser, et de "techniciser" les enjeux de la formation sociale locale dans des termes qui paraissent légitimes à l'alliance sociopolitique dominante : Annecy sort-elle du marasme économique par le tourisme ? Ce sont les nouveaux notables, politiciens radicaux et banquier savoyard réunis, qui accusent les anciens notables d'être incompetents et prennent leur place. Ils ne tournent plus le dos à l'urbanisme comme leurs prédécesseurs, mais entretiennent une relation ambiguë avec l'expert de l'Union Urbaniste. Leur attention est captée par les réseaux et l'hygiène, ce qui les attire vers la compétence particulière des agents des Ponts et Chaussées.

Après 1945, nouvelle étape : les nouveaux notables sont marqués par la Résistance et l'Education populaire. Ils vont imposer une vision "catho de gauche",

---

<sup>1</sup> Rappelons avec M. Bourjol que le terme de notable est apparu sous la monarchie de Juillet, lorsqu'on a élargi la composition des conseils de communes. Jusqu'en 1837, ceux-ci recrutent parmi les seuls citoyens les plus imposés, dits "citoyens actifs". Mais alors, on décida d'inclure aussi des citoyens "passifs", mais représentatifs d'un ordre social, ou dotés d'une compétence reconnue socialement : pharmaciens, prêtres, fermiers de grands domaines...

antispéculative, protectrice non plus d'une somme de patrimoines individuels mais d'un patrimoine collectif. Et ils font rentrer l'urbanisme et le cadre de vie comme pivots de la légitimité municipale, dans une ville où pourtant les couches moyennes salariées ne sont quantitativement pas nombreuses. Le rôle de la D.D.E., qui aura joué le rôle d'expert-urbaniste si souvent dans les communes, s'en trouve nettement amoindri. Cette alliance a aussi ses exclus : travailleurs déqualifiés, jeunes et immigrés, petits commerçants condamnés à terme par la double polarisation des grandes surfaces en périphérie et des commerces anomaux au centre.

Annecy constitue-t-elle un cas exceptionnel ? Ce n'est nullement certain, et gageons que d'autres monographies locales montreraient cette pénétration de la démarche urbanistique dans l'espace politique local, d'une manière qui se croise de façon intéressante avec les travaux de recherches centrés sur telle ou telle profession de la nébuleuse urbaniste, comme ceux de G. Ribeill, V. Claude, J.P. Gaudin dans ce colloque.

## LES INGENIEURS DANS LA VILLE A L'AGE DU PRE-URBANISME OFFICIEL (SECONDE MOITIE DU XIX<sup>E</sup> SIECLE)

par Georges RIBEILL  
ENPC-CERTES

### 1. INTRODUCTION : L'OUVERTURE DE LA VILLE AUX CORPORATIONS TECHNICIENNES.

La croissance accélérée de la population urbaine est l'un des phénomènes majeurs du XIX<sup>e</sup> siècle. Entre les recensements de 1846 et de 1886, les grandes villes voient leur population plus que doubler. Accompagnant l'industrialisation du tissu économique, de son secteur secondaire de transformation, le processus frappe par ses effets quantitatifs, concentration et densité urbaines croissantes, à la source de nouvelles "pathologies" : dans le creuset de la ville industrielle, encombrée et polluée, la *question sociale* qui hante les esprits avisés, est intimement liée à la *question du logement*, tout comme à celles de la *salubrité* et de l'*hygiène publiques*. Tandis que certains courants de pensée, dont l'école de Le Play notamment, proposent comme solution le retour aux champs et aux industries rurales, d'autres, admettant l'irrésistible croissance de la ville, cherchent plutôt des modalités d'aménagement ou de résolution aux multiples maux qui constituent avant la lettre la "question urbaine".

Car ce qui fait problème, c'est bien l'absence d'une vision intégrée, interdépendante, des causes et effets, du moins sous une forme institutionnalisée et unifiée, qui eût pu alors constituer le champ d'action de nouvelles disciplines, techniques, et d'une corporation vouées à l'*urbanisme*. On observe plutôt le pluralisme des approches empiriques de la ville, de ses équipements publics spécialisés et de son tissu construit privé, tout comme la mobilisation en ordre dispersé de multiples corporations techniciennes concernées : hygiénistes férus en enquêtes et statistiques empiriques, architectes en quête de nouveaux mélanges d'esthétique et de confort, ingénieurs formés aux techniques des constructions civiles et des nouveaux services publics de la ville (eaux, assainissement, gaz d'éclairage et de chauffage, etc.). Il est vrai que l'institution municipale elle-même, longtemps tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, est une entité plus administrative que politique d'une part, gérante d'autre part de quelques services et équipements publics de la ville, plutôt qu'organisatrice, voire planificatrice, de son développement.

Cette contribution se propose d'esquisser les modalités d'investissement du champ de l'urbain, avant sa reconnaissance institutionnelle de fait au début du siècle suivant (1), modalités telles que mises en oeuvre et développées par la corporation particulière des "ingénieurs". Corporation "ouverte", simplement définie par un type de qualification pratique, acquise soit sur le tas (cas des ingénieurs

---

<sup>1</sup> Cf. les récentes publications collectives "*Les premiers urbanistes français et l'art urbain, 1900-1930*", in *Extenso*, n° 11 ; *Architectes, ingénieurs, urbanistes et compagnie. Situations d'expertise et projet d'urbanisme*, IFA, Dossiers et documents, n° 6, juin 1986.

civils autodidactes), soit à l'issue d'une formation particulière consacrée par un diplôme. Au sein de ces ingénieurs diplômés, naturellement convient-il de distinguer ingénieurs d'Etat, en particulier ingénieurs du Corps des Ponts et Chaussées les plus concernés par les questions de "territoire", et ingénieurs civils diplômés : essentiellement des centraliens passés par l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures, institution privée fondée en 1829, dont le projet fut applaudi dès 1828 par le futur journal saint-simonien *Le Globe* du 8 octobre qui y voyait une future pépinière de compétences appliquées mais *libres*, à la mode anglaise de ces *civil engineers* dont la France manquait, notamment pour combler dans le domaine particulier des constructions un certain vide professionnel : tant "*pour nos constructions, nous sommes à la merci du Corps des Ponts et Chaussées ou d'entrepreneurs aventureux*". Bien qu'il fût lui aussi diplômé, le gadz'arts était voué en théorie à un statut professionnel plus modeste, du type contre-maître. Mais rien ne l'empêchait de fait de se promouvoir ingénieur civil. Sa formation technique — autour de la mécanique privilégiée — était toutefois plus étroite et spécialisée que celle du centralien, qui bénéficie dès l'origine de cours de constructions civiles, matière qui forme même une spécialité de fin d'études.

Comparés aux autres corporations qu'intéresse la ville, hygiénistes et architectes, les ingénieurs occupent en effet une place privilégiée, parce qu'impliqués dans l'opération essentielle de construction civile ou publique, tandis que l'hygiéniste s'arrêtait plutôt au stade amont des recommandations, et que l'architecte, à la croisée de l'utile et du beau, du nécessaire et du superflu, était tenté de faire valoir sa spécificité propre sur le second de ces deux registres, plus gratuit et en aval.

Statuts professionnels et débats corporatifs, dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, révèlent bien cette place-charnière de l'ingénieur : les confrontations ingénieurs/architectes et ingénieurs/hygiénistes furent nombreuses qui exprimaient respectivement des stratégies corporatives d'exclusion/distinction ou d'alliance/coopération. Dans leurs fondements respectifs, le "savoir architectural" était plus susceptible d'être dominé, voire approprié par le savoir constructif de l'ingénieur que ne l'était le savoir biologique ou médical, avec lequel il fallait donc nécessairement composer.

Ainsi l'ingénieur peut déployer opportunément un profil à géométrie variable et plus spécialisé, parfois "*ingénieur-architecte*", parfois "*ingénieur sanitaire*".

Mais ni les compétences et savoirs professionnels, ni l'organisation et la défense corporatives ne suffisaient à s'organiser, à se cristalliser dans un nouveau "génie" que l'on pourrait qualifier donc d'*urbain*, faute d'un troisième terme nécessaire, à savoir la reconnaissance et l'établissement d'un champ administratif approprié d'intervention publique, par où se serait donc institutionnalisé éventuellement un tel "*génie urbain*".

Car si le champ des institutions françaises est d'ores et déjà bien encombré, il est à la fois morcelé et lacunaire en ce qui concerne le domaine administré du territoire de la ville. Deux segments, la voirie et les bâtiments publics, constituent en effet des champs institutionnalisés d'intervention, confiés à des corps particuliers. Qu'ils relèvent soit de la gestion départementale, soit de la gestion communale, la frontière entre les corps responsables de la conception et de l'exécution demeure floue car mouvante ou flexible :

— Le Corps des Ponts et Chaussées a le monopole du service des routes nationales et départementales, celles-ci instituées par la loi du 16 décembre 1811. Ce *service ordinaire* du département est organisé autour d'un ingénieur en chef, de quelques ingénieurs ordinaires et de conducteurs. Le service des chemins vicinaux du département est par contre confié par la loi du 21 mai 1836 à des agents-voyers, organisés hiérarchiquement (agent-voyer chef du département, agents-voyers d'arrondissement et cantonaux). Mais la loi du 18 juillet 1866 remet au conseil général la capacité d'affecter la direction du service vicinal soit à l'ingénieur en chef, soit à l'agent-voyer en chef, et donc à leurs corps afférents.

— En ce qui concerne la construction et la réparation des bâtiments publics, le département dispose d'un architecte, nommé par le préfet. Mais ce corps d'architectes départementaux n'a pas toujours *"le caractère exclusif d'employés de l'administration départementale. Ils font souvent des plans et dirigent des travaux, soit pour le compte de l'Etat, par exemple pour les églises et les cathédrales, soit pour le compte des communes"* (2).

— Au niveau municipal, *"quelques grandes villes ont des architectes employés plus ou moins exclusivement au service des bâtiments communaux. Le plus souvent, les communes qui ont à faire construire ou réparer des bâtiments font un traité isolé avec l'architecte qu'elles considèrent comme le plus capable"* (3).

— Plus circonanciels, sont les *travaux publics*, "communaux" ou "municipaux" (tel l'équipement de la ville en distribution d'eau, en égouts) qui, longtemps, sauf à Paris, insuffisamment importants pour justifier un service permanent propre, sont sous-traités, et cela alors concurremment entre ingénieurs des Ponts (considérés alors comme simples particuliers privés et non plus fonctionnaires) et ingénieurs civils ou plus généralement tous autres entrepreneurs jugés compétents.

— Enfin la vague de grands *travaux d'urbanisme* incités sous le Second Empire va susciter la genèse ou le renforcement d'un service de *travaux publics ou municipaux* dans les grandes villes, qui se cristallise éventuellement définitivement dans un *service municipal* tel qu'il en existe un depuis longtemps à Paris. Le recrutement est ouvert, à la guise des municipalités. Toutefois avant le décret du 24 septembre 1860, puis celui du 28 octobre 1868, l'ingénieur des Ponts et Chaussées qui y est affecté, doit se mettre en position de *congé illimité*, position de carrière moins avantageuse que celle du *détachement* rendu possible alors, du moins pour les villes de plus de 50.000 habitants en 1860, puis de plus de 30.000 en 1868 (4).

2 L. AUCOC, *Conférences sur l'administration et le droit administratif faites à l'Ecole Impériale des Ponts et Chaussées*. P., Dunod, 1869, Tome 1, p. 243.

3 *Ibid.*, p. 245.

4 La circulaire adressée aux Préfets accompagnant le décret du 28 octobre 1868 est suggestive du développement des services urbains et de l'appel professionnel induit : *"Depuis l'époque où [le décret de 1860] a été rendu, une vive impulsion a été donnée aux travaux municipaux, et des villes, qui ne comptent pas 50.000 âmes, ont entrepris l'exécution d'ouvrages considérables de distribution d'eau, d'établissement d'égouts, de voirie, pour lesquels elles sont quelquefois conduites à réclamer le concours d'ingénieurs et d'agents des Ponts et Chaussées et des Mines ; mais ceux-ci hésitent presque toujours à accepter la situation qui leur est offerte, par le motif qu'en l'acceptant, ils perdent leurs droits à l'avancement et à la retraite. Cette conséquence était éminemment regrettable, puisqu'elle tendait à priver des centres importants de population, pour les travaux difficiles et délicats qu'ils entreprenaient, d'une direction qui pouvait en garantir la bonne et régulière exécution, et j'ai dû rechercher si l'on ne pouvait pas, sans donner naissance à des abus, réduire dans une certaine mesure le chiffre de population fixé par le décret du 24 septembre 1860, et au-dessus duquel les ingénieurs des services municipaux et les agents sous leurs ordres sont considérés comme en service détaché."*

L'ensemble de telles dispositions détermine et entretient donc un sérieux conflit de compétences et débouchés professionnels entre certaines corporations concurrentes qui, selon les cas, peuvent prétendre pouvoir satisfaire le même service. Architectes départementaux et ingénieurs des Ponts bénéficient en effet en sus de leur traitement fixe, de *remises* et *indemnités* proportionnelles au montant des travaux effectués. Les travaux communaux mettent en concurrence les agents publics et privés des trois corporations. Quant aux services municipaux qui se créent, ils offrent des positions et statuts enviables, ouverts autant aux ingénieurs d'Etat qu'aux ingénieurs civils. Ainsi le territoire urbain, en voie d'aménagement intensifié, accéléré, s'ouvre aux diverses corporations comme un nouveau champ à investir, à conquérir.

## **2. DE LA BRECHE PARISIENNE AU FRONT DE L'URBANISME HAUSSMANNIEN : LA PLACE PRIVILEGIEE DU CORPS DES PONTS ET CHAUSSEES.**

En sus d'une armature institutionnelle départementale générale en matière de voirie, Paris dispose d'une organisation spéciale. L'approvisionnement en eau de la capitale a suscité sous le Premier Empire la construction du canal de l'Ourcq, concédé à une compagnie privée, pour compléter les ressources tirées du pompage des eaux de Seine et du captage de quelques sources. L'évacuation des eaux pluviales et usées par ailleurs repose sur quelques égouts collecteurs de rejet dans la Seine, en aval de Paris. La circulation intensive dans Paris a aussi nécessité une attention particulière sur les questions d'entretien de la chaussée et de ses pavés. Enfin l'insuffisance des ponts de franchissement de la Seine a fait recourir à la concession de ponts à péage, construits et exploités par des sociétés privées. Les événements sociaux du printemps 1848 auront au moins des conséquences directes dans deux domaines : objets de violentes contestations, les ponts privés à péage doivent être rachetés, tandis que les émeutes de juin ont fait prendre conscience aux autorités préfectorales des difficultés de leur répression, compte-tenu de la topographie urbaine de la capitale, de son réseau sinueux de voirie, gêne pour les charges de cavalerie et les tirs d'artillerie.

Louis-Napoléon, Président de la République, avait des vues bien précises sur une transformation profonde, devenue nécessaire de Paris, suggérées par sa bonne connaissance de la capitale anglaise : *"Les personnes admises auprès de lui le voyaient souvent couvrir le plan de Paris de coups de crayon et de lignes diversement orientées. Pour point de départ de ce qu'il y avait à faire, il considérait d'abord que les têtes ou les gares de chemin de fer étaient désormais les véritables portes de la ville (...). Il fallait, de ces points principaux d'arrivée, projeter jusqu'au coeur de la grande cité de larges artères. Le Président voulait aussi unir, par de grandes voies, les édifices, sièges des services publics qu'il ne pourrait pas rapprocher par des déplacements bien entendus. Il savait que l'action de l'autorité peut être annulée, à un moment décisif, par les obstacles difficiles à franchir qui la séparent des agents et des instruments d'exécution (...). Il fallait encore pratiquer, au moyen d'avenues et de rues importantes, des brèches, au milieu des quartiers jusqu'alors fermés comme des citadelles d'insurrection (...). Enfin, se souvenant de*

*Londres, Louis-Napoléon se proposait de créer des places plantées, de dessiner des parcs et des jardins publics, de bâtir des marchés et des halles" (5).*

Si la Préfecture de la Seine avait une organisation très centralisée où *"la distribution des services n'était point systématique"*, et où *"on n'avait pas cherché à séparer absolument les affaires municipales des affaires départementales ou de celles de l'Etat"* (6), la Préfecture de Police accaparait néanmoins alors des services et compétences que la seule dimension "sécuritaire", de "police urbaine", lui avaient fait rattacher à leur origine. Si l'organisation préfectorale était bien conçue comme un bras séculier direct du pouvoir central d'Etat sur la capitale, encore fallait-il que le Préfet de la Seine soit un rouage plus politique qu'administratif pour servir pleinement une éventuelle politique bousculant le confort d'une certaine routine, certes disciplinée mais toute bureaucratique. Tel n'était pas justement le cas du Préfet en place Berger, *"économe des deniers publics comme il l'était des siens propres"* (7).

Non sans quelques réticences premières, Berger, néanmoins, en 1851, allait s'engager dans la première étape de modernisation du centre de la capitale (construction des Halles centrales, percée de la rue de Rivoli et de l'ensemble formant ce que l'on appellera plus tard le "premier réseau"). Mais après le coup d'Etat et la mise en place d'un fort régime autoritaire, le nouvel Empereur sut se rappeler qu'il avait auparavant apprécié un certain préfet à plusieurs reprises, dans l'Yonne, puis surtout à l'occasion de l'accueil triomphal qu'il lui avait préparé en Gironde, en octobre 1852 : ainsi en juin 1853, Haussmann était donc appelé par l'Empereur pour tenir les rênes de la capitale, sous son autorité directe. Pour accélérer la mise en oeuvre des vues de Napoléon III, à la Préfecture, Haussmann dispose donc de la 3<sup>e</sup> Division (Routes, Chemins vicinaux, Voirie de Paris ; Voies navigables et Cours d'eau ; Travaux publics ; Architecture) que supervise alors un "fils de ses oeuvres", Tremisot, apprécié par le préfet pour ses qualités inestimables *"dans un service où les millions allaient se brasser à la journée"* (8). En 1860, d'ailleurs la 4<sup>e</sup> Division (Comptabilité et Inspection financières) va coiffer les comptabilités de tous les services, *"notamment des plus dépensiers, c'est-à-dire les comptabilités des Ingénieurs et des Architectes de la Ville, afin que son contrôle incessant les retînt dans la limite de mes autorisations, trop souvent dépassées jusqu'alors, malgré les enquêtes, pénibles pour les coupables, auxquelles — nous dit Haussmann — je soumettais, avec le concours des membres du Conseil municipal, chaque affaire où s'était produit un excédent de dépense"* (9).

Dans ses mémoires, le préfet Haussmann a dressé la galerie des portraits des ingénieurs responsables des services départemental et municipal depuis sa prise de service jusqu'à son départ en 1870 (10), avant de dresser le bilan de leurs réalisations (11). C'est sur ce dernier service que le préfet va s'appuyer en effet pour la

5 Ch. MERRUAU, *Souvenirs de l'Hôtel-de-Ville de Paris, 1848-1852*, P., Plon, 1875, pp. 364-367.

6 *Ibid.*, pp. 103-104.

7 *Ibid.*, p. 91.

8 *Mémoires du Baron Haussmann*, P., Victor-Havard, 1890, Tome 2, p. 81.

9 *Ibid.*, p. 83.

10 *Ibid.*, Tome 3, 1893, p. 101.

11 *Ibid.*, cf. chapitres successifs V à VII, "Voie publique", "Promenades et plantations", "Service des Eaux".

prompte et ferme mise en oeuvre de la transformation de Paris décidée par lui en accord et bien souvent sur les directives de l'Empereur, en lui conférant un développement accéléré inédit jusqu'à atteindre en effectifs une *"importance presque doublée après l'extension des limites de la ville"* (12). Le Service municipal des travaux publics va connaître de fait de multiples mutations : par le choix d'ingénieurs de confiance dont les vues techniques ne font pas obstacle à celles du préfet ; par la redistribution des services qu'enrichit progressivement la main-mise sur certains services jusqu'alors affectés à la Préfecture de Police ; enfin par le renforcement des effectifs d'ingénieurs et conducteurs des Ponts et Chaussées.

Le Service municipal, jusqu'alors décomposé en deux sections territoriales, regroupant toutes les branches (Voie publique, Eaux, Egouts, etc.), fut dans un premier temps escorté de deux services nouveaux. L'ingénieur en chef Belgrand, une connaissance ancienne de l'ancien préfet de l'Yonne, qui l'a fait muter alors d'Avallon à Auxerre pour venir s'y occuper de captage d'eaux de source, est maintenant, en 1854, sollicité par le préfet de Paris, qui obtient son affectation à la capitale pour lui confier un service d'études chargé de l'exploration des sources du bassin de la Seine, en vue de leur captage éventuel. De cet ingénieur, Haussmann dira qu'*"il avait le défaut de bien des hommes de génie. La question de dépense, dont il savait tenir grand compte dans la rédaction de ses projets, et qui lui fit découvrir une foule de procédés économiques d'exécution, ne le préoccupait plus assez au cours des travaux. Il ne résistait pas devant des améliorations, devant même des changements graves, dont l'idée lui venait alors, et il eut souvent maille à partir avec le Conseil Municipal et avec moi-même, pour les demandes de suppléments de crédits dont il ne reconnaissait la nécessité qu'aux règlements de comptes, c'est-à-dire trop tard pour qu'on pût les discuter ou les rejeter librement"* (13)

Mais s'il fut un *"ami loyal et sûr"*, il fut sans doute moins chéri par le préfet qu'Alphand, un autre ingénieur des Ponts qu'a bien connu et apprécié l'ancien préfet de la Gironde, notamment à l'occasion des préparatifs de la réception du Président Louis-Napoléon. Peu après son installation à Paris, Haussmann a écarté promptement le *"Jardinier-paysagiste"* *"à peu près illettré"* qu'était Varé ; mais son remplaçant, l'ingénieur des Ponts Baudard, s'avérant peu apte dans sa nouvelle mission de paysagiste, Haussmann obtint enfin la mise à disposition, en 1854, par le Ministère, d'Alphand, ingénieur *"jardinier"* raillé mais vite placé à la tête d'un nouveau Service des promenades et plantations, en charge notamment des aménagements des Bois de Boulogne et de Vincennes et de la création de parcs dans les nouveaux quartiers parisiens (Parc Monceau, Buttes-Chaumont, Parc Montsouris).

En plaçant les deux services nouveaux, de Belgrand et d'Alphand, sous sa direction personnelle immédiate, Haussmann a bien sûr contrarié l'ingénieur en chef Dupuit, directeur du Service municipal. D'autant plus qu'il existe un profond désaccord entre celui-ci et Haussmann sur la question du système d'approvisionnement de la capitale en eau potable, Dupuit étant favorable au simple pompage de l'eau de Seine tandis que la mission de prospection confiée à Belgrand à la fois

---

12 *Ibid.*, p. 105.

13 *Ibid.*, p. 118.

traduit le choix antinomique arrêté du préfet et sa manière habile de contourner la résistance du responsable du service municipal. Le clash devint inévitable et Dupuit, plus connu pour ses travaux personnels d'économie mathématique, qui avait néanmoins apporté sa contribution personnelle à la modernisation de Paris, par la construction d'un grand égout sous la nouvelle rue de Rivoli, est promu inspecteur général en même temps qu'attaché au Conseil général des Ponts et Chaussées.

Le préfet prit garde de le remplacer par un autre inspecteur, Michal, qui *"n'avait pas de parti pris et ne fit aucune difficulté pour accepter mon programme"*. Il convenait mieux aux yeux d'Hausmann que, plutôt que certes, comme Dupuit, *"grand mathématicien et calculateur passionné"*, il sache du moins et avant tout imposer son autorité *"pour maintenir l'harmonie, parfois difficile, entre ses collaborateurs, et entre son service et ceux des autres ingénieurs relevant de la Préfecture"* (14).

Mais le départ de Dupuit permit surtout d'entamer une réforme décisive des structures du service municipal :

- dans un premier temps, à côté des deux sections territoriales de la *Voie publique*, addition d'une troisième section *Eaux et Egouts et Vidanges* dirigée par Belgrand, puis d'une quatrième *Voies plantées et Promenades* dirigée par Alphand : opérations d'intégration de services jusqu'alors marginaux et indépendants ;
- puis fusion en 1869, sous l'autorité d'Alphand nommé inspecteur général, de la *Voie publique* et des *Promenades*. Il n'y a donc plus sous l'autorité de Michal, directeur général, que deux directions, dont les activités se sont enrichies entre temps de certaines attributions arrachées à la Préfecture de Police, activités dont la gestion, suite à l'aménagement urbain entrepris, apparaissait plus conforme et cohérente avec les attributions du service municipal, dans son approche intégrée des travaux et services urbains.

Hausmann a rappelé dans ses *Mémoires* (15) les *"conflits sérieux et fréquents"* qui affectaient les rapports entre les deux préfectures, suscités par une répartition incohérente de leurs attributions :

- à son service de la Voie publique, la *"macadamisation"* des voies nouvelles qu'avait décidée la volonté de l'Empereur ; mais leur entretien, *"difficile et coûteux"*, incombait toujours au Service de Nettoyage et arrosage de la Voie publique de la Préfecture de Police, dont *"les agents semblaient prendre plaisir à s'en acquitter aussi mal que possible comme pour rendre palpable l'inconvénient de ce système qui dérangeait leurs habitudes"*. Ce même service se plaisait, en période notamment de pénurie d'une eau soigneusement approvisionnée et stockée par le Service des Eaux, à noyer les chaussées *"sans aucun égard pour les observations des Ingénieurs des eaux"*.

— Hausmann, promoteur du curage mécanique des nouveaux égouts construits, procédé mis au point par son service en charge de leur construction et entretien, se heurta encore dans ce domaine à la Préfecture de Police, chargée du curage des égouts : *"Je ne pus jamais obtenir qu'elle usât de mes wagons-vannes"*.

---

14 *Ibid.*, p. 11.

15 *Ibid.*, Tome 2, Chapitre X, *"La préfecture de police"*, p. 215 et sq.

— *"Quant à l'Eclairage, mes Ingénieurs dirigeaient la pose des conduites, installaient et entretenaient les candélabres ; mais c'était à la Préfecture de Police que ressortissaient l'allumage des becs, le nettoyage des lanternes et le règlement de la consommation. Je ne pus qu'à grand'peine faire introduire dans ce Service l'usage d'un nouveau bec, imaginé par le savant M. Dumas".*

*"Enfin, dans les Halles et Marchés, dont j'avais la Construction et l'Entretien, la Ville percevait d'importants Droits de Place et de Vente intéressant au plus haut degré l'équilibre de ses Budgets, dont la responsabilité m'incombait, en somme. Mais je n'avais rien à voir dans l'assiette et le recouvrement de ces Droits. La Préfecture de Police (...) en détenait l'administration tout entière, et c'était absolument intolérable".*

Contre le mauvais vouloir de la plupart des Ministres de l'Intérieur, défenseurs naturels des prérogatives de la Préfecture de Police, Haussmann dut requérir l'autorité de Napoléon III et obtenir, après le décret d'annexion des communes périphériques du 15 juin 1859, celui du 10 octobre, rendant à la Préfecture de Paris *"toutes les attributions administratives dont le décret du 12 Messidor an VIII avait investi la Préfecture de Police, concernant la Petite Voirie ; l'Eclairage ; le Nettoyement de la Voie Publique ; le Curage des Egouts ; la Vidange des Fosses d'Aisances ; les tarifs et traités relatifs aux Voitures Publiques ; l'assiette et la perception des Droits Municipaux de toute sorte ; la Boulangerie ; la Boucherie ; les approvisionnements, marchés, adjudications, intéressant tous les services administratifs de la Ville, sans exception, etc., etc."*

Le Service municipal de la Ville de Paris connut donc une série d'évolutions multiples dans le sens de l'extension de ses prérogatives et de ses structures.

A côté de l'instrument technique de l'urbanisme haussmannien ainsi puissamment renforcé et contrôlé, se construit un nouvel arsenal juridique qui, esquissé dès la Seconde République, facilite les opérations d'expropriation le long des voies nouvelles : les décrets du 3 mai 1848, puis du 4 octobre 1849, autorisant la Ville à acheter l'ensemble des immeubles nécessaires au percement et à revendre les portions inutiles à la voirie nouvellement créée (en l'espèce, la rue de Rivoli), ôtent aux propriétaires la faculté, en vertu de la loi du 3 mai 1841, de décider du sort de ces parties hors alignement. Le décret du 26 mars 1852 permet de prononcer l'expropriation directe, dans l'intérêt de la *salubrité*, d'immeubles situés en dehors même de la voie projetée, à droite et à gauche de ses alignements ; de même s'agissant d'immeubles situés en dehors des alignements mais dont l'acquisition est jugée nécessaire pour la suppression des anciennes voies publiques jugées inutiles.

Rappelons au plan national que le décret du 25 mars 1852 sur la décentralisation administrative confiait aux préfets l'approbation des *plans d'alignement des villes* autres que Paris, jusqu'alors déterminée par décret rendu dans la forme des règlements d'administration publique.

Plus généralement, dès 1851, Louis-Napoléon, Prince-Président, entend faire de l'urbanisme parisien son affaire personnelle, les travaux étant décidés par simple *décret*, sans consultation préalable ni discussion du Corps législatif. Méthode autoritaire, amplifiée sous l'Empire, par le Senatus-Consulte du 25 décembre

1852 qui décide que tous les *travaux d'utilité publique* seront ordonnés et autorisés par simple décret impérial (16).

Ce n'est pas le lieu ici de rappeler l'oeuvre du "*ministre de Paris*" de 1853 à 1870. Mais il s'agit bien d'une politique d'*urbanisme*, dont les opérations fondamentales et premières de voirie, percées et alignements, mues par des raisons multiples (ordre social, salubrité, circulation, embellissement), débouchent sur des opérations étroitement liées et coordonnées : 1°) en matière de *construction* et *lotissement immobiliers*, la logique du nouvel îlot complet dominant sur celle de l'immeuble isolé reconstruit en façade sur la nouvelle voie ; 2°) en matière de *services urbains* et d'*équipements collectifs*, publics et privés, depuis l'éclairage et les transports publics jusqu'aux branchements particuliers sur les nouveaux réseaux bénéficiant des percées (gaz, eau potable, assainissement).

Ainsi, en matière d'attributions et compétences techniques, Haussmann avait su transformer un modeste service municipal en une puissante machine conduite par des ingénieurs tout dévoués à sa cause après quelques mutations de personnes, qui furent au plan professionnel des bénéficiaires très directs du fort pouvoir politique es-"matières parisiennes" que s'attribuèrent l'Empereur et son dévoué préfet.

### 3. LA DIFFUSION PROVINCIALE DU MODELE PARISIEN.

La grandeur spectaculaire de l'urbanisme haussmannien consolida le prestige du Corps des Ponts et Chaussées, qui, à travers l'expérience pilote parisienne et sa publicité faite à l'occasion des Expositions universelles, avait ainsi conquis ses lettres de noblesse dans le domaine de l'aménagement urbain.

Mise en perspective plus longue, la comptabilité des effectifs du Service municipal de la capitale à la fois en ingénieurs des Ponts et en conducteurs — leurs "sous-officiers" en quelque sorte —, permet de mesurer l'amplitude évolutive de ce nouveau débouché corporatif (17) :

	1850	1855	1860	1865	1880	1885	1900	1914
<b>Ingénieurs des P. et Ch.</b>								
- Inspecteurs généraux	0	0	1	1	1	2	1	1
- Ingénieurs en chef	3	4	5	4	6	4	5	7
- Ingénieurs ordinaires	8	10	13	25	13	13	13	11
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>14</b>	<b>19</b>	<b>36</b>	<b>20</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>19</b>
<b>Conducteurs</b>								
- Principaux et sous-ingénieurs	0	2	6	5	25	42	38	29
- Ordinaires	9	31	71	100	108	94	54	12
- Auxiliaires	0	15	30	28	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>48</b>	<b>107</b>	<b>133</b>	<b>133</b>	<b>136</b>	<b>92</b>	<b>41</b>

16 Cf. J. GAILLARD, *Paris, la ville, 1852-1870*, Ed. H. Champion, 1977, p. 22.

17 Pointages établis à partir des *Annuaire du Ministère des Travaux Publics*.

L'apogée du Service en terme d'effectifs se situe bien après l'annexion de 1860 mais avant 1870, année de mise à l'écart politique d'Hausmann, dans le contexte des concessions politiques faites alors aux courants d'opposition, libéral, décentralisateur et républicain. Mais il est clair aussi qu'après l'établissement des deuxième et troisième réseaux de voirie neuve décidés en 1858 et 1867, l'urbanisme intensif parisien d'Hausmann, physiquement essoufflé et financièrement discuté, voire contesté (par l'endettement exceptionnel de la Ville de Paris), a épuisé ses principales cartouches. D'où le dégraissage progressif des effectifs en ingénieurs jusqu'à atteindre un plancher stable d'une vingtaine, suivi, avec décalage, chez les conducteurs, où l'on lit à l'occasion sur le tableau une politique contrainte de promotion permettant de régler tant bien que mal les problèmes d'ancienneté d'une population brutalement gonflée sous le Second Empire.

L'expérience parisienne, technique et institutionnelle, fut bien comprise comme un lieu privilégié d'innovations et une expérience certes politiquement prioritaire mais capable aussi d'être une référence-phare, un modèle à suivre pour l'aménagement urbain des villes de province, incitées à suivre la "mode" parisienne et ses canons urbains. On a déjà cité les décrets qui consacrèrent l'accès régulier — par le détachement et non plus le congé — des ingénieurs des Ponts et conducteurs dans les services municipaux des grandes villes de province.

Cette diffusion provinciale du modèle parisien peut être appréciée quantitativement, en dénombrant simplement les villes "conquises". Soit, à côté de Paris :

	1850	1855	1860	1865	1880	1885	1900	1914
Nombre de villes	0	2	3	5	16	23	69	63
Ingénieurs affectés	0	2	3	4	4	4	8	8
Conducteurs et assimilés affectés	0	0	0	4	22	42	96	98

Si le rayonnement provincial s'effectue principalement entre 1880 et 1900, ces chiffres traduisent malgré tout une réelle difficulté du transfert du modèle parisien. Le fort décalage entre l'implantation pionnière et limitée des ingénieurs des Ponts et celle plus différée et diffuse des conducteurs (et autres catégories assimilées, sous-ingénieurs, adjoints techniques et commis) reflète une certaine modestie des services municipaux et de leurs ambitions techniques, qui peuvent donc se suffire de quelques conducteurs détachés (toujours régis toutefois dans leur notation et avancement par les ingénieurs des Ponts en charge de leur circonscription territoriale).

Retenons les villes où il existe un service municipal dirigé par un ingénieur des Ponts. Soit :

1855	1860	1865	1880	1885	1900	1914
Lyon Marseille	Lyon Lille Bordeaux	Lyon Lille Bordeaux Nantes	Lyon Roubaix Bordeaux Toulouse	Lyon Rennes Bordeaux Toulon	Lyon Marseille Bordeaux Angers Béziers Nantes Nancy Toulouse	Grenoble Lille Bordeaux Angers Nantes Nancy

Ce tableau montre de surcroît qu'une ville "gagnée" par un ingénieur des Ponts pouvait être un peu plus tard perdue ou "déclassée", son service n'étant plus confié qu'à un conducteur ou autre subordonné.

Des études monographiques devraient permettre de préciser dans quelles conditions les conseils municipaux furent intéressés à l'organisation de leurs éventuels services techniques municipaux, et quels critères de sélection furent alors retenus pour nommer leur responsable.

En tout cas, une chose est certaine : la logique professionnelle du Corps des Ponts et Chaussées poussait à faire des services municipaux urbains une nouvelle terre promise, cela d'autant plus que les débouchés traditionnels dans les routes et canaux, ou plus récents, dans les chemins de fer, atteignaient une certaine saturation, en même temps que les carrières et activités y devenaient de plus en plus routinières et sans grand éclat "technologique".

Le premier haut fonctionnaire du Ministère des Travaux Publics, de Franqueville, Directeur général des Ponts et Chaussées et des Chemins de fer de 1855 à 1876, conseiller d'Etat en 1857, extrêmement attaché à l'esprit de corps, s'en fit le défenseur et le promoteur, soucieux tout particulièrement de la conquête privilégiée de nouveaux territoires dans l'administration ou dans les grandes sociétés concessionnaires, comme les Compagnies de chemins de fer, par son propre corps, plutôt que par des ingénieurs civils ou d'autres fonctionnaires. Comme l'évoque son fils dans sa biographie, "[mon père] éprouvait un véritable plaisir lorsqu'une grande ville confiait au Corps des Ponts et Chaussées le service de ses travaux publics, et il savait, notamment, un gré infini au Préfet de la Seine, M. Haussmann, d'être rentré si largement dans cette voie" (18).

Alors que la conquête du service vicinal départemental par le Corps des Ponts fut progressivement assurée, on peut se demander en matière urbaine, si l'image impériale et centralisatrice attachée à l'ingénieur des Ponts et Chaussées, à son

<sup>18</sup> Ch. de FRANQUEVILLE, *Souvenirs intimes sur la vie de mon père*, P., 1878, p. 273.

corps, confortée même durant l'Empire autoritaire, ne fut pas une entrave politique essentielle aux yeux de municipalités dont l'autonomie accrue que leur confère la loi de 1884 conforte une politique d'initiatives locales par où doit s'affirmer la responsabilité souveraine des élus locaux. Cela à l'heure notamment où de nombreuses mairies, gagnés par certaines des composantes politiques du socialisme français, mettent la priorité sur des équipements collectifs et des services sociaux destinés à satisfaire certains besoins primaires des classes populaires. Le halo politique, financier et social qui entoure toute référence à l'oeuvre urbaine d'Hausmann et à certaines solutions techniques grandioses déployées dans la capitale (tout-à-l'égout, captage de sources lointaines et double réseau d'*adduction* d'eau) n'était sûrement pas un atout, vu depuis des municipalités de province, aux ressources plus modestes, au fonctionnement plus démocratique et aux objectifs moins entachés de prestige et plus populaires.

L'étude pionnière monographique de B. Barraqué consacrée à l'histoire des services municipaux d'Annecy (19) révèle bien qu'en 1907, dans des villes moyennes, dont deux préfectures comparables en population et géographiquement proches, il n'existe pas de forme et de composition canoniques de leurs services municipaux. Où l'on trouve, inégalement présentes, les corporations des architectes, des agents-voyers, des conducteurs et des ingénieurs d'Etat et civils.

Le service est ainsi dirigé à Valence par un architecte-voyer, à Chambéry par un sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, coiffant des agents-voyers, à Aix-les-Bains par un conducteur des Ponts et Chaussées coiffant notamment un architecte, un conducteur-voyer (Voirie), un commis des Ponts et Chaussées (Vicinalité) et un directeur-ingénieur des Eaux selon une structure intégrée assez proche formellement de celle de la capitale. Lorsque la municipalité d'Annecy entend réorganiser son service en 1907 jusqu'alors confié à un architecte, elle consulte l'ingénieur en chef à la tête des services ordinaire et vicinal du département, Schoendoerffer, sur l'intérêt de mettre en place le même système de gestion qu'à Aix-les-Bains, sollicitant pour sa direction éventuelle "un fonctionnaire possédant de réelles qualités au point de vue technique". S'il fut retenu finalement un agent-voyer cantonal au grade de simple commis, au détriment de l'architecte en place évincé donc, les archives étudiées par B. Barraqué montrent comment cette solution permettait de résoudre un problème de sureffectif dans le service départemental de la vicinalité dont l'ingénieur en chef a la charge. Dirigée par un simple commis faisant fonction d'agent-voyer (mais âgé de 42 ans!) dans ce cas ou par un conducteur comme à Aix-les-Bains, en tout cas, la structure avait été agréée par Schoendoerffer mais aussi par l'administration centrale, au Ministère, auprès de laquelle celui-là s'était enquis de la valeur de la formule aixoise : "Il m'a été répondu que l'Administration ne verrait aucun inconvénient à approuver [à Annecy] une combinaison dans le genre de celle adoptée à Aix-les-Bains, combinaison qui est réalisée dans plusieurs autres villes, notamment à Mézières, Chambéry et Amiens", répond-il au maire d'Annecy en mars 1908. A peine installé, le responsable, à la tête de 29 personnes, indiquait au maire comment dorénavant il allait instituer de nouvelles méthodes de comptabilité, d'organisation et de contrôle des travaux "comme ça se pratique aux Ponts et Chaussées et dans la vicinalité".

---

<sup>19</sup> B. BARRAQUE, *Espace politique local et praticiens de l'aménagement : les services municipaux d'Annecy*, ARTE, 1984, *Tonio*, pp. 76-80.

L'étude de ce cas révèle au moins trois faits importants : un service municipal peut être confié à un petit fonctionnaire des Travaux Publics, de grade très modeste. D'autre part, à l'époque, il semble bien exister une typologie perçue au niveau central des configurations locales des services municipaux, dont nous ne relevons ici qu'un spécimen. Enfin, on saisit bien, par le biais d'un petit fonctionnaire détaché, les modalités d'importation d'un mode de gestion nouveau dans le service municipal.

#### 4. EN MARGE DU SCHEMA HAUSSMANNIEN ET DU CORPS DES PONTS, LES CORPORATIONS D'INGENIEURS CIVILS.

Dotées parfois de compétences certaines mobilisables au service de l'aménagement urbain, riches elles aussi d'un esprit de corps, il manqua toutefois aux autres corporations d'ingénieurs civils la légitimité institutionnelle et le point d'appui administratif dont disposait, par essence, le Corps des Ponts, qui, de l'expérience parisienne, avait su faire un tremplin vers les villes de province, facilité par les relais et bases d'appui des services ordinaires et vicinaux couvrant tout le territoire. Tandis que le "territoire" physique et institutionnel servit la promotion des ingénieurs des Ponts dans la ville, les ingénieurs civils ne pouvaient que compter sur leurs innovations technologiques. Leurs initiatives et projets étaient certes plus libres, mais aussi plus "flottants", au gré des marchés et contrats publics, de leurs opportunités. A travers quelques figures isolées, nous évoquerons simplement la diversité de leurs positions et les limites de leur rôle et influence :

— En mal d'emploi ou de sa sécurité, et/ou intéressé par les activités administratives territoriales, tout ingénieur civil pouvait bien sûr passer les concours qui lui permettaient de rentrer dans les corps de conducteurs, ou être recruté comme agent-voyer, ou architecte. Mais il est clair qu'il ne devait pas alors faire ombre aux ingénieurs d'Etat, qu'il soit placé à leurs côtés ou sous leur autorité. Par exemple tel centralien ou, a fortiori, gadz'arts devenu conducteur, savait que sa carrière se ferait toujours à l'ombre du Corps des Ponts. Haussmann, tout à la fois respectueux de ces hiérarchies mais attaché aussi aux compétences individuelles réelles, relate ainsi <sup>(20)</sup> qu'il dut sacrifier avec regret son souhait de décorer de la Légion d'Honneur Renard, inspecteur des aqueducs de la Ville, *"ingénieur civil dont la carrière eût été bien différente s'il avait eu le titre d'Ingénieur de l'Etat, mais qui n'en a pas moins montré toute la capacité que ce titre suppose"*, cela pour satisfaire son chef de service Belgrand qui voulait plutôt la voir attribuée en priorité à *"un de ses ingénieurs ordinaires, à qui cette distinction ne pouvait faire longtemps défaut, tandis qu'elle manque depuis vingt ans à la boutonnière de M. Renard, serviteur doublement émérite de la Ville mais simple ingénieur de l'Ecole Centrale!"*.

Exceptionnelle à l'inverse est la carrière de ce gadz'arts, Mongy, né en 1840, entré à l'Ecole des Arts et Métiers de Chalons en 1855, conducteur auxiliaire en 1865 dans le département du Nord, atteignant la 1<sup>ère</sup> classe en 1893, mais depuis 1879 jusqu'en 1896, directeur des Travaux de la Ville de Lille. Ecarté par l'arrivée des guesdistes à la mairie, il rapatrie la préfecture, avant de devenir en 1900 le directeur de la Compagnie des Tramways électriques-Réseau Mongy, promoteur

---

20 Mémoires..., Tome 3, pp. 120-121.

notamment d'une ligne reliant Lille, Roubaix et Tourcoing, et du même coup d'un grand boulevard interurbain au financement duquel sa Compagnie de tramways entend souscrire pour près d'un tiers du montant, débloquent ainsi les réticences des trois municipalités concernées face à un projet auquel pousse à l'inverse l'ingénieur en chef du service ordinaire du département, Stoclet (21).

— Plus classiques sont les ingénieurs civils "bâtisseurs". Certains se sont faits à l'occasion architectes et constructeurs, moins de stricts immeubles que de "cités", en concevant une organisation d'ensemble harmonieuse et plus ou moins complètement équipée, incluant voirie, espaces hygiéniques non construits et établissements publics divers.

Emile Muller, natif d'Alsace et centralien de la promotion 1844, est le plus fameux d'entre eux, "ingénieur-architecte" de fameuses cités ouvrières de 300 maisons pour le compte de la *Société mulhousienne des cités ouvrières* fondée par Jean Dollfus. Ses cités, primées à l'Exposition de 1867, qui tranchaient avec les simples bâtisses que formaient les cités — qualifiées vite de "casernes" — ouvrières incitées en 1852 par Napoléon III, firent longtemps école dans les milieux patronaux, son jeune camarade et natif de Mulhouse, Emile Cacheux, centralien de la promotion 1869, continuant à assurer la promotion du fameux "*modèle mulhousien*". Bien entendu, le micro-urbanisme développé autour du pavillon collectif à quatre appartements sur deux niveaux, avec jardins attenants, avait un objectif étroit, s'attaquant à la "*démoralisation qui peut être produite par une mauvaise disposition des habitations*", et socialement circonscrit en visant "*l'amélioration du sort des classes laborieuses*" (22). Si la filiation mulhousienne connut une certaine longévité, c'est néanmoins de plus en plus retrécie et cantonnée dans la stricte question architecturale des "*habitations à bon marché*" qui éclot à la fin du siècle, portée en particulier par la *Construction moderne* et son rédacteur en chef, l'architecte Charles Lucas (23).

— Lorsque l'ingénieur civil technologue ne dispose que d'un bon et simple "truc" en matière de construction, par exemple d'un procédé personnel breveté, il lui arrive, pour sa promotion — toujours difficile sur le marché encombré des technologies du jour —, de tirer aux limites toutes les implications de son procédé, jusqu'à bâtir ainsi naturellement une utopie radicale, panacée de tous les maux sociaux et urbains. Sous les extraordinaires *aérodômes* de Jules Borie, proposés en prospectus en 1865, puis en 1867, projet d'urbanisme tridimensionnel saturé en solutions fonctionnelles et architecturales à tous les problèmes propres à une concentration humaine, nous avons percé le moyen de valoriser avant tout un procédé original de fabrication de briques creuses qu'avait inventé et breveté un modeste ingénieur civil des Mines de Saint-Etienne... (24).

21 A. DEMANGEON, A.C. WERQUIN, *Lille-Roubaix-Tourcoing. Les ingénieurs, l'Etat et les villes : le Boulevard du XX<sup>e</sup> siècle*. *Annales de la Recherche Urbaine*.

22 E. MULLER et E. CACHEUX, *Les habitations ouvrières en tous pays. Situation en 1878*. Avenir. P., Dujey et Cie, 1879. Citations tirées de la Préface de E. Muller.

23 Cf. Ch. LUCAS, *Les habitations à bon marché en France et à l'étranger*. 1<sup>ère</sup> édition, 1899 ; puis nouvelle édition mise à jour par W. DARVILLE, s.d., toujours diffusée par la Librairie de la Construction Moderne.

24 Cf. "*Une machination urbaine. Les "aérodômes" de Jules Borie*", extraits et commentaire par G. RIBEILL in *Amphion*, n° 1, 1987 ; le texte de notre commentaire original et plus développé ("*De la machine élémentaire à l'utopie urbaine, Jules Borie ou les vertus édifiantes de la brique creuse*", 13 p., ronéo) est à la disposition des personnes intéressées.

— On retrouve cette tentation utopique, mais sous forme segmentée et éclatée, dans les *300 projets et propositions utiles* publiées à compte d'auteur en 1866 par un ancien ingénieur des Ponts et Chaussées, Charles-Alfred Oppermann, têt démissionnaire du Corps en 1857, moins de trois ans après son admission. Catalogue d'idées techniques, organisationnelles ou architecturales, assez originales, visant de manière privilégiée l'aménagement de la ville (agrandissement et embellissement), de ses services (voirie, éclairage, signalisation, transmissions, etc.) et équipements publics (bains, lavoirs), de ses immeubles et cités. Fondateur de multiples revues dont *Les Nouvelles Annales de la Construction* et entrepreneur à la tête de la *Compagnie Générale d'Entreprise de Travaux Publics et Privés*, le débordement d'activité de cet ingénieur toujours mal connu a trouvé matière à épanchement dans quelques opérations importantes d'urbanisme en Espagne, au Portugal et en Italie, où il a manifestement bénéficié de solides introductions. Sans doute, ses réalisations s'inscrivent-elles dans le sillage des grandes opérations de travaux publics, de chemins de fer, entreprises par le capitalisme impérialiste français dans ces pays, notamment par les groupes rivaux des Rothschild et des Pereire, où nombreux se retrouvent des ingénieurs des Ponts et Chaussées passés eux aussi dans les affaires privées.

Au demeurant, les ingénieurs civils pouvaient trouver emploi dans les premières *sociétés anonymes modernes de promotion et de construction immobilières*, suscitées par le modèle haussmannien d'aménagement urbain. On sait que les Pereire, entrepreneurs "protégés" de l'Empereur et d'Hausmann, furent les animateurs de puissantes sociétés immobilières à Paris et à Marseille. Les fils Emile et Henri étant centraliens (promotion 1862), des affinités d'école jouèrent en faveur de nombreux "camarades" recrutés comme "ingénieurs" dans ces sociétés : nous avons relevé ainsi au moins 5 d'entre eux (promotions 1862 et 1863) qui trouvèrent un emploi à la Compagnie immobilière de Marseille, en charge de la percée de la Rue impériale et de l'aménagement périphérique de tout un nouveau quartier moderne.

Nous terminerons justement cette étude par un retour à quelques statistiques professionnelles des ingénieurs civils, à partir de comptages effectués à partir des *Annuaire*s des anciens élèves des écoles, comptages tributaires toutefois de leur nomenclature approximative.

#### Emploi des centraliens

	1865	1873	1905	1913
Architectes	62	90	108	151
dont publics	19			
Services départementaux	?	?	6	8
Services vicinaux	22		21	17
dont agent-voyer en chef	7	38	10	6
Conducteurs et assimilés	?		7*	8*
Services municipaux	15	?	43	41
* Un seul en territoire métropolitain				

Quant aux gadz'arts, en 1913, on en dénombre au moins 59 qui sont architectes, 16 affectés dans les services vicinaux et 13 dans les services municipaux.

Ces quelques estimations suggèrent que les centraux, globalement, se placèrent mieux que les gadz'arts dans les services territoriaux, les services municipaux offrant un débouché plus important que la vicinalité, mais ces deux fonctions offrant une position plus indépendante et sans doute plus choyée que celle de conducteur.

L'importance relative et croissante des ingénieurs "architectes" (dont assez nombreux chez les centraliens étaient ceux embauchés par les départements et les villes) mérite d'être soulignée. Sur ce front de compétences et de carrières possibles, la marge de liberté était plus importante que du côté des services territoriaux, au détriment donc de la corporation des simples architectes. La création en 1865 d'une *Ecole Centrale d'Architecture*; par le centralien Trelat, "architecte" et professeur de construction au Conservatoire des Arts et Métiers, qui entendait ainsi corriger "l'actuelle nullité de l'éducation technique de l'architecte" via l'acquisition de la "science technique de l'architecte", sema l'effroi dans le clan des architectes en place. Au capital constitutif de cette affaire privée, avaient participé des ingénieurs notoires, Emile Pereire, Eugène Flachet, Petiet, De Dion, deux fois plus nombreux en tout environ que les architectes (dont Viollet-le-Duc et Baudot). La fameuse revue de l'architecte César Daly vit aussitôt dans l'institution une machine de guerre, de conquête de la profession par les ingénieurs : "*L'Ecole compte jusqu'à présent plus d'ingénieurs que d'architectes parmi ses souscripteurs-fondateurs, comme aussi parmi ses professeurs. Sur 140 souscripteurs-fondateurs, figurent seulement 12 architectes (...). Sur 15 fonctions de professeurs dont les titulaires sont connus, 3 seulement sont confiées à des architectes*" (25). Dans les premières modestes promotions d'architectes diplômés sortis de l'Ecole, nous n'avons pas identifié toutefois de profil mixte d'ingénieur-architecte, ou d'ingénieur élève ayant ainsi acquis une double formation, le plus fameux de ces premiers diplômés de l'Ecole ne se révélant d'ailleurs qu'au siècle suivant en tant qu'urbaniste, à savoir Henri Prost.

Pour conclure, nous rappellerons qu'en cette période du *pré-urbanisme officiel*, la modernisation de la ville signifie aussi son équipement en services publics nouveaux, transports, gaz et électricité, distribution d'eau potable, confiés en règle générale à des entreprises privées concessionnaires. Ce fut là pour de nombreux pantouflards du Corps des Ponts et Chaussées un débouché privilégié, facilité par l'expérience acquise du côté des services administratifs locaux de tutelle et de contrôle. Au moins dans le cas des services mobilisant l'énergie électrique (sociétés de tramways, compagnies d'éclairage et de distribution électrique), on a déjà relevé la main-mise dans ces jeunes sociétés privées des polytechniciens et, au plus haut niveau, des ingénieurs des grands corps techniques, du Corps des Ponts et Chaussées de manière privilégiée (26).

Georges Bechmann, du Corps des Ponts et Chaussées, symbolise le mieux cet opportunisme corporatif tous azimuts : entré au service des Eaux de Paris en

25 "*L'Ecole Centrale d'Architecture*", *Revue Générale de l'Architecture et des Travaux Publics*, 1865, n° 23.

26 G. RIBEILL, "*Les ingénieurs dans la branche électrique de 1880 à 1914*", *Bulletin d'histoire de l'électricité*, n° 11, juin 1988.

1880, devenu son chef en 1898, il pantoufle en 1905 pour diriger la Compagnie du métropolitain Nord-Sud. Mais nombreuses sont ses autres casquettes qui témoignent au moins d'une certaine alliance précoce avec la corporation des hygiénistes : ainsi est-il président de la *Société de Médecine publique et de Génie sanitaire*, président de l'*Association des hygiénistes et techniciens municipaux* pendant sept années, de 1913 à 1919, vice-président de la *Section d'hygiène urbaine et rurale* au Musée social, membre du *Comité de construction et beaux-arts* à la *Société d'encouragement pour l'industrie nationale*, membre du *Conseil d'hygiène du département de la Seine* et membre du *Comité consultatif d'hygiène publique de France*. *Last but not least*, à l'heure décisive de la "Reconstruction", depuis 1918, Bechmann est le directeur-fondateur de l'*Office spécial d'Ingénieurs consultants en matière de travaux publics*, puis en 1919 le fondateur et président de l'*Union urbaniste pour l'établissement des plans des villes*.

Cette dernière et nouvelle carte jouée, dans le cadre cette fois du champ véritablement institutionnalisé de l'urbanisme, peut servir à symboliser le début de la nouvelle partie corporative qui se joue alors.

## RESUME

A l'heure de la croissance urbaine accélérée et des aménagements nécessaires de la ville dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, quelles furent les modalités d'investissement de l'urbanisme avant la lettre par la corporation particulière des ingénieurs ? Si le domaine administré du territoire de la ville reste longtemps morcelé et lacunaire, du moins la capitale, tôt dotée d'une structure spécifique, constituée avec la politique résolue du préfet Haussmann, le terrain d'élection d'innovations techniques et organisationnelles décisives, qui convergent vers la constitution d'un important service municipal pratiquant une politique intégrée et coordonnée de voirie et d'équipements annexes. Professionnellement, les ingénieurs du Corps des Ponts et Chaussées seront les bénéficiaires directs de cette politique certaine autoritaire. La diffusion provinciale du modèle parisien sous la III<sup>e</sup> République apparaît néanmoins plus limitée et retardée, l'investissement professionnel étant plus ouvert aux corporations concurrentes des ingénieurs des Ponts, agents-voyers, ingénieurs civils. Ceux-ci, en particulier, ne bénéficient que de leurs strictes compétences ou expériences pour se vendre aux services municipaux créés. Par contre, les conducteurs des Ponts et Chaussées, ces "sous-officiers" au service du Corps des Ponts, y trouvèrent de nombreux débouchés, solution à un problème d'effectifs excédentaires dans les services ordinaires départementaux. Parallèlement, dans les services publics urbains concédés à des sociétés privées, les ingénieurs des Ponts et Chaussées trouveront des places privilégiées de dirigeants. Reste à préciser au plan national les alliances corporatives nouées entre architectes, ingénieurs et hygiénistes, et au plan local, à réaliser quelques études monographiques.

## L'URBANISME SANS ARCHITECTES

par Viviane CLAUDE  
Délégation à la Recherche et à l'Innovation

En fixant de nouvelles obligations aux municipalités françaises, la loi de 1919 sur les plans d'aménagement des villes suscite l'ouverture d'un nouveau champ de qualifications. Rapportée à ses promesses, l'oeuvre législative n'a eu certes qu'une application limitée. Elle amorce cependant un débat politique et social de forte et longue ampleur et introduit un nouvel ordre de technicité dans l'histoire de l'urbanisme : les termes mêmes de cette loi et les règles qui en découlent, s'adressent autant aux élus locaux appelés à prendre les responsabilités politiques de la planification, qu'à des techniciens invités à s'en faire les interprètes et les agents applicateurs. Le travail dont ces derniers doivent s'acquitter, trouve un premier levier dans ce cadre normatif ; mais la formule vague d'"homme de l'art" utilisée dans la loi indique bien qu'un métier reste à construire.

Des techniciens de diverses origines se sont chargés de cette nouvelle mission, en ont proclamé l'ambition, parfois médité les difficultés. Dans l'ensemble de ceux qui parlent d'urbanisme entre les deux guerres, ils se distinguent par les opérations concrètes auxquelles ils procèdent, d'élaboration de programmes et de plans. Défini à partir du terrain, des énoncés et figures qu'il faut en tirer conformément aux aspirations locales et à la loi, le rôle de l'urbaniste a été assez diversement interprété. Avant 1919, les expositions, congrès et antichambres parlementaires se font déjà l'écho de rivalités froides entre architectes, ingénieurs et géomètres ; passée cette date et l'adoption d'une loi ouvrant un large marché d'études (des centaines de municipalités sont concernées), ces techniciens entrent en concurrence. L'entreprise consensuelle du Musée Social, pour laquelle certains d'entre eux avaient oeuvré avant guerre sur une plate-forme réformiste, vole en éclats dès lors qu'est lancé un appel à compétences : car celles-ci loin d'être constituées a priori ne peuvent encore s'entendre que comme des extensions des métiers d'origine, celui de l'architecte, celui de l'ingénieur et celui du géomètre.

Attribuer à ces premiers urbanistes une "culture professionnelle" appelle une mise au point. De "profession" il ne peut assurément être question. Parler d'un métier suppose que l'on tire les fils d'un processus d'invention mis en branle par la loi de 1919, en raison de son caractère à la fois injonctif -"planifier"- et nécessairement flou -"l'homme de l'art"- Ce processus, on peut le schématiser, en le ramenant à une série d'échanges entre deux milieux relativement distincts. Le premier est de nature institutionnelle : le Musée Social, la Société Française des Urbanistes (S.F.U.), l'Institut d'Urbanisme de Paris (I.U.P.) et leurs satellites servent de foyers à des doctrines, de lieux de connexion et de frottement pour l'ensemble de ceux qui parlent d'urbanisme. Le second milieu est constitué des trois segments corporatifs - architectes, ingénieurs et géomètres- où se manifestent des pratiques nouvelles mises au service de la commande urbanistique. Le métier d'urbaniste implique dès lors la mobilisation de ressources variées ; il est le produit de parcours individuels -ou de micro-groupes- que réunit une même aventure : l'acculturation. Mais ce lien ne suffit pas à balayer les soubassements au savoir-faire d'origine. Si chaque segment corporatif renouvelle sa "culture technique" c'est dans le but de l'adapter et non dans celui de lui substituer une autre culture technique. Car dans la pratique, aucun urbaniste de cette génération n'a renoncé à exercer son premier métier. Chercher à

identifier les "cultures professionnelles" de l'entre deux-guerres revient en fait à évaluer les possibilités d'adaptation, à repérer les ingrédients et les limites de celle-ci dans chaque culture technique.

## UN CONTEXTE SANS PROFESSIONS

La maîtrise d'un savoir-faire d'origine ayant pour une bonne part déterminé le profil de l'urbaniste, les controverses parfois très anciennes qui opposent architectes, ingénieurs et géomètres, ont trouvé un nouvel aliment. Cependant par delà ces rivalités, ces praticiens -et du même coup les urbanistes eux-mêmes- oeuvrent dans un contexte marqué par des conditions similaires d'exercice du métier et même par des manifestations inattendues de solidarité. Dans l'entre deux guerres, ces praticiens pour qui l'urbanisme n'est jamais une activité exclusive, sont confrontés à un problème identique et particulièrement aigu de reconnaissance professionnelle : le combat qu'ils mènent, ne trouvera son dénouement que sous le régime de Vichy et de manière plus complète et durable qu'après la Libération.

Pour les architectes, ingénieurs et géomètres, les conditions d'exercice sont en premier lieu très confuses. Dans aucun cas le port du titre ne fait l'objet d'une protection légale (la loi de 1934 concernant les ingénieurs n'offre que des garanties partielles). La réalité professionnelle est donc dans son ensemble mouvante, sans catégories, ni limites claires ; le cumul des titres est fréquent et rien n'interdit l'exercice simultané d'activités à caractère commercial. L'absence de protections et de réglementations professionnelles, fait que l'identification précise des pratiques des uns et des autres est quasiment impossible, hors des biographies détaillées ; il faut donc s'en remettre à ce que ces praticiens prétendent être, à ce que leurs porte-parole tentent parfois de normaliser, tout en admettant que leur faire peut largement déborder des catégories que nous avons aujourd'hui pour définir une profession.

Cette situation confuse -outre le fait qu'elle constitue un obstacle majeur à l'histoire des pratiques professionnelles avant 1945- se présente pour les praticiens de l'époque comme le terrain de vastes discussions : si certains s'en arrangent, d'autres de plus en plus nombreux attendent de l'Etat et du législateur les moyens d'une clarification. Les architectes et les ingénieurs d'abord, puis les géomètres, se retrouvent dans un même mouvement revendicatif entre les deux guerres : chacun de son côté, en fonction des enjeux liés à son savoir-faire et à ses alliances privilégiées dans un secteur ou un autre de la vie économique et sociale, cherche une protection, une règle voire un monopole (1).

Dans le domaine particulier du bâtiment, des travaux publics et de la topographie, ces revendications sont exacerbées en raison de la lutte très vive que les patentés ont engagé contre les fonctionnaires. Véritable fracture dans ce domaine pourtant flou, cette lutte alimente les solidarités entre tous les patentés, indignés par la concurrence "déloyale" que leur font subir les agents de l'Etat. Les positions se durcissent à deux moments, avant 1914 lorsque se créent les premiers syndicats de fonctionnaires et après 1930-33 avec la crise et la réduction de l'activité économique (la création d'une "ligue des patentés" est annoncée dès 1929). Ce problème qui fait l'objet de multiples réclamations (pétitions, interventions à la Chambre) entretient au niveau national un débat politique sur le thème de la compétence et de la représentation des intérêts professionnels ; au plan local il provoque dès le début du siècle dans plusieurs départements la création de syndicats défendant tous ceux qui se réclament de la catégorie des "professions libérales", bien que la définition de cette catégorie soit elle-même encore en discussion (2).

Telles sont les conditions générales dans lesquelles opèrent les urbanistes de l'entre deux guerres, quelles que soient leurs activités d'origine. Paysage complexe où la fixation de règles professionnelles concernant la pratique de l'urbanisme est loin d'être une question d'actualité ; la priorité donnée à la stabilisation et à la transformation de ces activités d'origine en véritables professions, s'impose d'autant mieux que la démonstration n'est pas alors faite que l'urbanisme présente les caractères d'un métier spécifique et nécessite de faire appel à des spécialistes ; du moins cette démonstration n'est elle guère entendue hors du cercle très réduit de ceux qui se sont auto-promus "experts".

Ceci explique d'ailleurs que les oppositions entre patentés et fonctionnaires n'aient pas pris dans le domaine de l'élaboration des plans d'urbanisme, l'allure d'un conflit ouvert ; elles ne se signalent en effet que de manière feutrée à travers le choix de la formule de "l'homme de l'art", qui est une concession faite aux patentés et sous leur pression, ou à travers l'argument d'indépendance dont font l'usage dans les années 30 ces mêmes patentés, rétifs à toute intégration dans les services de l'Etat ou les services municipaux.

## ACCULTURATION

Selon la proposition émise plus haut, les filières de formation de nouvelles pratiques de l'urbanisme ne seraient repérables qu'en des points précis où le dire sans faire rejoint le faire sans dire. D'un côté en effet le travail institutionnel -et l'I.U.P. en est une bonne illustration- consiste à donner du nouveau métier une représentation idéale et à en argumenter les singularités. Mais du côté des pratiques, les expériences du terrain (loi de 1919 mais aussi colonie et reconstruction) se multiplient sans que soient explicités les changements dans les savoir-faire. Repérer les points de contacts entre ces deux versants de l'acculturation apparaît alors comme une gageure (ou un exercice périlleux de jonglerie entre deux systèmes d'interprétation).

Toutefois, lorsque dans les années 30, la S.F.U. devient le cadre de conflits ouverts entre architectes ingénieurs et géomètres, le débat ne porte guère sur les doctrines, la formation à l'I.U.P. ou l'expérience acquise par les uns ou par les autres : il tourne autour du mot "compétence" que chacun remplit à sa convenance. Au bilan des arguments échangés, on en apprend plus sur les métiers d'origine et leurs différences que sur leurs transformations et leur progressive mise en adéquation avec cette tâche commune que représente l'élaboration des plans d'aménagement (3). Au delà des professions de foi (l'urbanisme comme "discipline de synthèse") qui créent un consensus -trompeur-, les caractéristiques du nouveau métier semblent devoir être recherchées dans la manière dont chacun se l'invente à l'intérieur de son segment corporatif.

Les architectes-urbanistes ont occupé le devant de la scène. En ouvrant directement les hostilités (notamment A. DERVAUX président de la S.F.U. dans les années 30), ils en maîtrisent aussi les termes. La force du nombre, leur "esprit de corps" (selon le géomètre R. DANGER), l'antériorité et l'audience d'un discours fondé sur la défense d'une singularité, comme les circonstances de l'après-guerre favorisant la confusion entre reconstruction et planification, sont autant de facteurs expliquant cette domination des architectes. De façon plus générale et c'est peut être là une spécificité nationale -par rapport à l'Angleterre et l'Allemagne- la société française est encore entre les deux guerres fort entichée d'"art" et bien peu de "technique".

Cette domination a été fort contestée, tant par les ingénieurs et géomètres que par les élus (H. SELLIER par exemple). Fondée sur l'équivalence entre architecture et urbanisme, elle rend particulièrement opaques les transformations qui s'opèrent dans les pratiques de l'architecte devenu urbaniste. Mais elle sert de révélateur : les arguments des techniciens qui ont travaillé dans son ombre témoignent du travail d'acculturation auquel ils ont eux-mêmes dû procéder. Ces techniciens sont d'ailleurs plus nombreux qu'on ne le soupçonne : pour ce qui concerne les plans d'aménagement dressés en exécution de la loi de 1919 et déclarés d'utilité publique, plus de la moitié auraient eu pour auteurs des ingénieurs et des géomètres (indépendants ou fonctionnaires) (4). Mais une enquête sur le(s) métier(s) des urbanistes non-architectes suppose que de la nébuleuse qu'ils forment -et qui explique "l'esprit de corps" dont ils accusent les architectes- on puisse extraire autre chose qu'une somme de cas individuels.

Or les géomètres indépendants présentent cette particularité d'avoir tenté en groupe, à travers leur corporation, de s'imposer tant au niveau des réflexions et débats qu'à celui des productions urbanistiques. Cette tentative n'a pas eu son équivalent chez les ingénieurs (du moins à notre connaissance) ; elle est cependant d'ampleur relativement limitée dans le temps -entre 1915-16 et 1929-30-, et elle s'appuie sur une argumentation où se mêlent des recherches de solutions aux difficultés professionnelles globales dont il a été question plus haut et des raisons d'ordre socio-technique qui tiennent à la spécificité du métier du géomètre. Dans ce mouvement où s'engage toute la corporation, seul un petit groupe (dont René DANGER, membre de la S.F.U.) se détache, en s'engageant dans un processus d'acculturation technique et de repositionnement des valeurs qui soutiennent l'activité traditionnelle des géomètres.

Il faut donc remonter aux sources d'un métier et de sa légitimité sociale ; en ce début de siècle et depuis longtemps les géomètres sont les dépositaires d'une certaine culture technique du plan et ils entretiennent des liens très forts avec la propriété privée. Ces deux traits, qui d'ailleurs dans leur nature caractérisent aussi les architectes, vont être profondément travaillés dans ce processus d'acculturation qui mène d'un métier à l'invention d'un autre métier.

Notre enquête articule deux questions. La première porte sur les facteurs et limites de la mobilisation d'une corporation, et le classement des arguments de tous ordres qui sont alors avancés ; la seconde, la plus importante, concerne le processus d'acculturation lui-même et plus précisément ici, pour ce qui est de l'élaboration des plans, la manière dont quelques géomètres ont dû reconsidérer leur savoir-faire, intégrer une nouvelle commande et se construire une nouvelle raison pratique. En écartant ici le problème des liens avec la propriété, on cherche à approcher au plus près les éléments constitutifs de la culture technique des géomètres.

Loin d'être abouti, ce travail a été volontairement restreint à une surface limitée d'exploration : le support essentiel en est *le Journal des Géomètres-Experts Français*, principal organe de la corporation (l'enquête a porté sur la période 1902-1945). Cette source appelle certaines réserves, et ne saurait satisfaire à une analyse des travaux des géomètres-urbanistes (5). Mais ce qui nous importe ici ce n'est pas tant leurs productions que le monde d'où ils viennent.

## PROFESSION

"Le géomètre est attaché à la propriété foncière comme le serf à la glèbe" (6). De ce "servage" qu'ils font remonter à la nuit des temps, les géomètres tirent un grand orgueil au début du XXème siècle. Ils y voient non pas un

assujettissement à la terre et à ses détenteurs mais un aspostolat, motivé par trois oeuvres de la Révolution et du Premier Empire : le système métrique, le Code civil et le cadastre. En découle un ensemble de textes, normes, droits et valeurs, dont les géomètres disent être les héritiers et les interprètes ; ils prétendent en quelque sorte incarner les rapports de la société française à son territoire.

La guerre de 1914-1918 apporte dans nombre de leurs tranquilles certitudes un grand trouble. Il se manifeste à travers un processus accéléré de professionnalisation, que rien de précis ne laissait soupçonner avant 1914. Le caractère tardif de cette quête de règles stables, générales et visibles socialement s'explique pour partie par les bouleversements de la guerre et de l'après-guerre mais pour partie aussi par les conditions d'exercice du métier et le métier lui-même.

L'unité de base et la raison d'être de la corporation, c'est le géomètre "local", travaillant en milieu rural à résoudre les "drames" du bornage, et à soulager les "misères" de la propriété. Il tient souvent une position de notable dans la société locale, parfois maire, conseiller municipal -le *Journal* fait état de la sensibilité radicale de la corporation-, parfois juge de paix. Attaché aux traditions de l'arpenteur, son matériel et son mode de faire, il manifeste de la réticence à l'égard des nouveaux outils : le tachéomètre dans les années 1890-90, la photo aérienne trente ans plus tard. Néanmoins, il suit attentivement et collabore de plus en plus activement à l'entreprise technique et politique du génie rural (corps né en 1903 mais définitivement organisé en 1918), entreprise placée sous le signe du "retour à la terre" (avant 1914) puis renouvelée par le projet de faire du "ruralisme" une discipline scientifique, support de l'économie nationale (dans les années 1930).

En matière d'enseignement, les géomètres manifestent longtemps leur répugnance à l'idée d'une formation détachée des praticiens, du bureau, du terrain et de la famille ; l'arpentage et l'expertise se transmettent de père en fils ou en gendre, au point que se constituent de véritables "tribus" qui filtrent et sélectionnent les candidats au métier. D'un côté les géomètres se méfient des discours savants, de la théorie et des diplômes ; de l'autre ils valorisent la confraternité et "l'influence du milieu". L'un d'eux déclare en 1893 : "ce n'est pas de la science qu'il faut au géomètre, c'est du soin, encore du soin, toujours du soin". Propos tranchés dont l'écho se fait entendre vingt ans plus tard : "avant les plus prestigieux diplômes, ce qu'il faut faire prendre au géomètre, c'est l'esprit de corps" (7). Ce n'est que tardivement, après la première guerre mondiale, qu'un enseignement professionnel sera officialisé à l'Ecole Spéciale des Travaux Publics, enseignement largement encadré par la corporation elle-même. Et il faut attendre les années 20 (près de soixante ans après la création du diplôme chez les architectes) pour voir les géomètres réclamer la création d'un diplôme délivré par le gouvernement (obtenu en 1929) (8).

Avec l'organisation d'une formation et la reconnaissance d'un diplôme, les géomètres, tout en défendant âprement leur indépendance, sont amenés à éclaircir puis à fixer le cadre de leur exercice professionnel. En effet, si au début des années vingt, on trouve encore de l'hésitation sur la nature de leur activité, commerciale, industrielle ou libérale (hésitation qui s'exprime à propos de la valeur des archives des géomètres à la suite de la loi sur les dommages de guerre), le discours des leaders tire progressivement la corporation du côté du modèle de la profession libérale et des vertus qu'on lui prête : la retenue et la discrétion. Au manque de "considération sociale", sujet de vaines et longues plaintes avant 1914, fait suite après-guerre le constat d'une "reconnaissance", premier ressort d'un mouvement de professionnalisation qui s'intensifie dans les années 1935-40 avec le projet de constituer un ordre professionnel. Celui-ci prendra sa forme définitive en 1946, après l'épisode en 1944 d'un "ordre corporatif", symptomatique des liens particuliers entre employeurs et employés, entre "ordre et famille" (9).

Ce mouvement de professionnalisation, qui s'est accéléré après 1918 - en comparaison, il faut remonter aux années 1880 pour trouver les racines du processus qui amène à la création en 1940 de l'ordre des architectes- s'accompagne de deux phénomènes. En premier lieu, la vie associative agitée qu'elle était par différentes créations et scissions avant 1914, se stabilise autour d'une seule et même société, "l'Union des Géomètres Experts Français", qui conçoit et organise ce mouvement (l'enseignement officiel, le diplôme DPLG puis l'ordre). En second lieu, en même temps que les conditions d'exercice se font plus claires, les effectifs régressent : de plus de 5 300 qu'ils étaient en 1885, les géomètres patentés sont moins de 2 000 à la veille de la seconde guerre mondiale. La comparaison des recensements de 1906 et 1931 (professions libérales : "chefs d'établissements" et "isolés", ici confondus) donne de cette chute les données précises et le caractère spécifique : tandis que le nombre d'ingénieurs et d'architectes est en forte progression (autour de 42 % d'augmentation), les géomètres et experts -distingués dans les recensements- perdent près de 13 % de leurs effectifs.

A ce phénomène, les géomètres attribuent diverses causes (concurrence des fonctionnaires, crise économique, création de postes dans différentes administrations...). Certains signalent aussi, en s'en félicitant, que cette évolution négative résulte de la "purification" de la corporation. Ce qui n'est pas dit c'est que cette évolution s'est opérée de manière inégale ; les géomètres "chefs d'établissement" ont augmenté dans les mêmes proportions que les architectes et ingénieurs employeurs (respectivement 47,9 %, 57,5 % et 36,4 %) mais ce parallélisme ne vaut pas pour les "isolés". Dès lors, le processus de professionnalisation des géomètres est à mettre en corrélation avec la concentration des commandes dans de moyennes et grandes unités (le nombre d'employés progresse dans le même sens), ceci au dépend des géomètres travaillant seuls. Pour advenir, la profession aurait tiré ses ressources non pas tant de sa base traditionnelle et rurale, mais plutôt de cette nouvelle génération de géomètres qui oeuvrant après guerre, se disent souvent "ingénieurs-géomètres", au grand dam des anciens (10). Deux générations se confrontent et avec elles, deux manières de fonder une compétence, et notamment en ce qui concerne l'aménagement de l'espace.

## LES FORMES DE LA PRATIQUE

A côté de ces transformations profondes qui touchent les géomètres, tout au long de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, et qui sont en phase avec les transformations de la société française - mise en valeur du "technicien", revendications professionnelles voire corporatistes, discours ruralistes sur fond de forte urbanisation...-, c'est avec une certaine constance que le géomètre se définit lui-même. Ce qu'il appelle "compétence", avant comme après la guerre de 14-18, tient en trois qualités essentielles : il lui faut être à la fois "technicien, juriste et économiste" (11). Le terme de technicien signifie que le géomètre maîtrise l'arithmétique et la géométrie, la prise de mesure, le calcul et le dessin. Juriste et économiste qualifient de façon quelque peu excessive le bornage des terres, la fixation des servitudes et l'arbitrage des conflits d'un côté, l'évaluation et la mise en valeur de la propriété foncière de l'autre. Ces formules prennent en fait leur véritable sens selon la nature de la tâche à laquelle le géomètre est appelé.

En effet ces trois volets de la compétence se combinent diversement et peuvent être complétés selon les spécialités du géomètre ; l'aménagement rural, l'expertise, l'aménagement urbain ou la topographie. Dans le premier cas le géomètre prétend volontiers être en plus "agronome", en pratiquant des remembrements, drainages, irrigations ; il se dit fin connaisseur des usages locaux et de l'évolution de la propriété (depuis les livres terriers). En expert assermenté, il règle

les litiges mais aussi résoud les transactions voire évalue les fortunes immobilières. Le géomètre urbain allie ses connaissances en architecture, en métré ou en hydrologie urbaine pour l'étude et le tracé des lotissements, l'aménagement de la voirie et des terrains à bâtir. Enfin le topographe répond à des commandes de l'Etat ou des municipalités ; il établit des plans cadastraux, des plans de triangulation, plans d'alignement... Chacune de ces spécialités se distingue par son outillage, son organisation du travail, ses commanditaires mais plusieurs d'entre elles peuvent coexister dans un même cabinet de géomètres (la polyvalence étant sans doute fonction de l'importance d'un cabinet). La figure du géomètre-urbaniste va émerger à la jonction de deux spécialités, celle qui concerne le découpage et le tracé des territoires urbains et celle qui touche à la reconnaissance du sol. A posteriori cette liaison entre le savoir-faire des géomètres les plus urbains et celui des géomètres les moins "locaux" - les topographes - apparaît comme une condition nécessaire mais non suffisante d'une nouvelle spécialité : le géomètre-urbaniste. Au plan des faits, cette liaison ne sera comprise dans toute son importance par la corporation qu'après un long détour "localiste".

## FACTEURS D'UNE MOBILISATION

Le Musée Social a été, on le sait, le catalyseur de multiples forces soutenues par le même projet d'installer un nouvel ordre urbain. De son foyer principal, la Section d'Hygiène Urbaine et Rurale créée en 1908, ou de ses réseaux périphériques (congrès internationaux, Association Générale des Hygiénistes et Techniciens Municipaux), les géomètres sont tout à fait absents avant la première guerre mondiale. Dans l'organe de la corporation, le premier article consacré à la planification des villes date de 1912 et tire l'essentiel de sa matière des informations déjà publiées par la grande presse (12). Déconnectés de la mouvance réformatrice, tant par le conservatisme inhérent à leurs pratiques que par les conditions généralement peu citadines d'exercice de leur métier, les géomètres manifestent un intérêt tardif et discret pour les premiers débats sur l'urbanisme.

Les travaux du Musée Social vont rester totalement ignorés des lecteurs *du Journal*. Ce premier et superficiel intérêt va cependant grandir et se focaliser : il est entretenu d'abord par la critique des projets de loi déposés à la Chambre, ensuite par les rivalités inter-professionnelles qu'exacerbent malgré "l'Union Sacrée", les désastres de la guerre. Les géomètres entrent sur la scène urbaniste de trois manières qui se succèdent dans le temps ; à chaque étape, l'argumentation se fait plus technique, l'expérience apparaît plus dense et le nombre de géomètres engagés dans le processus se réduit.

\* la première manière peut être qualifiée de *corporative*. Se fondant sur des arguments d'excellence a priori, les géomètres dans leur ensemble cherchent à travers leur porte-parole à prendre une position hégémonique, alors que les termes de la loi sur les plans d'aménagement sont encore en discussion (1912-1919).

\* Le deuxième temps à caractère *initiatique*, est marqué par l'application de la loi 1919, les difficultés générales qu'elle fait apparaître, en particulier dans la reconstitution des régions libérées. Par ce double contact, -la loi et la reconstruction-, les géomètres s'attaquent aux défaillances de la législation ; du même coup, ils apportent la preuve de leur compétence mais aussi signalent pour nous les points sur lesquels celle-ci leur fait défaut. Cette introduction particulière et conjonctuelle au savoir-faire urbanistique concerne surtout les géomètres des régions libérées ; mais l'application de la loi touche aussi ceux qui travaillent à produire des lotissements. Des expériences des uns et des autres, la corporation tire en 1923 un projet de modification de la loi de 1919. (Rappelons que la loi sera effectivement modifiée en 1924).

\* Les géomètres urbanistes empruntent quant à eux une voie singulière qui se détache progressivement de la seule initiation ; en multipliant et en diversifiant les exercices de planification, ils sont en effet amenés à fixer le cadre *methodologique* de leur intervention. Un renversement décisif s'est opéré : ce n'est plus uniquement à partir du métier d'origine, mais aussi à partir de ses moyens logistiques, de ses contacts avec les milieux urbanistes - revues et doctrines en circulation - et à partir de la succession des analyses urbaines qu'il produit et du nouveau rôle qu'il se donne de consultant, pédagogue et négociateur, que le géomètre peut revendiquer le titre d'urbaniste.

\* \*  
\*

Les géomètres se mobilisent donc en premier lieu (dès 1912) pour défendre les principes qui sont les leurs et qui donnent une raison à leur métier. Ainsi les projets de loi BEAUQUIER et surtout SIEGFRIED qui confient l'établissement des plans d'aménagement aux services de l'Etat ou aux services municipaux, sont-ils examinés sous l'angle exclusif des dommages qu'aurait à en subir l'initiative privée. La revendication corporative est ici dans la droite ligne de la lutte contre la concurrence des fonctionnaires. S'y ajoute un non-dit, concernant les contraintes nouvelles que ces projets imposent à la propriété privée. Au premier Congrès National des géomètres (en 1913) comme au Congrès de la Propriété Bâtie (en juin 1914), c'est la base traditionnelle de la corporation qui essaie de se faire entendre. Au début de la guerre, la pression s'accroît, la stratégie s'affine ; les démarches auprès des députés (SIEGFRIED), du secrétariat d'Etat à l'Intérieur ont un but précis : annexer l'urbanisme au champ traditionnel de compétences du géomètre (13).

En fait, il s'agit par dessus tout de faire admettre une présence, au moment où les architectes tentent d'occuper la première place. Cette pression ne consiste pas seulement à pouvoir prendre la parole. Elle se signale par une capacité de proposition : en juin 1915, sans doute après l'adoption par les députés du projet présenté par CORNUDET, les géomètres auraient soumis aux pouvoirs publics un programme "assez semblable" à celui que publie au même moment la S.F.U. (14). Cette présence consiste aussi à développer une argumentation sur les qualités des géomètres (et corollairement sur les défauts de leurs concurrents). Un double effort doit être fourni, car l'argument d'excellence suppose que le métier du géomètre soit caractérisé, que son adaptabilité soit démontrée mais aussi que les projets de loi, tant ce qui est dit que le non dit, soient étudiés. Dans cette phase initiale, la définition de l'urbaniste dérive de torsions et d'excès dans les interprétations : elle répond à des nécessités syncrétiques minimales.

L'argumentation a pour trame essentielle le "localisme" : l'ancrage territorial, qu'il soit urbain ou rural, est indispensable à la bonne exécution des règles d'aménagement. Cette implantation, les géomètres prétendent être les seuls à en bénéficier. Ils assurent aussi être les seuls à pouvoir mettre en cohérence l'observation et l'action : entre la connaissance des usages locaux, des singularités topographiques, des mutations foncières ou du cadastre et la pratique constante du dessin, de la délimitation, ou de l'évaluation, le géomètre local - "technicien, juriste et économiste" - allierait a priori toutes les qualités de l'urbaniste. C'est l'intimité qu'il a avec un territoire qui le distingue des autres patentés, ses concurrents. C'est son indépendance matérielle qui peut assurer la défense des intérêts locaux contre le danger de la norme étatique car, et cela est vrai de tous les patentés (architectes et ingénieurs compris), un fonctionnaire ne peut produire que de la "monotonie".

Dans ce premier contact, les géomètres cherchent à enraciner l'urbanisme dans le terroir, à le soumettre aux qualités et valeurs de leur métier. Une conception de l'urbanisme sans ville en quelque sorte, une conception où le géomètre fait la découverte de sa propre compétence ; il n'y a pour lui rien encore à inventer.

## INITIATION (I) : RESSOURCES

Cette seconde phase, marquée par la confrontation d'un vieux métier à un nouveau contexte, constitue le moment essentiel du processus d'acculturation, le moment où au delà des revendications ou déclarations de principe, les géomètres perçoivent qu'on attend d'eux des démonstrations plus rigoureuses et des preuves tangibles de leur "excellence". C'est une période de questionnement. Pour saisir l'étendue de celui-ci, la série de décalages qui obligent à reconsidérer différents aspects d'un savoir-faire, il faut remonter au contenu et détails du métier, déployer les multiples facettes d'une culture technique, notamment celle du topographe. Le repérage d'un certain nombre de notions formant le jargon du praticien, donne quelques indices de ce qui est constitutif de cette culture technique. Les mots essentiels de ce jargon tels que "échelle", "précision", "repère", "canevas", "organisation", "rattachement", renvoient à des définitions rigoureuses, si on en croit les manuels spécialisés ou les articles à caractère didactique (15). Ces définitions ne nous intéressent ici que dans la mesure où elles sont sous-tendues par l'existence d'outils, la détermination de procédures, l'exécution de certains gestes voire la formulation d'interdits ; elles nous éclairent sur la fabrication concrète des plans.

Ainsi aucune échelle n'est-elle choisie au hasard ; tout dépend de la nature des informations à faire figurer sur un plan. De la triangulation générale de la France jusqu'au lever de détails d'un îlot, le géomètre domine la manipulation des échelles et leur mise en relation. L'exigence de précision est un impératif moral, étant donné les multiples intérêts qui trouvent à s'exprimer. Les erreurs ne sont pas des fautes : les premières se compensent (par le calcul des probabilités), les secondes se contrôlent (par l'obéissance à une discipline). Le choix d'un repère n'est jamais aléatoire ; il découle de l'existence d'autres repères, hiérarchisés, organisés selon des équidistances, elles-mêmes définies par les échelles ; chacun de ces repères est le centre matériel, fixe, espéré intangible d'une série d'opérations, de prises de mesure. Le canevas ou "semis de points fixes" constitue la base de tout travail de plan. En bref, la culture technique du géomètre est ancrée dans une discipline de la représentation statique où dominent les principes d'exactitude et d'austérité. La dépendance à l'égard des intérêts de la propriété n'est pas plus lourde que les différentes contraintes qui s'imposent - au moins à travers les manuels - dans cet appareillage de préceptes et de réflexes.

L'organisation du travail obéit aussi à une discipline - les tâches sont hiérarchisées et interdépendantes : travail de terrain/travail de bureau ; détermination graphique/détermination numérique des points, lignes, surfaces ; croquis pris sur le terrain/croquis à la table à dessin/planche de présentation... Cette disparité des tâches, support d'une division poussée du travail est fortement régulée : une grande importance est donnée aux vérificateurs, aux méthodes d'autocontrôle, de confrontation et d'ajustement des résultats, à la nécessité dans les grands cabinets d'encadrer le personnel qui, sur le terrain, est organisé en "brigades". Le mode de rémunération répond à une "relation mathématique" qui inclut la valeur du terrain, les difficultés rencontrées (obstacles divers), le type de renseignements recherchés, le niveau de précision demandée... Organiser le travail, organiser les éléments qui entrent dans la valeur du travail, sont les outils d'une organisation générale d'un patrimoine ; car il faut aussi enregistrer et conserver la mémoire du travail, les archives représentant une bonne part du capital d'un cabinet. L'exercice de la rigueur

et de l'organisation va être renforcé avec la guerre et la consultation des ouvrages de TAYLOR ; dès 1915 il est question de rechercher une "nouvelle efficacité", un "automatisme industriel", un "rendement maximum" de telle sorte que le travail des employés du géomètre ne laisse aucune place à la moindre "hésitation" ou à la moindre "interprétation" (16).

Ce système d'interdépendance généralisée (des produits, tâches et valeurs) est résumé dans la notion de "rattachement". Dans le jargon des géomètres, le terme a une signification pratique : il désigne le fait que tous les plans sont liés entre eux par l'intermédiaire de l'ensemble hiérarchisé des repères. Malgré toutes les différences qui les séparent - portée juridique, commanditaire, échelle, coût, sujet figuré, outils de mise en oeuvre, conventions de présentation - ces plans sont techniquement "rattachés" par un réseau de points dont le géomètre est en quelque sorte le gestionnaire. Pour notre propos, la notion de rattachement a une valeur heuristique ; située au coeur de la culture technique - peut-être au seuil d'un imaginaire technique -, cette notion permet de comprendre l'accueil que réservent les géomètres aux nouveaux plans d'urbanisme.

En effet, s'il leur est aisé, comme on l'a vu, de s'approprier corporativement la nouvelle commande d'urbanisme, d'afficher leur parfaite maîtrise de toutes les questions qui touchent à l'élaboration des plans, il leur est beaucoup plus difficile de "rattacher" techniquement ce nouveau plan, c'est-à-dire non seulement de le lier à ceux qu'ils confectionnent déjà, mais aussi de le définir dans ses attributs spécifiques (portée juridique, commanditaire, échelle, etc...). En un mot l'acculturation professionnelle passe par une première épreuve : intégrer une commande nouvelle dans un système très serré d'interdépendances.

## INITIATION (II) : DIFFICULTES

A deux occasions, les propos, analyses ou critiques des géomètres signalent implicitement l'embarras dans lequel ils sont. Dès la parution en 1916 d'une circulaire ministérielle concernant les plans d'alignement et de nivellement dans les régions dévastées, circulaire qui anticipe certains termes de la loi de 1919, les géomètres sont confrontés au problème de la définition de ces plans au regard de ce qui est aussi attendu par cette circulaire : fixer les éléments constitutifs d'une future reconstruction. Avec l'adoption de la loi de 1919, un autre problème se pose, celui de l'articulation entre le plan d'aménagement et le plan d'alignement.

A la circulaire du 27 septembre 1916 concernant les régions dévastées, les géomètres réagissent en mettant en avant les problèmes concrets que son application soulève : la nécessité juridique du plan d'alignement - la loi de 1807 et celle de 1884 ont fait obligation aux communes de dresser ces plans à leurs frais mais très peu s'y sont conformées - cette nécessité leur paraît injustifiée dans ces régions où la situation impose la confection de documents particuliers : des "fonds de plans", précis, côtés, généraux et surtout à jour (17). Le plan de reconstruction, comme plus tard le plan d'aménagement et d'extension, doit s'appuyer, selon les géomètres, sur une base d'informations diverses : cadastre, parcellaire, topographie, alignements, nivellements. Le "fond de plan" est une synthèse un peu monstrueuse de tout le savoir du géomètre ; il le conçoit comme un outil, c'est-à-dire sans aucune valeur autre qu'instrumentale, et sans autre destinataire que lui-même. C'est à cet outil que le plan d'aménagement doit être "rattaché".

La loi de 1919 et les décrets et circulaires qui en principe viennent en préciser les points obscurs, obligent les géomètres à mettre un peu d'ordre dans cette première approche pratique - quoique chaotique - mais totalement a-juridique. La compréhension des termes de la loi est loin d'être immédiate. En effet le plan

d'aménagement est d'abord pensé comme dépendant techniquement et juridiquement du plan d'alignement. Celui-ci doit encadrer en fait comme en droit l'aménagement ; en raison de ce processus qui va de la reconnaissance détaillée du terrain et des propriétés, jusqu'à la projection concrète et scrupuleuse des choix d'urbanisme, les géomètres voient dans le plan d'alignement le moyen de précéder, concevoir et prolonger le plan d'aménagement. La distinction entre aménagement et alignement ne se dessine qu'en 1923 (18). Elle n'apparaît de manière très claire qu'en 1927, dans un article d'un géomètre-urbaniste qui, séparant la logique technique de la logique juridique démontre l'indépendance des deux types de plan, tout en signalant les points précis où s'opère une relation.

Intégrer la nouvelle commande ne s'est donc pas fait sans flottement ni malentendu. Sans même parler des enjeux de la planification urbaine que les géomètres analysent ou commentent peu, c'est le statut de ce document nouveau qu'ils saisissent mal, c'est sa forme aussi qui les embarasse. Il en est ainsi du degré de soin à apporter dans la confection des plans. S'il est inutile d'être très précis pour le plan-programme, comme l'indique la loi, il n'en va pas de même dans la phase d'exécution de ce plan. Les géomètres qui se situent toujours dans une perspective de réalisation concrète, qui savent le prix à payer de l'imprécision, sont confrontés à une commande qui leur impose d'en rester à des propositions sommaires. Il leur faut donc trouver un nouveau fil reliant différentes échelles, gérer des exigences de précision relativement opposées, résoudre ce paradoxe entre la forme intentionnelle du projet d'aménagement et la rigueur exigée à la fois dans la topographie et dans les alignements (20). Intégrer une nouvelle commande, ce n'est donc pas seulement lui trouver une place dans un stock de compétences, et lui donner une valeur, car cet effort général de définition fonde les argumentaires en matière d'honoraires ; c'est aussi mettre à l'épreuve le soubassement éthique et technique de ces compétences.

Dans cette phase d'initiation à l'urbanisme, les géomètres se révèlent pragmatiques. Toujours revient cette idée qu'un plan est levé, étudié, puis exécuté, qu'en quelque sorte il vient de la terre et doit y retourner ; hors de ce cycle ce n'est qu'un "beau dessin". La représentation des courbes de niveau (qui, dans un premier temps, n'est pas exigée par la loi) sert à comprendre un plan ; pour le géomètre elle sert aussi à "faire vrai". Dans cette conception du plan, tributaire du présent et du certain, hyperréaliste dans son esthétique et ramenée aux difficultés concrètes que présente sa fabrication, les méthodes et finalités de l'urbanisme sont éclipsées. L'apprentissage passe ici par une transformation des ressources de la culture technique, une transformation endogène où les géomètres s'efforcent de s'adapter aux termes de la loi et non de se familiariser avec des questions trop étrangères à leur pratique traditionnelle. Les véritables obstacles que le géomètre doit encore surmonter pour devenir un urbaniste accompli, concernent notamment les modalités de l'analyse urbaine et de l'étude prévisionnelle.

## METHODE

Au sein de l'"Union des géomètres" les urbanistes ne vont constituer qu'un groupe relativement réduit (une dizaine de personnes repérées) (21). Mais tous ces géomètres se signalent par l'intense activité qu'ils déploient durant et après la première guerre pour moderniser le métier et accélérer le mouvement de professionnalisation. Ils font en quelque sorte partie de l'élite de la corporation notamment René DANGER. Ce groupe ne se distingue des autres géomètres que par l'expérience concrète du plan d'urbanisme. La formalisation de cette expérience et sa diffusion à l'intérieur de la corporation sont dues essentiellement aux frères DANGER (René et Raymon). A travers leurs écrits on peut suivre le cheminement de ce groupe, qui, tout en empruntant aussi la voie revendicative et initiatique des géomètres, tente dès 1912 de spécifier le travail du géomètre-urbaniste.

A l'origine de cette démarche, le néologisme d'urbanisme étant peu apprécié, le géomètre construit sa réflexion autour de la notion de "plan régulateur" et de sa compétence en milieu urbain : découpage et répartition du foncier, fixation des réseaux de voirie, lotissement. Ce renvoi à une tradition - le "plan régulateur" - et cette mise en exergue d'une des spécialités de la corporation - le "géomètre urbain" - témoignent d'une méconnaissance des nouveaux horizons sociaux et spatiaux que fixe au même moment le Musée Social ou les congrès internationaux. En raison de ces vues rétrécies, un premier raisonnement à caractère mécanique est établi : le géomètre urbain est d'emblée urbaniste puisqu'il est, et a toujours été, un "TRACEUR DE VILLES" (22).

Corollairement mais de manière plus manifeste après la guerre, une autre référence sert à construire une équation de compétences. En sa qualité de "TOPOGRAPHE", le géomètre construit et défend sa position d'urbaniste, affirmant qu'il est capable de satisfaire simultanément aux trois exigences de la planification urbaine ; les problèmes de circulation, d'hygiène et d'esthétique relèvent de lui, de sa connaissance et de son "sentiment" du relief. L'argument topographique - à distinguer de l'argument géométrique -, la maîtrise des mouvements du sol et potentialités d'un site, réactive l'équation : l'urbanisme, "discipline de synthèse" ne serait rien de plus que le versant urbain d'une autre discipline de synthèse, la topographie (23).

A la fin des années 20 le géomètre-urbaniste affirme : "le travail MONOGRAPHIQUE est à la base de toute étude sérieuse" (24). L'argument du tracé est périmé ; celui de la topographie n'est plus suffisant ; ce ne sont là que des outils parmi d'autres de la tâche de l'urbaniste ; l'essentiel est dans l'enquête locale, la recherche et l'élaboration de l'information, puis dans la discussion avec les municipalités sur leurs projets, les échéances et les moyens, la fixation d'un programme. Dans cette phase ultime de l'acculturation du géomètre, il s'est forgé une méthode pour tenir un double rôle : traduire la loi et traduire des aspirations.

Cette démarche en trois temps, ici quelque peu schématisée, indique le sens dans lequel le géomètre s'est progressivement donné des raisons d'être urbanistes ; mais elle dit peu du métier - comment les géomètres-urbanistes ont-ils concrètement "fabriqué" leurs plans ? -. Elle dit peu aussi des moyens pris ou des choix faits pour inventer sans trop renoncer. Car si ces nouveaux praticiens font apparemment preuve d'une belle adaptation, leurs travaux doivent être analysés, et ceci tant à partir de questions générales inspirées par leurs positions reconnues d'urbanistes, qu'à partir de questions précises tenant à leur apprentissage, et au parcours dans lequel on a essayé ici de les suivre. Par exemple : jusqu'à quel point, l'argument topographique, qui ne disparaît pas complètement de la rhétorique du géomètre-urbaniste, vient-il parasiter, figer ou lisser la compréhension qu'il doit acquérir d'une agglomération, de ses complexités socio-historiques, de ses flux économiques, de ses "reliefs" sociologiques et politiques ? En quoi la composition urbaine, les propositions d'aménagement et d'extension, sont-elles commandées par la recherche d'une valorisation du foncier ? Le géomètre-urbaniste, arrive-t-il et comment à concilier deux "esprits", celui de l'alignement et celui du pittoresque ?... Seule l'analyse des projets urbanistiques - quasiment absents du *Journal des Géomètres* - peut donner la mesure des effets de l'acculturation professionnelle. C'est donc à travers un autre corpus, enrichi des travaux des ingénieurs et architectes, que ce métier nouveau pourrait être mieux appréhendé dans son contenu et ses caractères spécifiques.

Au terme de cette enquête, une discussion peut néanmoins être ouverte sur le caractère plus ou moins original de la figure du géomètre-urbaniste. Les conclusions à tirer sont de trois ordres : évaluer les atouts dont le géomètre dispose, apprécier les conséquences de la lecture très personnelle qu'il fait de la loi de 1919, enfin s'interroger sur sa conception de l'analyse prévisionnelle, pour laquelle il semble a priori peu préparé.

Son talent d'organisateur, sa capacité à hiérarchiser, coordonner les tâches et - comme le signale R. DANGER - une certaine aptitude à mener une négociation ou à arbitrer, sont des qualités qui permettent au géomètre d'avoir prise sur l'urbanisme, d'intégrer la nouvelle commande en déployant ses moyens logistiques. Les "chefs d'établissement" en particulier, excellent assurément dans l'art de préparer et de diriger une opération. Mais c'est là une vertu dont tous les urbanistes de l'entre deux guerres font une condition *sine qua non*, en renvoyant au modèle fort prisé du "chef d'orchestre". L'élite qu'ils constituent tire son pouvoir du jeu des doubles appartenances : la plupart des urbanistes jouissent de privilèges à l'intérieur de leur corporation d'origine (figures charismatiques ou simplement exemplaires, vecteurs d'innovation ou garants des traditions...) tout en se construisant des réputations en dehors d'elle : fréquentation d'autres élites, relais politiques... La distance qui sépare un géomètre leader d'un architecte grand Prix de Rome n'est pas plus grande que celle que le premier doit parcourir pour se faire comprendre du géomètre rural ; les articles sur l'urbanisme parus dans *le Journal des Géomètres* ont souvent le caractère "basique" des leçons de choses. Mais ce n'est pas le cas du *Cours d'Urbanisme* de R. DANGER, préfacé par G. RISLER et recommandé par J. ROYER dans la revue *Urbanisme*.

En termes d'atouts plus spécifiques, les géomètres ont indéniablement un avantage sur le terrain de la pratique, du respect scrupuleux des règles à un sens poussé des réalités matérielles. Retranchés dans l'univers de l'organisation et de l'efficacité, ils sont peu sensibles au devenir de la Cité, aux fondements politiques de l'aménagement ; il ne faut pas attendre d'eux une réflexion sur les forces à l'oeuvre dans les processus d'urbanisation ; leur intervention dans ces processus semble se justifier moins par un désir de participer à un changement que par l'espoir de contribuer à la consolidation des équilibres existants. Ceci se comprend dès lors que mécaniciens du droit, les géomètres-urbanistes s'enferment dans le souci d'appliquer la Loi, celle de 1919 mais aussi toutes les normes qui régissent l'hygiène, l'esthétique, la circulation. Plus "technicien" que d'autres, -ces urbanistes qui invoquent le "mariage de l'Art et de la Science"-, les géomètres concentrent leurs efforts sur la systématisation, à la fois de l'analyse urbaine, qu'ils comprennent comme la superposition de cartes fonctionnelles, et de la manière de satisfaire la commande d'urbanisme : ils confectionnent de véritables "modes d'emploi" d'intervention (c'est là l'autre versant des "leçons" d'urbanisme données dans *le Journal*) (25). Cet assujettissement au droit, cette expression de neutralité technique à l'égard des réalités sociales et ce souci de rationaliser une pratique, caractériseraient le métier du géomètre-urbaniste ; mais seule la comparaison avec les ingénieurs et architectes permettrait de le confirmer.

Pour ce qui concerne la loi de 1919 et ses implications pratiques, deux conclusions s'imposent. Tout d'abord, et en raison même du grand respect dont ils entourent le droit, comme de la force des liens qui les attachent au territoire local, les géomètres mettent le doigt sur les lacunes et le caractère confus de la loi. De là où ils parlent, observatoire privilégié pour évaluer la distance qui sépare un texte de son application, ils tirent une conséquence importante de cette loi, soit le renforcement juridique de la législation sur l'alignement, législation qui avait été amollie et même détournée par la jurisprudence du XIX<sup>ème</sup> siècle ; et ce renforcement avantage leurs compétences traditionnelles - le "rattachement" - comme il favorise leurs accès au marché des plans d'urbanisme.

Cependant, si une première lecture du texte de 1919, permet aux géomètres de se désigner comme les meilleurs "hommes de l'art" - certains allant jusqu'à proposer une substitution des termes dans la loi -, cette prétention s'érousse rapidement. La revendication corporative concernant la supériorité du géomètre "local", sa connaissance "intime" d'un territoire, s'effondre à mesure que l'urbanisme devient une nouvelle spécialité, caractérisée par une pratique "foraine" et donc délocalisée. A force d'expériences, le géomètre-urbaniste dit lui-même être devenu un "étranger" (26) ; les efforts déployés pour élaborer des méthodes d'approche répondent non seulement, hypothèse émise plus haut, à un esprit de système, mais aussi au souci particulier de réduire un déficit de connaissances sur un territoire inconnu : sans ces efforts, la concurrence entre le "forain" et le "local" remettrait en cause les relations de confraternité. Autrement dit, le géomètre-urbaniste doit doublement justifier sa nouvelle identité, à la fois dans le milieu des urbanistes et dans sa corporation d'origine.

L'acculturation professionnelle se présente en définitive comme une série d'épreuves, où se joue la définition d'une identité pour le praticien (apprentissage d'un savoir-faire, reconnaissance d'une compétence, légitimité d'une intervention...). Les géomètres-urbanistes paraissent avoir échappé à une initiation de nature politique (à l'instar des urbanistes qui sont passés par le Musée Social ou qui ont puisé un mode de penser et d'agir d'un militantisme avoué comme L. JAUSSELY, le "Jaurès de l'urbanisme") ; c'est sur le plan technique que la mutation se donne à voir. De ce point de vue, les géomètres ont été conduits à reconsidérer leur conception de l'espace et du temps. En déplaçant leur regard de la topographie vers l'agglomération, du passé vers l'avenir, ils mettent à l'épreuve les bases essentielles de leur culture technique.

Pour ce qui concerne l'espace, l'hypothèse a été émise plus haut d'une forte mobilisation du savoir-faire juridique et du découpage fonctionnel. Mais ce n'est là que la manifestation mineure d'une adaptation ; le renouvellement de la compétence serait repérable en des points précis où le passage du rural à l'urbain conduit le géomètre à évaluer la portée des techniques qu'il maîtrise, par exemple les techniques du lotissement, de remembrement ou de traitement paysager. Pour ce qui est du temps, les géomètres ne cultivent guère l'esprit de prévision, hors de l'organisation de leur travail. Or la commande de plan d'urbanisme suppose que des souhaits et négociations avec les municipalités, l'homme de l'art organise la matière et fixe des échéances. Dans la façon dont le géomètre urbaniste envisage l'analyse prévisionnelle, on retrouve là encore le savoir-faire du géomètre, ses capacités de gestionnaire d'un côté, sa culture mathématique de l'autre.

En 1923, dans leurs propositions de modification de la loi 1919, les géomètres signalent trois ordres d'urgence à inscrire dans un programme d'aménagement : "le nécessaire" (dix ans), "le possible" (trente ans), "le désirable" (sans échéance). Ce triphasage est repris dans un article de Ray. DANGER (paru dans le *Journal des Géomètres* et dans *la Construction Moderne*) ; il le justifie par le coût des réalisations mais aussi par les charges que représentent pour une municipalité la conservation et la révision des plans d'urbanisme (27). Autrement dit, la vision de l'avenir est directement rapportée aux moyens, besoins et responsabilités d'une municipalité, selon des modalités qui ne sont peut-être pas étrangères à la manière dont un géomètre gère son cabinet et ses archives.

Mais une autre conception préside à la maîtrise de l'avenir. Elle est aussi à l'oeuvre dans le métier traditionnel du géomètre. Sa forme ternaire procède cependant d'une autre "logique" pour reprendre le terme de R. DANGER qui écrit en 1945 : "On ne saurait perdre de vue que lorsqu'on a étudié dans tous ses éléments un site urbanisé, on a rencontré de telles obligations que les grandes lignes du tracé s'imposent. Pourtant on se retrouvera souvent en présence de plusieurs solutions. Il faudra choisir. C'est alors que la nécessité d'un jugement synthétique se fera sentir

parce qu'il n'y a pas de règle absolue pour ce choix, il n'y a pas de normalisation possible. On se trouve en présence de problèmes qui se posent les uns avec une *approximation numérique, celles des statistiques*, les autres comme une *combinaison des erreurs avec des équations* de condition en surnombre et tout ce qui est d'ordre psychologique appartient à la *théorie des probabilités*. Les conclusions du plan régulateur de la ville (sic) doivent alors s'établir comme un arbitrage d'expert par un judicieux équilibre entre les avantages et les inconvénients des diverses solutions en présence" (28). Devenu urbaniste, le géomètre reste hanté par la mesure.

## Notes

(1) Pour une vue complète de la situation, notamment celle des architectes, ingénieurs et géomètres avant la seconde guerre mondiale, voir M. CHARPENTIER : La protection des titres professionnels, Librairie sociale et économique 1939, 231 p.

(2) L. DEVILLE : Exposé de la réglementation des principales professions libérales, thèse de droit, Paris 1910 349 p. ; F. de BENOIT : La représentation politique des intérêts professionnels, thèse de droit, Paris, 1911, 164 p. ; P. D'HUGUES : La guerre des fonctionnaires Flammarion 1914, 303 p. Pour l'après deuxième guerre mondiale, et les nouvelles règles du jeu professionnel, voir J. SINGER : Le concours des techniciens et des hommes de l'art publics et privés aux travaux des collectivités locales, Ed. Moniteur, 1950, 149 p.

(3) Congrès National d'Urbanisme à Marseille en 1938 reproduite dans Urbanisme 1938 n° 64 et 67.

(4) Selon Ray. DANGER : Le géomètre et l'urbanisme, Journal des Géomètres-Experts Français (J.G.E.F.) 1944 p. 32 (rapport présenté au Congrès International des Géomètres à Rome en 1938).

(5) Le Journal devient la propriété de R. DANGER en 1921, date à laquelle les différentes sociétés de géomètres fusionnent pour former l'Union des Géomètres-Experts Français. Le Journal (648 abonnés en 1921, 1750 en 1934, 2200 en 1950) semble être le seul bulletin de liaison durable entre les praticiens mais à plusieurs reprises, des conflits s'élèvent entre son directeur et l'Union. Il ne s'agit donc pas à proprement parler, et à partir de 1921, de l'organe de la corporation.

(6) A. CHEVILLON : Rapport sur la législation au Premier Congrès National des Géomètres de France, 1913 p. 6. Pour ce qui suit voir les différents rapports de ce congrès (sur le cadastre, la technique professionnelle, l'enseignement, la concurrence des fonctionnaires...) ainsi que R. DANGER : Les géomètres et leur reconnaissance officielle JGEF 1921 p. 289 à 296 ; Statistiques de la profession Ibid 1932 p. 313 à 319 ; Organisation corporative Ibid 1935 p. 569 à 573, 625 à 630 et 689 à 693.

(7) J. COLAS : La Société des Experts-Géomètres de France, JGEF 1893 p. 53 ; R. DANGER : Chronique professionnelle Ibid 1911 p. 531.

(8) D'autres écoles voient le jour après 1918, soit en liaison avec les besoins et sous la houlette du Ministère des Régions Libérées (à Nancy et Compiègne) soit du fait de la désannexion (à Strasbourg où une école a été créée en 1876). Avant 1918, LYAUTEY fonde un établissement à Casablanca déplacé à Rabat (supprimé en 1924), Mais dès les années 1890, la corporation des géomètres émet le souhait qu'une formation spécialisée soit dispensée à l'Institut National d'Agronomie. L'enseignement constitué à l'Ecole Spéciale des Travaux Publics fait suite aux cours par correspondance proposés dans cette école à partir de 1905 et à la demande de la corporation.

(9) R. DANGER : Pour l'ordre et la famille JGEF 1942 p. 263 à 268 ; L. MERCIER : Méditations corporatives Ibid 1944 p. 85.

- (10) P. BOURGOIN : L'éducation du géomètre Ibid 1922 p. 65.
- (11) R. DANGER : Rapport sur l'enseignement Premier Congrès... op. cit p. 81 ; Pages des jeunes : L'idéal professionnel JGEF 1937 p. 258.
- (12) R. DANGER : Les plans régulateurs Ibid, 1912 p. 291 à 295.
- (13) P. BOURGOIN : rapport sur les plans d'extension, Premier Congrès... op. cit ; A nos collègues JGEF 1915 p. 445 ; P. DUCROIX : Plan général d'alignement et de nivellement Ibid 1917 p. 666 à 675. R. DANGER : La Cité Reconstituée Ibid 1917 p. 690 à 693 ; 707 et 708, 717 et 718, 726 à 728 ; Union des géomètres, séance du 24 octobre 1917, Ibid 1917 p. 762 à 767.
- (14) R. DANGER : Notice bibliographique Ibid, 1916 p. 583 (A propos du livre de AGACHE, AUBURTIN et REDONT).
- (15) R. DANGER : Cours de Topométrie Urbaine, Ed. Eyrolles, 1921, 215 p. ; du même : Topométrie des villes JGEF, série d'articles parus d'octobre 1918 à mars 1919.
- (16) Chronique professionnelle, Ibid, 1915 p. 361 à 363.
- (17) Circulaire du 27 septembre 1916, extraits et commentaires de l'Union des Géomètres, Ibid, 1917 p. 654 à 675.
- (18) Assemblée Générale de l'Union du 1er juillet 1923, rapport de R. DANGER Ibid, 1923 p. 368 à 374.
- (19) Ray. DANGER : Plans d'aménagement et plans d'alignement Ibid, 1927 p. 362 à 368.
- (20) R. DANGER : Sur les plans de ville, Ibid, 1923 p. 196 et 197.
- (21) La nature et l'étendue de leurs travaux restent évidemment à évaluer ; si certains sont associés au nouveau bureau d'études, l'Union Urbaniste (créée par l'ingénieur G. BECHMANN et l'architecte A. AGACHE) c'est peut-être seulement pour des tâches de géomètres. Par contre les travaux des frères R. DANGER, de J. DESCOUTURES (sans parler de ceux de M. BONNEFOND attaché au Bureau d'Extension de la Seine) sont sans conteste des travaux d'urbanistes.
- (22) R. DANGER : Les plans régulateurs JGEF 1912 p. 291 à 295 et 1916 p. 505 à 509.
- (23) Ray. DANGER : L'urbanisme et le géomètre Ibid, 1933 p. 117 à 126 et le géomètre et l'urbanisme Ibid, 1944 p. 26 à 33.
- (24) R. DANGER : Urbanisme Ibid, 1930 p. 156.
- (25) Sur l'intervention des frères DANGER à Troyes voir D. THIEULIN : La question de l'hygiène et le plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension de Troyes de 1928, T.F.E., ENTPE 1986. D'autre cas de cette conception fonctionnelle et "découpée" de l'analyse urbaine ont été repérés dans les études du cabinet DANGER (Périgueux, Bidart, Caen...). La pédagogie développée dans le Journal se présente comme une longue série (assez répétitive) d'articles proposant des grilles pratiques au candidat urbaniste, voire des modèles-types de règlement d'urbanisme ou de contrat avec des municipalités.
- (26) Ray. DANGER : Les municipalités françaises devant la loi de 1919-1924, JGEF 1928 p. 111.
- (27) Ray. DANGER : Plans nécessaires aux services techniques des villes Ibid 1928 p. 317 à 330 ; la Construction Moderne du 30 mai et 3 juin 1928).
- (28) R. DANGER : Tracé des villes, oeuvre de raison JGEF 1945 p. 110 (souligné par nous).